

# Confrontations Europe

Trimestriel - Janvier-Mars 2007 - N° 77 - Prix : 7 €

**LA REVUE**

**Élection présidentielle**  
Cartes sur table

## Les entreprises ont-elles besoin d'Europe ?

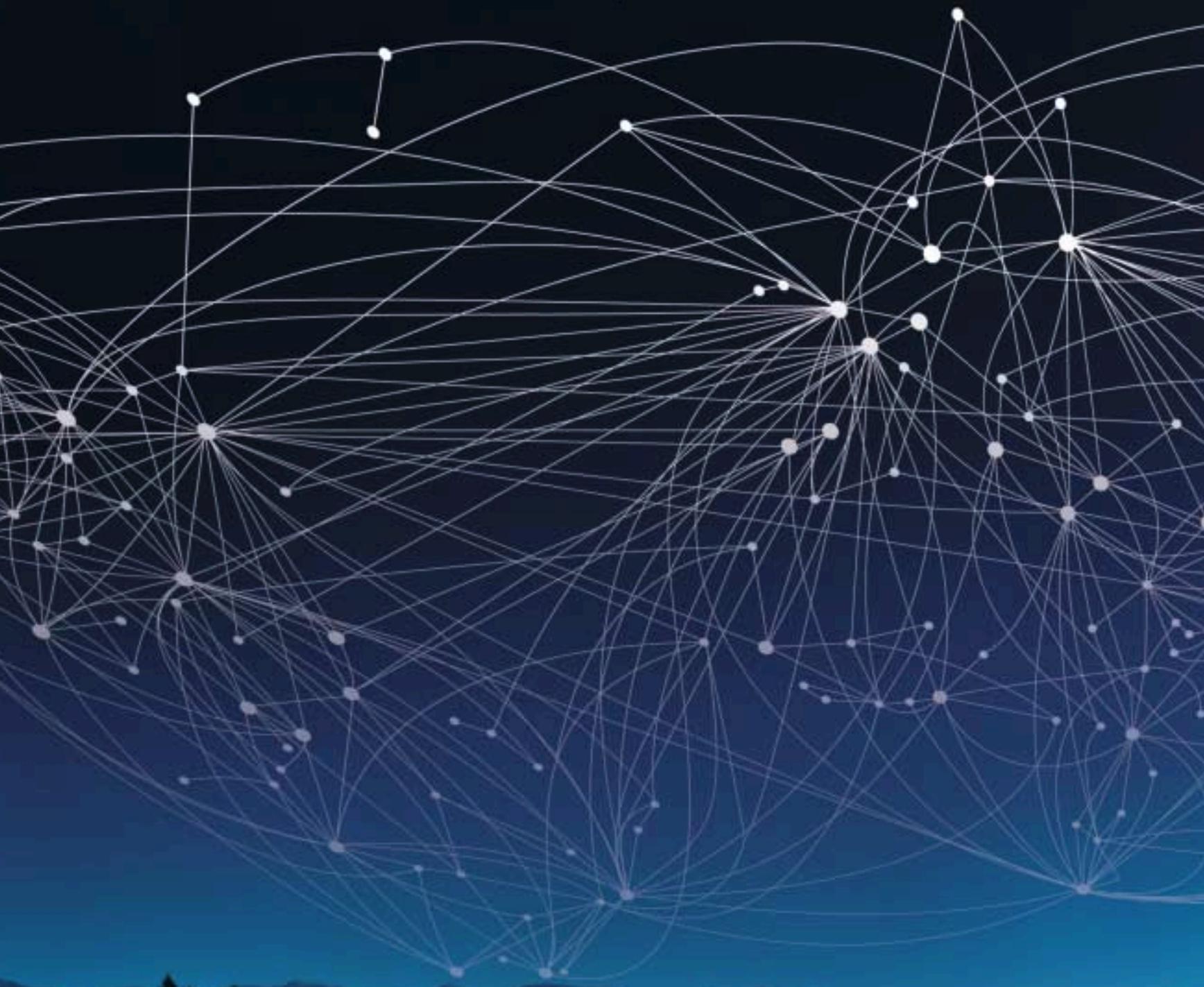
**Enseignement supérieur**  
Pour une coopération  
université - entreprise

Philippe Herzog propose

***Un nouvel Acte Unique au cœur  
de la relance de l'Europe***

Un supplément de 8 pages dans ce numéro.





728 destinations. Votre monde n'a plus de limites.

Avec Air France et ses partenaires de SkyTeam.  
[www.airfrance.fr](http://www.airfrance.fr)



**ÉDITORIAL**

*Cartes sur table*

Par Philippe Herzog, président de Confrontations Europe ..... **4**

**ACTUALITÉ  
POLITIQUE**

*En Europe, même Berlin ne peut pas faire des miracles*

Pour Thomas Hanke, éditorialiste au *Handelsblatt*, l'optimisme n'est pas de mise quant aux chances de voir la présidence allemande de l'UE « préparer le lit de la Constitution européenne » ..... **5**

*L'élection présidentielle française et l'Europe*

- **La campagne ne saurait être une occasion perdue pour l'Europe**, souligne Thierry Soret, délégué général de Confrontations Europe, la France doit reprendre l'offensive
- **De quoi parle-t-on quand on évoque la démocratie participative ?** Claude Fischer, secrétaire générale de Confrontations Europe, remet les pendules à l'heure ..... **6**

*Le Big Bang de la MIF*

Marie-France Baud, qui suit les questions financières à Confrontations Europe, explique la portée de la nouvelle directive sur les marchés d'instruments financiers ou MIF ..... **10**

*Solvabilité 2 : les enjeux de la réforme*

Confrontations Europe organise un colloque sur Solvabilité 2, le 8 mars à Bruxelles, en partenariat avec AXA, Eurofi et Suisse Re. Jacques Maire, directeur des Affaires européennes et institutionnelles du groupe AXA et Jean-Luc de Boissieu, secrétaire général du GEMA, expliquent pourquoi la réforme Solvabilité 2 est un changement radical pour les assureurs ..... **13**

**M O N D E**

*L'Amérique et l'Europe sont-elles prêtes à retravailler ensemble ?*

Après les élections aux États-Unis, en novembre 2006, quels changements peut-on attendre, en particulier dans la relation transatlantique ? Les réponses de Jacques Mistral, professeur de sciences économiques et membre du Conseil d'analyse économique ..... **15**

**DOSSIER**

*Les entreprises ont-elles besoin d'Europe ?*

« Les entreprises cherchent à être des global players, mais avec quelle logique ? L'exonération de responsabilités envers la base Europe n'est pas admissible ; pour éviter cela, on peut imaginer une sorte de contrat : vous bénéficiez du grand marché, en retour prenez soin de cette base. Un cadre européen de gouvernance et de partenariat vous y incitera » écrit Philippe Herzog. Confrontations Europe ouvre le débat lors de son Tour d'Europe, à Londres puis à Varsovie. État des lieux et réalisations dans ce dossier\* ..... **17**

**SOCIÉTÉ ET  
CIVILISATION**

*Mobilité des travailleurs : un plan d'action en 2007*

Une véritable culture de la mobilité reste à élaborer en Europe, a reconnu Jimmy Jamar, responsable de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs en 2006 à la DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne, lors de la conférence de la troisième étape du Tour d'Europe de Confrontations Europe, le 15 décembre 2006 à Budapest ..... **36**

*La coopération entre l'université et l'entreprise est nécessaire*

L'Europe de la connaissance se construira grâce à l'interpénétration de deux mondes, celui de l'entreprise et celui de l'université, explique Pierre Landau, étudiant à l'École normale supérieure Ulm et à Sciences Po ..... **37**

**LECTURES**

*Électricité - Naissance d'une communauté*

André Ferron suit les questions de l'énergie pour Confrontations Europe. Il signe une excellente analyse sur les mutations profondes du système électrique européen. À lire d'urgence par tous ceux qui militent pour une politique énergétique commune. Jean-Paul Aghetti, président de la commission Électricité de l'Uniden, donne son point de vue ..... **39**

*Redécouvrir Colbert*

Et si l'héritage du contrôleur général des finances de Louis XIV nous éclairait sur les débats actuels ? C'est le pari de l'économiste Olivier Pastré, auteur de *La méthode Colbert*, un livre lu par Jean-Pierre Moussy, membre du conseil d'administration de Confrontations Europe ..... **40**

*L'itinéraire de Nicolas Forgeard*

Le Compagnon du Devoir se construit et se trouve d'abord dans la mobilité. Son Tour de France est devenu Tour d'Europe, voire du monde. Nicolas Forgeard, chaudronnier, nous raconte ses étapes anglaise et polonaise ..... **41**

**ANNIVERSAIRES**

**50 ans**

Traité de Rome

**15 ans**

Confrontations Europe

**25 MARS 2007**

Lire l'agenda en p. 42



\* **Ont contribué au dossier :** Werner Altmeyer, formateur et conseiller pour les comités d'entreprise européens ; Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe ; Viviane de Beaufort, professeur de droit de l'Union européenne à l'ESSEC ; Elie Cohen, directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil d'analyse économique ; Fernand Daoust, conseiller spécial auprès du président du Fonds de solidarité de la FTQ ; André Ferron, en charge des dossiers énergie et services à Confrontations Europe ; Olivier Guersent, chef de cabinet adjoint de Neelie Kroes, commissaire européen à la Concurrence ; Philippe Herzog, président de Confrontations Europe ; Alina Kępczynska, directeur du département de la Régulation législative à Poczta Polska ; Klaus Mangold, président du Comité allemand pour les relations économiques avec l'Europe de l'Est ; François Michaux, responsable des études prospectives et planification à la DRH de Renault ; Agata Stafiej-Bartosik, chargée de la responsabilité sociale chez Danone Sp.z.o.o. ; Catherine Véglio, rédactrice en chef de *Confrontations Europe La Revue* ; Ludo Vekemans, conseiller de la Confédération européenne des syndicats.

## Cartes sur table

L'heure de la clarification des options est arrivée. MM. Sarkozy, Bayrou et d'autres l'ont fait, Mme Royal se prépare. Elle sait qu'il y a une contradiction à résoudre entre un programme du PS axé sur une restauration, et les « désirs d'avenir ». Il ne reste que trois mois pour que la pédagogie et la discussion des options permettent un véritable choix démocratique. Une bonne nouvelle est que la revalorisation du travail et des travailleurs est enfin à l'ordre du jour. Le mot de « rupture » a vraiment là un sens : il faut rompre avec bientôt trente années de politiques publiques de traitement social du chômage, d'assistance ou de précarité plutôt que de formation et d'emploi. Les responsabilités du capitalisme français sont ici également en jeu. Extraire les jeunes de la peur, qualifier, recréer un ascenseur social : c'est un nouveau choix de société. Il est temps de dire comment collectivement et individuellement nous pourrions l'assumer.

Autre option annoncée, la réduction de la dette publique. M. Bayrou est ici en pointe ; les députés UMP et PS Lambert et Migaud ont su s'entendre pour doter notre pays d'un nouvel instrument de renationalisation des choix budgétaires. Mais là aussi le problème du pilotage politique et des comportements est excessivement difficile. Les preuves s'accumulent que la qualité et l'efficacité de l'éducation, la recherche et d'autres fonctions collectives s'est dégradée : pas de réforme possible si l'on cède a priori aux demandes de moyens supplémentaires, quand la responsabilisation commence par l'effort de redéfinition des missions et de relations nouvelles avec les entreprises.

Le désarroi de la France est criant s'agissant de sa place en Europe. Quand Ségolène Royal ou M. Bayrou réclament une renégociation constitutionnelle suivie d'un référendum national, ils veulent que l'Europe offre un nouveau droit de veto à la France et ne tiennent pas compte des réalités : la division et la non-coopération des États ne permettent pas actuellement une issue constitutionnelle. L'humilité et la raison plaident

pour que la France accepte la négociation d'une réforme institutionnelle reprenant des avancées du projet qu'elle a refusé. Mais elle doit aussi être capable d'être à l'initiative dans des domaines comme l'énergie, la recherche, la mobilité, au lieu de faire constamment de la résistance. C'est pourquoi je propose<sup>(1)</sup> la préparation d'un nouvel « Acte Unique », cette méthode par laquelle les États s'obligent vraiment à coopérer dans des domaines précis en fonction du bien commun. Tout ceci appelle le choix d'une nouvelle méthode de gouvernement. M. Sarkozy assume un choix présidentieliste et il n'est pas pour la participation de la société civile. Mme Royal dit viser une démocratie participative. Mais de quoi parle-t-on ? demande Claude Fischer<sup>(2)</sup> qui cite Alain Duhamel : *on ne gouverne pas sur le sable de l'opinion*. Pour que la société puisse participer réellement il faut lui donner des responsabilités. C'est incompatible avec la centralisation des pouvoirs, comme avec le monopole des partis et de leurs professionnels de la politique. Nous ne sommes pas des moutons qui devons nous enrôler dans un camp qui fait la guerre à un autre camp. Et tout n'est pas possible quand un camp a gagné. Écoutons ce que dit le sénateur américain Barak Obama : « *Ce n'est pas l'ampleur de nos problèmes qui me préoccupe le plus, c'est la petitesse de notre vie politique [...] la politique est devenue si âpre et si partisane [...] que nous ne sommes pas en mesure de faire face aux grands problèmes qui appellent des solutions.* »<sup>(3)</sup> Bon vent, citoyens électeurs.

**Philippe Herzog**

*Président de Confrontations Europe,  
le 19 janvier 2007*

(1) *Un nouvel Acte Unique au cœur de la relance de l'Europe*, voir le cahier central détachable dans ce numéro. Disponible également sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(2) Voir son article en p. 9 de ce numéro.

(3) *"Challenging has they are, it's not the magnitude of our problems that concerns me the most, it's the smallness of our politics [...] politics has become so bitter and partisan [...] that we can't tackle the big problems that demand solutions"*, cf. *Financial Times*, 17/01/07.



►►► l'UE, il faut considérer aussi les autres tâches qui attendent la diplomatie allemande. Il y a, à côté de la présidence simultanée du G8, la volonté de remettre en route le processus de la paix au Proche-Orient. Jamais encore, le gouvernement ne s'est imposé une tâche aussi ambitieuse. Ce problème semble vraiment impossible à résoudre, et l'Allemagne n'a l'ombre d'une chance que si elle est soutenue pleinement par ses partenaires dans l'UE. La guerre du Liban l'été dernier, l'attente exprimée par Israël que l'Allemagne envoie des soldats, et la passivité américaine ont provoqué dans la République Fédérale un changement de l'opinion : d'une certaine façon, le conflit est plus proche que jamais. Les premières tentatives allemandes d'intégrer

la Syrie ont provoqué, surtout en France, plus de rejet que de méfiance.

Nous voyons donc une diplomatie allemande exposée à des tensions extrêmes, alors qu'il ne peut plus sérieusement être question d'un moteur franco-allemand pour l'Europe. Celui qui voudrait tout parier qu'à la fin de la présidence allemande de l'UE, on aurait préparé le lit de la Constitution, doit vraiment être très optimiste. Les mécanismes allemands de négociation, rôdés et bien huilés, pourront obtenir quelques progrès. Mais il ne faut pas leur demander l'impossible. ■

**Thomas Hanke**

(1) Lire l'article de Jacques Mistral dans ce numéro, en p. 15.

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

# La campagne ne saurait être une occasion perdue pour l'Europe

*Le dossier européen sera le premier que le futur président de la République française aura à traiter. Les candidats doivent clarifier leur position et les Français prendre conscience de la nécessité de se préoccuper de l'Europe. La France, exhorte Thierry Soret, délégué général de Confrontations Europe, doit reprendre l'offensive...*

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier**, l'Allemagne préside l'Union européenne. Sa principale priorité est la relance de l'Europe et le Conseil européen de juin prochain y sera entièrement consacré. Dès le premier jour de sa présidence, la chancelière Angela Merkel a souhaité que l'Union dispose rapidement d'un « *traité constitutionnel si elle veut conserver sa capacité d'action* », et indiqué vouloir mener des entretiens « *intensifs* » avec ses partenaires européens pour fixer « *une feuille de route qui indiquerait comment un traité constitutionnel peut vraiment être concrétisé en Europe* ».

La relance de l'Europe est enfin à l'ordre du jour. Si nous devons attendre l'été pour connaître le sort que les dirigeants européens réservent au traité constitutionnel rejeté lors du référendum français, c'est qu'entre temps, une autre échéance démocratique aura eu lieu en France : l'élection présidentielle. Leur raisonnement est simple : les Français doivent donner mandat au chef de l'État pour débloquer ce qu'ils ont eux-mêmes repoussé. Mais il tient à la condition expresse que les candidats expriment leurs options en la matière et que l'Europe devienne un sujet central de la campagne. Autrement, comment le chef de l'exécutif pourrait-il sereinement réengager la responsabilité de la France à l'égard des autres Européens, notamment les dix-huit pays qui ont déjà ratifié ce traité ? C'est même une exigence, puisque le dossier européen sera le premier que le futur président de la République aura à traiter...

**Les prises de position sont plus électoralistes que productives et parasitent la capacité de la France à être moteur de la relance européenne**

## Paroles de candidats

Le débat démocratique doit dès lors irriguer le jeu diplomatique à venir. Les candidats, qui avaient milité pour le « oui » au référendum du 29 mai 2005, ont déjà indiqué quelques pistes. Pour autant, il est à craindre qu'ils se contentent du service minimum. « *Chat échaudé craint l'eau froide* », dit le proverbe populaire... Ils versent même dans la démagogie protectionniste en remettant en cause l'indépendance de la Banque centrale européenne, ou en appelant à un traité social censé sauvegarder un régime social national à bout de souffle. Ces prises de position sont plus électoralistes que productives et parasitent la capacité de la France à être moteur de la relance européenne. Que voudront-ils réellement faire en juin ? Ségolène Royal, qui doit composer avec une gauche profondément divisée, a voulu d'abord faire « *l'Europe de la preuve* »<sup>(1)</sup>, en appelant à une Union plus efficace pour répondre aux attentes des Européens avec des projets concrets, notamment dans les domaines de l'énergie, la recherche, les transports. Depuis, elle s'est aussi déclarée favorable à « *un traité qui permette aux institutions de fonctionner* »<sup>(2)</sup>, avec « *un volet social* », qui aborde les droits des travailleurs en Europe. Mme Royal

(1) Conférence de presse du 11 octobre 2006, Assemblée nationale, Paris.

(2) Rencontre avec Jean-Claude Juncker le 17 janvier 2007.

estime qu'une négociation devrait aboutir sous présidence française. Elle propose en effet que « *le peuple français soit à nouveau saisi par un référendum* », pour ratifier ce que Jean-Claude Juncker appelle « *ce traité fondamental de base* », qui aurait lieu en même temps que les élections européennes de 2009.

Nicolas Sarkozy, inspiré par les éléments les plus « euro-péistes » de son parti, préconise l'adoption d'un « *mini-traité* »<sup>(3)</sup> reprenant les principales avancées institutionnelles du traité constitutionnel, telles que l'extension de la majorité qualifiée et de la codécision, la double majorité, la présidence du Conseil, la mise en place du ministre des Affaires étrangères de l'Union, la simplification des coopérations renforcées et le droit d'initiative citoyenne. Ce mini-traité serait négocié dans une courte CIG (conférence intergouvernementale) et ratifié par la voie parlementaire au plus tard sous présidence française. Ultérieurement, l'Union devrait être dotée d'un texte de référence qui « *préserve les avancées conceptuelles du traité constitutionnel* », afin de « *sceller la dimension fondamentale politique de la construction européenne* », qui définit la nature de l'Union, en fixe les limites ainsi que les projets qu'elle entend mener. Ce texte serait préparé par « *une grande Convention* » qui se réunirait à l'issue des élections européennes de 2009.

Quant à François Bayrou, héritier d'une démocratie chrétienne pro-européenne, il souligne la nécessité de repenser profondément le projet européen : « *C'est à notre tour, dit-il, de redevenir humblement les pères de l'Europe à notre manière* »<sup>(4)</sup>. Il veut un nouveau traité constitutionnel qui soit « *un texte simple, lisible, court, sans ambiguïté, qui donnera forme aux principes d'une Union européenne sortie de ses paralysies et de ses impasses* ». S'il ne se distingue pas de Nicolas Sarkozy sur les principales dispositions institutionnelles à reprendre du TCE, il juge indispensable le vote des Français pour ratifier un nouveau texte – « *Ce qu'un référendum a décidé s'impose tant qu'un autre référendum n'est pas intervenu* » – qui devrait avoir lieu, dans son esprit, le même jour que les élections européennes de 2009.

### Les enjeux

Pour Confrontations Europe, la perspective d'un nouveau référendum national est dangereuse. Faut-il par ailleurs donner priorité à la mobilisation autour de projets communs plutôt qu'à l'urgence d'une réforme institutionnelle ? Nous ne sommes pas sûrs que le débat doive se développer dans cette opposition car l'enjeu, comme le souligne Philippe Herzog dans sa proposition de relance, est de « *répondre au besoin d'un progrès conjoint des institutions et des politiques de l'Union* »<sup>(5)</sup>. Mais qui peut nier que les institutions européennes ne doivent pas être réformées d'urgence pour rendre l'Union plus efficace dans sa capacité décisionnelle, et relancer des démarches coopératives entre les États membres, depuis

trop longtemps défailtantes, sur des projets européens d'ores et déjà en débat dans l'agenda communautaire ? Chacun peut le constater, l'Union doit améliorer sa gouvernance et on peut regretter que le sauvetage du traité constitutionnel ne soit pas une option en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et ailleurs. L'Allemagne, qui milite pour un nouveau traité constitutionnel, pourrait se résoudre *in fine* à un traité institutionnel, mais elle souhaitera qu'il reprenne les dispositions qui lui sont favorables<sup>(6)</sup>. Aux autres États, et en particulier la France, de dire ce qu'ils veulent préserver du projet. Car pour que ce traité contribue à la relance de l'Union, pour sortir véritablement de la crise, il devra être nourri de coopérations entre les États membres dont le manque est aujourd'hui criant. L'enjeu pour tous les acteurs de la société civile n'est-il pas alors de peser sur les choix de renforcement de ces institutions et de se saisir de toutes les échéances proches (révision des perspectives financières, de la Stratégie de Lisbonne, élections européennes...) pour faire avancer des projets communs ?

C'est pourquoi, la France, plutôt que de s'en tenir à un *bargaining* toujours incertain dans un rapport de forces diplomatique et non-coopératif, devrait reprendre l'offensive pour des réformes institutionnelles accompagnées de propositions concrètes sur le plan des politiques communes. Philippe Herzog propose une option ambitieuse avec un Acte unique de projets structurants lancé parallèlement à une conférence intergouvernementale institutionnelle qui se profile : un mandat serait donné à la Commission par le Conseil européen de juin pour préparer cet Acte unique en coopération avec les acteurs de la société civile. Il serait conclu par une autre CIG et mis en œuvre au cours de la prochaine législature européenne (voir le cahier central). Cette option implique de la part de la France et des Français un examen de conscience après le vote négatif de 2005, un nouvel engagement et une mobilisation de la société elle-même. Pour toutes ces raisons, cette campagne présidentielle ne saurait être une nouvelle occasion perdue pour l'Europe. Le calendrier est serré, la période, démocratiquement décisive, et les enjeux européens, urgents. L'esprit de responsabilité appelle de la part des candidats une clarification de leur position, et de la part des Français une prise de conscience de la nécessité à se préoccuper de l'Europe. ■

**Thierry Soret**

**L'enjeu pour tous les acteurs de la société civile est de peser sur les choix de renforcement des institutions et de se saisir de toutes les échéances proches pour faire avancer des projets communs**

(3) Discours du 8 septembre 2006 à la Fondation Friends of Europe, Bruxelles.

(4) Discours de Lille, 14 décembre 2006.

(5) *Un nouvel Acte Unique au cœur de la relance de l'Europe*, cahier central de ce numéro et [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(6) La grande coalition gouvernementale tient particulièrement à préserver la double majorité qui, avec une pondération des voix à 18 %, donne un rôle central et incontournable à l'Allemagne au sein du Conseil.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

## Démocratie participative : de quoi parle-t-on ?

Claude Fischer, secrétaire générale de Confrontations Europe, milite depuis de nombreuses années pour une société civile responsable et active. Elle signe ici un texte vigoureux sur le sens de la démocratie participative, un concept largement dévoyé dans le cadre de la campagne présidentielle. Écouter et flatter l'opinion publique, souligne-t-elle, ne crée en rien de nouvelles formes d'action politique...

**En exhortant les socialistes** à « changer leur façon de faire de la politique et à organiser des débats à tous les échelons avec les citoyens, dans un quartier, une rue, un bistrot, un appartement »<sup>(1)</sup>, Ségolène Royal souligne la fracture qui s'est aggravée entre le parti socialiste – et plus généralement la politique – et la société. Mais quand elle ajoute que « la responsabilité des militants socialistes et des militants de gauche est de ramener vers eux le vote populaire : il est là l'enjeu de l'élection présidentielle et nulle part ailleurs », elle ramène le rôle du parti à la conquête du pouvoir et traite le peuple comme un instrument devant lui permettre d'y accéder : rien de neuf dans une façon de faire qui a pourtant conduit à la grave crise démocratique actuelle et à la perte de confiance de la société dans ses dirigeants.

Là où Ségolène Royal innove, c'est quand elle propose de substituer l'image, le sondage et l'opinion à l'expérience, à la réflexion et à l'option, et d'écouter – par blog interposé – les Français pour mieux tenir compte de leurs opinions, jusque dans son programme.

Mais qu'a à voir cette « démocratie » d'opinion avec la participation des citoyens et des acteurs dans la vie publique et politique à tous les niveaux ? Il ne s'agit pas ici de nier

**L'acceptation des réformes et des changements doivent mûrir dans l'information, la consultation et l'élaboration d'options concrètes avec les citoyens et les acteurs de la société**

le droit d'expression d'une opinion – bonne ou mauvaise – qui représente la forme démocratique de base, mais d'en souligner les limites, quand la France a besoin d'un débat politique d'options sur les problèmes-clés qu'elle doit affronter dans un contexte de mutations extraordinaires... La perte de maîtrise des choix sociaux et économiques des Français est liée à la crise des institutions de la République, très centralisées, où nos dirigeants – recrutés à l'ENA et dans les grandes écoles pour la majeure partie d'entre eux, et cooptés par leurs pairs dès le berceau – cumulent les responsabilités.

### Une crise démocratique

Si elle est élue, Ségolène Royal proposera un référendum pour « changer la République ». Soit. Mais pourquoi attendre pour ouvrir le débat alors que la campagne électorale pourrait être un moment propice pour des propositions fortes de réformes ?

Et pourquoi commencer un mandat par un référendum quand on sait que l'acceptation des réformes et des changements doivent mûrir dans l'information, la consultation et l'élaboration d'options concrètes avec les citoyens et les acteurs de la société eux-mêmes, et que ceux-ci devront participer – en coresponsabilité – à leur mise en œuvre et à leur évaluation ?

L'échec du référendum sur le Traité constitutionnel européen a une fois de plus prouvé que les Français – s'ils ne sont pas informés ni impliqués – refusent le changement, et en l'occurrence une Europe qui les oblige à se redéfinir et à s'ouvrir.

Notre République a basculé depuis longtemps dans une crise démocratique où les partis et leurs élus au Parlement sont tout dévoués au Président, protégé de la société par un cordon sanitaire d'experts et de courtisans eux-mêmes coupés de la société. Celui-ci priorise des thèmes d'intervention et de gouvernement qui ne s'inscrivent même plus dans un projet de société.

Reconnaissons à Nicolas Sarkozy le mérite de la clarté : il n'est pas pour la participation de la société civile, la politique est un métier et il revendique la présidentialisation de la République. Mais les déclarations récurrentes de Ségolène Royal sur le thème de la « démocratie participative » – qu'elle s'inspire du modèle altermondialiste ou nor-



© Oleg Prikhodko

(1) Extrait de son discours au CNIT, le 16/12/2006.

dique – sont abusives quand il s'agit d'écouter et de flatter l'opinion publique, ce qui, certes, balaie les formes traditionnelles de la démocratie représentative, mais ne crée en rien de nouvelles formes d'action politique permettant la participation des citoyens et des acteurs de la société dans un dialogue avec des institutions renouvelées et ouvertes. Pourront-ils « *bâtir un gouvernement sur le sable de l'opinion* », interrogeait Alain Duhamel<sup>(2)</sup> ? Reste alors aux citoyens et aux acteurs la seule possibilité d'ouvrir eux-mêmes le champ des débats et de se mobiliser pour faire pression. Il faut que Nicolas Hulot menace de se présenter pour que les candidats s'ouvrent aux propositions de son Pacte écologique. Il faut que les Enfants de Don Quichotte émeuvent l'opinion pour que Dominique de Villepin « trouve » des solutions dans la nuit au problème lancinant du logement des sans-abri... Il faut, en un mot, des « coups d'État citoyens » pour qu'une oreille se tende. Mais attention aux lendemains qui déchantent ! Souvenons-nous des jeunes qui ont brûlé les banlieues fin 2005 sans pour autant que ces actes de détresse n'aient fait évoluer leur situation.

### Changer de méthode

Écouter les citoyens n'est pas les entendre ; les inciter à des réactions et à des manifestations n'est pas les rapprocher de la politique, ni en faire des partenaires. Le risque est grand d'encourager, au contraire, la radicalité de certains mouvements, de détourner de l'effort de construction si difficile, et d'avoir demain dans la rue un peuple de gauche refusant toute nouvelle réforme. Un changement de méthode de gouvernement et d'action nécessite une mutation de notre culture démocratique elle-même. La démocratie française repose sur une délégation verticale : de bas en haut par l'élection et l'action pour exiger de l'État qu'il règle tous les problèmes de la société, et de haut en bas... une fois l'élection passée ! Quand Jack Lang nous dit que Ségolène est « *si préoccupée de pouvoir agir, agir vite, agir fort, agir profondément, que toute son équipe prépare toute une série de réformes qui pourraient entrer en vigueur dès le mois de juin* »<sup>(3)</sup>, on reste interloqué ! Quelles réformes ? Pour quels objectifs ? Dans quel agenda ? Que nous réserve « l'équipe » de Ségolène Royal qui travaille en catimini, sans débat avec la société sur le sens de ces réformes ? La France n'a jamais pu réformer ses institutions. Elle est en difficulté. Sa gestion publique est inefficace. Sa croissance est faible, son taux d'activité est bas, elle est endettée, l'échec de socialisation des jeunes est patent. Peu ouverte sur l'Europe, elle est en perte d'influence. Le changement est certes nécessaire. Mais comment le faire mûrir, dans un pays où les peurs sont plus fortes que tous les désirs d'avenir ? En disant la vérité aux Français et en faisant appel à leurs responsabilités, en remettant en cause nos comportements individuels et collectifs : c'est difficile mais c'est vital pour la démocratie.

**Un changement de méthode de gouvernement et d'action nécessite une mutation de notre culture démocratique**

**Nous avons besoin d'une pédagogie des réformes à mettre en œuvre et d'un débat d'options**

Sinon Le Pen gagnera tous ceux qui, sous-informés et désarmés face à l'évolution politique, sociale et mondiale, répondront à une offre de protection étatique et sécuritaire, illusoire, mais dangereuse.

### Pour une démocratie partenariale<sup>(4)</sup>

Confrontations Europe a exploré, depuis des années, les voies d'une démocratie européenne, fonctionnant de façon transversale, avec des acteurs publics et privés qui partageraient les responsabilités de l'éducation, de l'emploi, du développement. Pour cette démocratie partenariale, la réforme de l'État est décisive.

Ne cherchons pas d'alibis extérieurs et assumons nos réformes intérieures avec le projet européen, pour répondre à nos questions de société communes : retraites, santé, solidarité, environnement...

Comment redéfinir la place de l'État français dans une stratégie de croissance durable en Europe ? Cette question-clé devrait être au cœur de la campagne. Minimiser les problèmes, se renvoyer la balle entre la gauche et la droite n'aidera pas à comprendre l'inefficacité de notre gestion publique.

Nous avons besoin d'une pédagogie des réformes à mettre en œuvre et d'un débat d'options pour réussir et construire un marché du travail plus mobile, une éducation plus ouverte, une épargne plus efficace, des services publics rénovés, des structures réorganisées de l'État, pour n'en citer que quelques-unes.

Je terminerai sur les enjeux d'une meilleure gouvernance : décentraliser les pouvoirs, organiser leur rotation et leur diffusion, supprimer le cumul des mandats, créer des filières d'accès aux responsabilités politiques, briser le monopole de représentation des partis, favoriser la création de nouveaux acteurs et réseaux européens... ces réformes devront accompagner le débat sur le rôle des élus, du gouvernement et celui du Président de la République, censés représenter à eux seuls l'État et la démocratie.

Notre avenir ne peut plus être délégué à un État, à un homme ou une femme, marqués plus que jamais par l'héritage de la Révolution qui ne reconnaissait rien entre l'État et l'individu. Le dialogue direct de nos candidats avec l'opinion publique semble bien dérisoire face aux besoins d'une société civile responsable et active. ■

**Claude Fischer**

(2) Cf. son article du 27 septembre 2006, dans *Rebonds* « Alchimistes de la démocratie d'opinion ».

(3) *The Associate Press*, 7/01/07.

(4) En 1996, le rapport de P. Herzog « *Pour une participation des citoyens et des acteurs au système institutionnel* » a été voté par le Parlement européen et en 1998, le rapport « *De nouvelles relations sociales avec l'euro* » a été remis au gouvernement français. Plusieurs livres de P. Herzog ont porté sur ces thèmes, en particulier, en 1997, le livre *Reconstruire un pouvoir politique. Dialogue pour gouverner en partenaires* aux Eds. La Découverte.

EUROPE FINANCIÈRE

## Le Big Bang de la MIF

La nouvelle directive sur les marchés d'instruments financiers ou MIF sera mise en œuvre en novembre 2007. Elle a pour objectif d'intégrer le marché intérieur au niveau des valeurs mobilières. Porteuse de davantage de libertés comme de responsabilités, elle concerne les professionnels, pour lesquels elle révolutionne la concurrence, et les épargnants individuels, qu'elle sert à protéger. Marie-France Baud, qui suit les questions financières à Confrontations Europe, explique la portée de ce texte.

**La nouvelle directive** sur les marchés d'instruments financiers est l'une des pierres angulaires du Plan d'action pour les services financiers (PASF), adopté par la Commission européenne en 1999<sup>(1)</sup>. Communément désignée par l'abréviation anglaise MiFID, elle remplace la directive sur les services d'investissement (DSI) de 1993 et son élaboration est intervenue dans le contexte de nouveaux enjeux économiques et de régulation : hausse des transactions transfrontalières d'investissement et intégration cruciale du secteur financier pour redynamiser la croissance et accroître la compétitivité européenne au niveau mondial. En organisant l'architecture réglementaire des marchés européens, la MiFID se montre plus structurante que la DSI : elle rend l'échange de valeurs mobilières plus efficace et moins cher dans l'espace européen tout en offrant une meilleure protection aux investisseurs individuels. La MiFID régira les conditions d'agrément et de fonctionnement applicables aux prestataires de services d'investissement (PSI) et autres professionnels du secteur (conseillers, courtiers...), met en place leur mise en concurrence, prévoit des règles de conduite pour la fourniture de services d'investissement à des clients (exigences inhérentes à l'information et au caractère approprié des produits proposés) et définit des règles rigoureuses aux fins de la meilleure exécution des ordres du client. C'est la contrepartie du « passeport européen » qui concrétise la liberté de prestation de services



© Commission européenne

en permettant à une entreprise d'investissement, une fois reçu l'aval de l'autorité compétente de son État membre, d'exercer son activité dans l'ensemble de l'Union. La directive a été élaborée selon la procédure dite Lamfalussy qui a fait jouer un rôle important au comité européen des régulateurs nationaux pour les valeurs mobilières (CESR) et a créé une coopération renforcée entre

(1) Cf. *La Lettre de Confrontations Europe* n° 71, juillet-septembre 2005.

## Le cheminement de la directive

**Lorsqu'il était député européen, Philippe Herzog a participé intensément à l'élaboration de la directive. Il relate le contexte de son élaboration.**

Pour fabriquer un marché unique, il était impératif de reconnaître la diversité des lieux d'exécution : marchés réglementés, systèmes multilatéraux de négociation, sociétés qui internalisent systématiquement les ordres. Les enjeux du *level playing field* ont été au centre des débats. Comme les professionnels français, les députés européens français ont suspecté les sociétés

internalisatrices de la City de vouloir capter les ordres et cité leur point faible : une bonne formation des prix est impérative, elle se situe sur les marchés réglementés, elle exige une transparence *pre-trade*. Le principe de cette transparence a été arraché. Sa nature a fait l'objet d'intenses négociations. Les Allemands ont cherché à séparer le marché de gros du marché de détail, avec plus ou moins l'accord des Anglais mais dès lors que l'on souhaitait amener les particuliers au marché, cela ne fonctionnait pas. On a donc retenu des critères pour des seuils par catégories de titres. Le compromis obtenu a paru satisfaisant. Concernant la régulation de l'offre de services, les

questions les plus importantes sont la « *best execution* » et les conditions d'information et de conseil des clients : il s'agit de la protection des consommateurs, sujet sur lequel le Parlement européen ne s'est pas montré trop divisé. Le CESR (comité européen des régulateurs nationaux pour les valeurs mobilières) a bien joué son rôle au niveau de l'élaboration des mesures d'exécution (niveau 2 de la procédure Lamfalussy). Le Parlement européen co-décide au niveau 1. Au niveau 2, il a pleinement exercé sa capacité d'intervention et de négociation avec la Commission. Il travaillait parallèlement sur la directive UCITS\* qui doit permettre une plus grande harmonisation des fonds de

les institutions communes et les États qui a donné une large place à la consultation des professionnels. Elle doit avoir été transposée dans les États membres en janvier 2007 pour être mise en œuvre en novembre 2007. Ce, alors même qu'outre-Atlantique, les RegNMS<sup>(2)</sup> entrent en vigueur. Fruit de l'une des plus importantes réformes menée par la Securities and Exchange Commission (SEC) dans un souci de compétitivité, elles s'efforcent, en s'inspirant des méthodes européennes, de poser un cadre concurrentiel équilibré entre les différents « *trading centers* » et une meilleure qualité d'exécution des ordres des clients.

### Vers un nouvel environnement concurrentiel

En brisant le monopole des Bourses traditionnelles, la directive MIF introduit un changement considérable : elle reconnaît, en parallèle aux marchés réglementés, deux modes alternatifs de négociation – les Multilateral Trading Facility (MTF) et les « internalisateurs » systématiques – afin de faire baisser le coût des transactions. Les MTF sont des plates-formes d'échange d'actions qui permettent de rapprocher des ordres qui s'opposent (l'ordre d'achat est répondu par l'ordre de vente d'un autre client), les internalisateurs permettant aux banques de dénouer chez elles les ordres de leurs clients portant sur des valeurs mobilières. Ces nouveaux modes d'exécution représentent une opportunité de taille pour les banques qui brassent chaque jour des millions d'ordres d'achat et de vente.

Cette opportunité a une contrepartie : de nouvelles obligations et responsabilités dans l'offre de services. La directive pose en effet l'exigence de distinguer entre clients professionnels et de détail, de prendre connaissance de leurs attentes, de vérifier leur expérience face aux produits qui leur sont proposés. D'autre part, les transactions devront respecter l'obligation de meilleure exécution des ordres des clients, dont le prix n'est qu'un élément à côté d'autres critères tels les coûts, la

**En brisant le monopole des Bourses traditionnelles, la directive MIF introduit un changement considérable : elle reconnaît deux modes alternatifs de négociation**

rapidité, le lieu et la probabilité de l'exécution. En outre, les documents d'exécution devront être stockés pendant cinq ans de façon à reconstituer la situation du marché, en cas de contestation du client, et permettre un contrôle *a posteriori* du régulateur.

Cette évolution réglementaire va s'accompagner d'une révolution informatique au vu de l'archivage à effectuer et des besoins en nouveaux systèmes algorithmiques permettant d'optimiser l'exécution de transactions de dix secondes à moins de dix millièmes de seconde. Le cabinet Accenture prévoit dans les dix-huit mois à venir entre 1,2 et 1,7 Mrd \$ d'investissements dans les nouvelles technologies de l'information, dans le cadre à la fois de la transposition de MiFID en Europe et de l'entrée en vigueur de la réglementation NMS aux États-Unis.

### Consolidation boursière inéluctable

De manière fort prévisible, les grands intervenants n'ont pas attendu la transposition de la directive : à la mi-novembre 2006, de façon assez symbolique, au moment où Deutsche Börse retirait son offre sur Euronext, Citigroup, Credit Suisse, Deutsche Bank, Goldman Sachs, Merrill Lynch, Morgan Stanley et UBS faisaient connaître leur intention de financer une MTF paneuropéenne dont ils seront les actionnaires. C'est le projet Turquoise. Ensemble, ces banques représentent environ le tiers de l'activité du London Stock Exchange (LSE) sur les actions européennes.

Face à la City, sur le continent, seize Bourses se partagent la négociation de titres financiers sans être réellement en concurrence. Pour défendre leur modèle, elles pointent les risques de fragmentation de la liquidité et de perte d'efficacité du processus de formation des prix ainsi que les nouveaux enjeux de surveillance du marché liés à la MiFID tout en reconnaissant que de nouvelles opportunités se présentent : services de conseils et solutions ►►

(2) Les règles du Regulation National Market System.

placement européens, ce qui lui a fait comprendre qu'il fallait relever la protection des consommateurs dans le cadre de MiFID. Quant au commissaire MacCreedy, il a exigé une transparence de la rémunération des distributeurs de produits financiers

À la veille de la transposition nationale, les tensions ont monté entre le FSA (Financial Services Authority) et la City, celle-ci craignant que l'on renchérisse les coûts au nom de la protection des clients. Au sein du régulateur britannique, qui fait référence en Europe, la très puissante association de consommateurs Consumer panel a donné du poids au Department Retail pour la protection des consommateurs dans le cadre de MiFID.

Mais en France, comme ailleurs, les prestataires de services financiers font argument de la compétition pour s'opposer aux contraintes, jugées excessives. Cette objection ne peut être retenue : d'une part, leurs profits sont élevés, d'autre part les évolutions du système financier entraînent des transferts de risques considérables vers les ménages. Responsables de leurs choix mais assaillis de propositions plus ou moins adaptées et transparentes, ces derniers sont, en fait, très démunis.

Soulignons le besoin de cohérence en termes d'action politique : Paris et les banques françaises sont en pointe dans un combat difficile en faveur d'un marché

intégré pour la banque de détail, pour lequel elles soulignent le besoin d'une forte harmonisation ciblée sur la protection des consommateurs. Pourquoi, alors, une position différente sur les valeurs mobilières ? MiFID est une poutre maîtresse, mieux vaut prendre appui sur la directive et que Paris apparaisse comme un bon élève de la transposition.

**Philippe Herzog**

\* Directive sur les OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières), plus connue sous le libellé UCITS (Undertakings for the Collective Investment in Transferable Securities).

►►► techniques innovantes capitalisant sur l'infrastructure technologique déjà en place. La politique tarifaire est aussi l'un des leviers que peuvent actionner les Bourses pour prévenir une baisse de leur activité. Il y a de la marge : bien que le prix de revient de l'ordre sur les marchés organisés ait beaucoup diminué, le prix de vente aux utilisateurs est resté le même. Reste que ce risque de baisse des revenus, couplé avec la pression sur les coûts de transaction introduite par la concurrence, accélère la probabilité pour l'avenir de la concentration des marchés organisés et porte en germe la spécialisation des internalisateurs sur certains secteurs et certaines valeurs. La fusion prochaine entre Euronext, entreprise de marché paneuropéenne qui regroupe les bourses d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne et Paris et NYSE (la Bourse de New York) va contribuer à la consolidation : elle donne naissance à la première entreprise de marché globale à même de se poser en véritable concurrent du LSE en termes de liquidités, de variétés d'instruments financiers, de synergies de coûts, du moins selon les partisans de l'opération. Bien que l'option intra-européenne de rapprochement avec Deutsche Börse, l'opérateur de la Bourse de Francfort, ne l'ait pas emporté, le détour par New York permettra peut-être – paradoxalement – de parachever la construction européenne. Les portes ne sont en effet pas fermées à des accords ultérieurs de rapprochement avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne... pour mobiliser la liquidité afin que l'Europe financière devienne puissance. Le projet européen n'a pu aboutir car il confrontait deux entreprises très différentes en termes de modèle boursier (vertical, en silo, pour Francfort, horizontal pour Euronext), d'organisation informatique et d'activités (l'union avec Euronext posait un problème de concentration, notamment dans les activités dérivées). Lui a surtout manqué une initiative forte des gouvernements de la zone euro comme de la Commission : le commissaire MacCreevy, responsable du Marché intérieur, n'a-t-il pas estimé qu'il appartient « aux acteurs du marché de décider » ?

Si en France, la préférence implicite de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) allait au projet transatlantique, la fusion Euronext-NYSE suscite néanmoins scepticisme et critiques de la part des patronats français et néerlandais. Ils redoutent à la fois une diffusion de l'influence américaine sur les régulateurs, les règles, les pratiques comptables et de marché et la perte de l'intérêt général – participer au financement du tissu économique. L'alliance avec le NYSE devrait certes permettre à Euronext d'accélérer son développement international mais on peut craindre une focalisation en Europe sur les grosses capitalisations et un durcissement des conditions d'admission des moyennes entreprises.

### La protection des consommateurs

L'extension de la vente conseillée à tous les clients s'articule autour des éléments suivants : distinction entre

**Le détour par New York permettra peut-être – paradoxalement – de parachever la construction de l'Europe financière. Les portes ne sont en effet pas fermées à des accords ultérieurs de rapprochement avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne...**

**Les obligations de conseil représentent un élément très novateur par rapport aux pratiques et textes français et supposent de profondes remises en cause pour la profession bancaire**

vente conseillée et exécution d'un ordre sans conseils, réservé aux produits non complexes ; profilage des produits ; nature du devoir de conseil. La Commission souligne l'importance particulière du *test d'adéquation* pour la fonction de conseil, test qui devra faire l'objet d'un contrôle rigoureux par les régulateurs, assorti de sanctions fortes : en effet, les obligations doivent être claires pour tous. Ainsi, aux Pays-Bas, on vend des produits *hedge funds* aux particuliers : avec le passeport européen, le risque est alors exporté partout.

Ces obligations se complètent d'un volet « *best execution* » des ordres qui fait l'objet d'une procédure assez stricte, jugée trop coûteuse par la profession.

En France, le remarquable rapport de Jacques Delmas-Marsalet, membre du collège de l'AMF, sur la commercialisation des produits d'épargne fait référence. Il vise la prévention des risques de ventes abusives et inadaptées à la situation des clients, propose des obligations en matière d'information et de conseil, précise les responsabilités au niveau des différents acteurs de la distribution et pointe les besoins de formation des conseillers. C'est un vaste chantier pour les banques françaises, qui, dans l'hexagone, distribuent plus des deux tiers des produits financiers, et ce d'autant plus qu'à la fois producteurs et distributeurs, les banques ont intérêt à vendre largement leurs produits dans leur réseau. À cela s'ajoute le risque que le choix du produit soit dicté par le niveau de rémunération du banquier plus que par sa qualité intrinsèque. Tout ceci est très novateur par rapport aux pratiques et textes français et suppose de profondes remises en cause que les professionnels rechignent à accepter, préférant des codes de bonne conduite. La MiFID doit être transposée en droit national et il y a des marges de jeu.

Reste, en lien avec la « meilleure exécution », un dernier problème, le post-marché sans lequel l'Europe des valeurs mobilières ne peut véritablement se développer. La MiFID ne s'attaque qu'au coût d'exécution, qui, selon une étude de la Banque JP Morgan, ne représente qu'un tiers du coût total de la transaction, deux tiers allant aux systèmes de compensation règlement-livraison. Ces derniers sont encore organisés autour de structures nationales qui existaient avant l'introduction de l'euro, à l'exception d'Euroclear qui fusionne les systèmes français, hollandais, anglais et belge. Le morcellement de ces activités post-marché se traduit par des coûts plus élevés qu'ils ne devraient l'être. La solution pourrait venir d'un dépositaire central unique avec la Banque centrale européenne intervenant comme un *Securities Settlement System* (SSS), un système de règlement livraison (projet Target 2 Securities) qui s'apparente à une facilité essentielle. Le dossier, très politique, est bloqué, comme le déclarait au Parlement européen le président du CESR, Arthur Docters van Leeuwen. C'est un combat politique à amplifier. ■

**Marie-France Baud**

ASSURANCE

## Solvabilité 2 : les enjeux de la réforme

Les assureurs européens vont bientôt vivre un changement radical avec la réforme Solvabilité 2. La révolution de la supervision (le contrôle des assurances par les autorités publiques) est en marche, afin de s'adapter aux évolutions de l'économie et des risques auxquels sont confrontés les assureurs. Confrontations Europe, en partenariat avec AXA, Eurofi et Suisse Re\*, organise un colloque « Solvabilité 2 : pour une meilleure protection des assurés européens » le 8 mars à Bruxelles<sup>(1)</sup> qui permettra de débattre de ces enjeux avec tous les partenaires intéressés : assureurs, mutuelles, mais aussi consommateurs, syndicalistes, pouvoirs publics. Jacques Maire, directeur des Affaires européennes et institutionnelles du groupe AXA, et Jean-Luc de Boissieu, secrétaire général du GEMA<sup>(2)</sup>, ouvrent le débat dans ces colonnes.

### Un défi majeur pour les assureurs

**La supervision de l'assurance** est une mission de service public qui vise à garantir la solvabilité des compagnies : il s'agit de vérifier que les assureurs disposent du capital nécessaire pour honorer en toutes circonstances leurs engagements auprès des assurés.

Le régime de solvabilité actuel – Solvabilité I – qui détermine ce niveau de capital sur des bases forfaitaires, a permis ces dernières années de traverser de nombreuses crises (tempêtes Lothar et Martin, krach boursier de 2001, attentats du 11 septembre...) sans remettre en cause la capacité des compagnies à garantir les assurés. Mais nos sociétés vieillissantes sont demandeuses d'une prise en charge toujours plus importante de risques complexes : risques environnementaux, médicaux, juridiques... Solvabilité I apparaît limité et inadapté : ses exigences de niveaux de capital sont arbitraires et entraînent une immobilisation du capital sans rapport avec le risque économique.

Cette approche pénalise principalement les assurés dans la mesure où elle entraîne :

- un surcoût pour le consommateur dû à la rémunération du capital en excès, ce qui peut rendre la protection inaccessible à certaines catégories ;
- un volume de risques assurés en faveur des individus et du secteur productif moins important que ce qu'aurait permis le stock de capital immobilisé.

Parallèlement, les compagnies d'assurances ont développé des techniques d'analyse, de gestion et de transfert des risques qui permettent une évaluation économique des risques afin de proposer des couvertures dont les caractéristiques et les coûts s'adaptent au mieux aux besoins du marché. Elles disposent également de nouveaux instruments financiers permettant un financement des risques à moindre coût.

Mais ces évolutions ne sont pas encore prises en compte par la réglementation ce qui limite la capacité des assureurs à répondre efficacement aux besoins de nos sociétés.

**La diversité des acteurs, de la multinationale à la mutuelle régionale, est une richesse du secteur. Solvabilité 2 doit la préserver**

**Solvabilité 2 fait courir un risque majeur au rôle d'investisseur institutionnel de long terme joué par les assureurs**

#### De nombreuses questions

Les assureurs, petits ou grands, mutuelles ou sociétés, attendent beaucoup de la directive Solvabilité II actuellement en débat au niveau européen. La diversité des acteurs, de la multinationale à la mutuelle régionale, est une richesse du secteur ; elle permet une concurrence élevée. Solvabilité 2 doit préserver cette diversité en tenant compte des différentes formes juridiques et capitalistiques existantes, et permettre un même niveau de sécurité pour tous les consommateurs. Ce projet prévoit deux possibilités de calculs des besoins en fonds propres : la définition d'une formule standard de calcul des besoins en capital accessible à tous et, pour les entreprises qui en font le choix, la reconnaissance de modèles internes sur la base d'une évaluation économique du profil de risque de l'entreprise.

À ce jour, les orientations des premiers travaux sur Solvabilité 2 soulèvent de nombreuses questions.

Les superviseurs européens s'opposent quant au rôle respectif du capital et des provisions : certains favorisent un niveau de prudence élevé dans les provisions techniques alors que d'autres préfèrent placer la prudence dans l'exigence en capital. Le principal risque est alors une réglementation qui impose aux assureurs un double comptage de la prudence. Ils auraient alors à faire face à une pénurie de capitaux sur le marché avec pour conséquence une augmentation des coûts des produits et une réduction de l'offre d'assurance. Par ailleurs, la diversification, outil essentiel de réduction des risques, n'est pas encore suffisamment reflétée dans les travaux actuels. Effective à tous les niveaux, entre lignes d'assurance, entre risques d'assurance et risques de marché, entre pays, sa reconnaissance permettrait de refléter le niveau de risque réel d'une compagnie. Pour AXA, la seule reconnaissance de la diversification géographique permettrait une réduction de 36 % du risque global.

Mais les superviseurs européens restent encore trop frileux quant à la pleine reconnaissance réglementaire de la diversification, celle-ci supposant en effet de partager des responsabilités au-delà de leur seul espace politique, avec l'émergence d'un superviseur européen. La Com- ►►►

\* Et avec la DG Marché intérieur de la Commission européenne et le Minefi.

►►► mission semble s'orienter vers ce pari politique important pour la compétitivité du secteur.

Enfin, la supervision a un impact direct sur le rôle d'investisseur institutionnel de long terme joué par les assureurs, essentiel au financement des entreprises. Or, Solvabilité 2 fait courir un risque majeur à cette fonction, car elle prévoit d'apprécier la solvabilité des compagnies à un horizon d'un an. Cet horizon peut apparaître cohérent avec les risques courts tels que les branches santé ou automobile. Pour les risques longs, comme les engagements de retraite, les assureurs adaptent leur stratégie d'investissement et s'orientent vers les actions dont le rendement à long terme est supérieur aux autres classes d'actifs. Le choix d'un horizon à un an péna-

liserait fortement la capacité d'investissements en actions des assureurs, avec pour conséquence un désengagement des assureurs du financement à long terme de l'économie et une baisse de l'offre de protection à long terme.

Solvabilité 2 est aujourd'hui un défi majeur pour le développement du secteur : son adoption aura des conséquences directes sur la sécurité proposée par les assureurs aux consommateurs européens, sur la compétitivité des assureurs européens et plus globalement sur l'économie européenne. ■

**Jacques Maire**

(1) Consulter [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(2) Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances.

## Une approche mutualiste de Solvabilité 2

**L'idée qui sous-tend Solvabilité 2**, à savoir que les fonds propres de toute entreprise d'assurance doivent être calibrés et proportionnés au niveau des risques qu'elle couvre, est conforme à la raison ; les mutuelles (d'assurance et de santé) européennes y souscrivent donc sans hésitation. Elles participent activement aux discussions qui se déroulent depuis deux ans tant entre assureurs européens qu'avec les autorités de contrôle nationales et les services de la Commission européenne. Les mutuelles européennes abordent et suivent les travaux avec quelques préoccupations simples : que les futures règles prudentielles ne soient pas taillées sur mesure pour les seuls groupes d'assurance cotés en bourse ; qu'elles ne poussent pas à la concentration des opérateurs, donc à la disparition de certains ; qu'elles ne pénalisent pas les consommateurs d'assurance qui se trouvent (dans les mutuelles) être aussi leurs sociétaires.

Dans des discussions de plus en plus techniques et théoriques, il faut veiller à ce que les futures règles établissent une réelle égalité de traitement entre assureurs commerciaux et mutuelles (ou coopératives) d'assurance. L'exercice n'est pas totalement nouveau pour les mutuelles, puisqu'il se pose dans les mêmes termes que pour l'élaboration des futures normes comptables internationales. Les autorités européennes s'interrogent, par exemple, sur la nature des parts sociales des coopératives d'assurance et sur la stabilité des fonds propres des mutuelles, en les comparant au capital social des sociétés anonymes. Si le questionnement des autorités est légitime, leurs conclusions devraient être immédiates (et déroutantes) : que les fonds propres des mutuelles sont beaucoup plus stables et pérennes que le capital des sociétés cotées en bourse. Pour s'en tenir au droit français, les fonds propres des mutuelles sont constitués par les résultats bénéficiaires qui, année après année, augmentent le report à nouveau et par les droits d'adhésion (qui sont prélevés comme dans les associations à l'entrée dans la mutuelle et qui viennent alimenter le fonds d'établissement). Ces fonds propres sont définitivement acquis à la mutuelle ; les sociétaires n'ont aucun droit de propriété sur eux et, en cas de dissolution amiable ou de liquidation judiciaire de la mutuelle, l'excédent de fonds propres ne peut être versé qu'à une autre mutuelle, ou à une institution œuvrant à l'intérêt général.

Par comparaison, le capital social des sociétés anonymes, qui est souvent considéré comme le plus solide des fonds propres par les auto-

rités de contrôle est beaucoup moins stable : il peut être racheté sur simple décision des actionnaires et, même dans le secteur des banques et des assurances, on assiste depuis plusieurs années à de nombreux rachats d'actions.

### Une autre vision

Lentement mais sûrement se dessine à Bruxelles une autre idée selon laquelle la taille est un facteur réducteur de fragilité. Autrement dit, plus un assureur est gros, diversifié dans ses activités et dans ses implantations

et moins il a besoin de fonds propres. Cette logique conduirait à exiger relativement plus de fonds propres d'une petite entreprise d'assurance que d'un géant européen ou mondial, conférant à ce dernier une rente de

situation inexpugnable. Les mutuelles (et les coopératives) européennes n'ont pas la même vision de l'assurance ; pour elles, le fait d'octroyer toujours plus d'avantages aux opérateurs les plus forts n'est pas juste et est antinomique avec le maintien d'une concurrence saine et effective sur les marchés européens des assurances. Elles savent aussi d'expérience que des opérateurs de niche, même s'ils sont de moindre taille, connaissent mieux les risques à assurer que les grandes usines où les mauvais risques sont noyés dans la masse des risques ordinaires.

Les mutuelles européennes ne cachent plus leurs inquiétudes quant aux conséquences que pourrait avoir le passage à Solvabilité 2 sur les conditions d'assurance (champ des garanties et prix pratiqués) faites aux consommateurs européens. La logique de Solvabilité 2 est d'exiger plus de fonds propres pour couvrir les risques les plus lourds ou les plus longs : on peut donc s'attendre à ce que, soit les assureurs réduisent l'étendue ou la durée de certaines garanties (responsabilité civile, pollution...), soit fassent payer plus cher les assurances qui sont par nature (produits retraite) ou par construction (assurances obligatoires telles que responsabilité civile automobile, catastrophes naturelles, attentats) les plus risquées. Au terme de cette évolution, il ne faudrait pas se retrouver dans la situation où les consommateurs auraient l'obligation de s'assurer contre certains risques, mais seraient dans l'impossibilité d'en acquitter le prix...

Si les mutuelles européennes n'étaient pas là, personne d'autre ne poserait ces questions : ce qui prouve bien qu'en matière d'assurance, les mutuelles sont différentes des autres opérateurs, certes dominants et dominateurs, du marché. ■

**Jean-Luc de Boissieu**

**EUROPE** **MONDE**

**AU LENDEMAIN DES ÉLECTIONS MID-TERM**

## *L'Amérique et l'Europe sont-elles prêtes à retravailler ensemble ?*

*Les élections organisées aux États-Unis en novembre 2006 introduisent un élément radicalement nouveau en portant une majorité démocrate au pouvoir dans les deux chambres. Quels changements en attendre, en particulier pour la relation transatlantique ? L'analyse de Jacques Mistrail, professeur de sciences économiques et membre du Conseil d'analyse économique.*

**Depuis six ans**, l'administration Bush a exercé à Washington un pouvoir que beaucoup considèrent comme celui d'une présidence « impériale ». Amorcée sous le signe de l'unilatéralisme et prolongée par une guerre désastreuse, la politique de cette administration a rapidement gaspillé le capital de sympathie que l'Amérique avait accumulé dans le monde après les attentats terroristes du 11 septembre. La qualité de la relation transatlantique, en particulier, en a été directement affectée ; plusieurs sondages (par exemple ceux effectués chaque année par le Pew Research Center) ont montré que les opinions publiques sont tentées par l'anti-américanisme dans toute l'Europe, même en Grande-Bretagne où la position personnelle de Tony Blair a été dramatiquement érodée par son soutien sans faille à la politique irakienne de Georges W. Bush. Examinons d'abord la signification des élections de novembre 2006, qui ont peu de précédent parce qu'elles ont plus qu'habituellement porté sur les questions de politique extérieure ; cela a été fréquemment souligné et c'est incontestable. Les Américains ont été longs à percevoir la réalité de la situation en Irak, mais cette fois, le message sortant des urnes a été clair (même si personne n'a encore entendu le début d'une idée crédible sur les solutions). Le départ instantané de Donald Rumsfeld en a été la première conséquence, la remise au Président des réflexions auxquelles a abouti la commission Baker a marqué une seconde étape suivie d'une longue phase de réflexion à la Maison Blanche avant que soit annoncée la nouvelle « stratégie pour la victoire » (!) mi-janvier, le Congrès nouvellement élu une fois installé ; et contrairement à des attentes mal informées, ce n'est pas l'amorce d'un retrait qu'a annoncée le Président.

Cela dit, la politique intérieure a sans doute joué un rôle plus important qu'on ne le dit généralement. D'abord parce que le jeu des « valeurs » – traditionnellement favorables au vote républicain – a exercé cette fois-ci une puissante influence en faveur des démocrates. Les scandales qui se sont succédé ont établi une sorte de

**Aux États-Unis, la fragilisation de la classe moyenne et la montée des inégalités forment depuis plus de deux ans la toile de fond du débat public. [...] La disparition des emplois industriels et la crainte des délocalisations nourrissent une inquiétude latente**

brevet d'incompétence de cette administration, reconvenue et condamnée jusque dans les rangs républicains. La corruption (qui a directement mis au tapis six à huit représentants), la pédophilie du représentant Foley (qui a provoqué une sorte de répulsion médiatique et populaire), l'indécence de certains candidats ont exercé une réelle influence et sont la cause directe du changement de majorité au Sénat où siègeront il ne faut pas l'oublier quarante-neuf démocrates, quarante-neuf républicains et deux indépendants.

Plus fondamentalement, ces élections n'auraient pas délivré les résultats que l'on a vus si elles ne reflétaient pas, aussi, un désenchantement croissant à l'égard de la politique économique et sociale. La fragilisation de la classe moyenne et la montée des inégalités forment depuis plus de deux ans la toile de fond du débat public : l'Amérique a connu depuis plusieurs années une croissance rapide mais ses fruits ont été distribués de manière très inégalitaire, la disparition des emplois industriels et la crainte des délocalisations nourrissent une inquiétude latente qui prendrait immédiatement de l'ampleur si le retournement conjoncturel en cours se révélait plus sévère qu'escompté.

### **Tentations protectionnistes**

Au lendemain de ces élections, le principal sujet de préoccupation économique pour les partenaires des États-Unis concerne évidemment les questions commerciales. Certes, le leadership démocrate comprend nombre de responsables conscients des dégâts que pourrait causer une posture plus nettement protectionniste des États-Unis ; c'est en particulier le cas de Rahm Emmanuel qui a joué un rôle-clé dans le succès de la campagne. Emmanuel est un libre-échangiste et il aura plus d'influence demain que dans le précédent Congrès. Cela dit, le parti dans son ensemble a évolué depuis plusieurs années dans un sens nettement plus protectionniste, ce qu'illustre bien le nouveau sénateur de l'Ohio, Sherwood Brown, qui a apporté un autre siège décisif dans la récente victoire. Les syndicats ►►►

►►► enfin, qui ne pèsent pas très lourd en général, sont là sur leur terrain d'élection. Ils n'ont pas perdu de temps pour annoncer une vraie bataille politique autour du prolongement éventuel du pouvoir de négociation (*fast-track authority*) qui expire à la fin du printemps.

Au-delà des aspects commerciaux, ce débat aura aussi une influence directe sur le comportement des investisseurs internationaux qui détiennent près de la moitié des obligations émises par le Trésor US. Les marchés sont restés jusqu'ici indifférents au changement de majorité parlementaire qui était largement anticipé ; la victoire démocrate est même souvent jugée positive si elle sert à trouver une issue en Irak et si elle favorise la remise en ordre des finances publiques (ce qui est fréquent en période de cohabitation du fait de pouvoirs de blocage réciproques du président et du congrès). En revanche, les tentations protectionnistes déjà bien réelles ces dernières années, menaces tarifaires, blocages de transactions financières..., pourraient si elles se multipliaient, introduire un substantiel élément de risque et donc de doute pour les investisseurs en dollars : ce ne serait pas bon signe pour la stabilité financière internationale.

### Une coopération utile

Quels espoirs peut-on nourrir dans ce contexte pour la relation transatlantique, une relation qui a connu depuis dix-huit mois un réel réchauffement après les aigreurs liées au déclenchement de la guerre d'Irak ? Il est intéressant de se référer à la récente visite à Washington de la Chancelière allemande qui assure à la fois la présidence de l'UE et celle du G8. Angela Merkel, qui a acquis une vraie stature et visibilité internationales, a entrepris son premier déplacement comme présidente de l'Union européenne pour inviter les deux côtés de l'Atlantique à se remettre au travail ensemble. La Chancelière a proposé un renforcement de la coopération économique entre les deux continents, elle a parlé d'étendre à cette relation les bénéfices tirés de l'intégration européenne à ses débuts. Le commerce au service de la réconciliation, c'est une idée qui circulait depuis quelque temps déjà. La perspective d'une vaste zone de libre commerce ou même d'un marché commun entre les deux plus grandes puissances économiques et démocratiques ne manque pas d'attrait. Mais il faut évidemment s'attendre à de sérieuses difficultés de mise en musique ; celles que l'on connaît par exemple dans le domaine du transport aérien transatlantique (politique dite « *d'open sky* », échange de données confidentielles sur les passagers) démontrent les obstacles réglementaires et politiques ardues auxquels se heurte inmanquablement toute volonté de coopération concrète.

Au-delà du commerce, Angela Merkel a soulevé des questions politiques encore plus complexes sur lesquelles une bonne coopération euro-américaine est

**La perspective d'une vaste zone de libre commerce ou même d'un marché commun entre les deux plus grandes puissances économiques et démocratiques ne manque pas d'attrait**



© Commission européenne

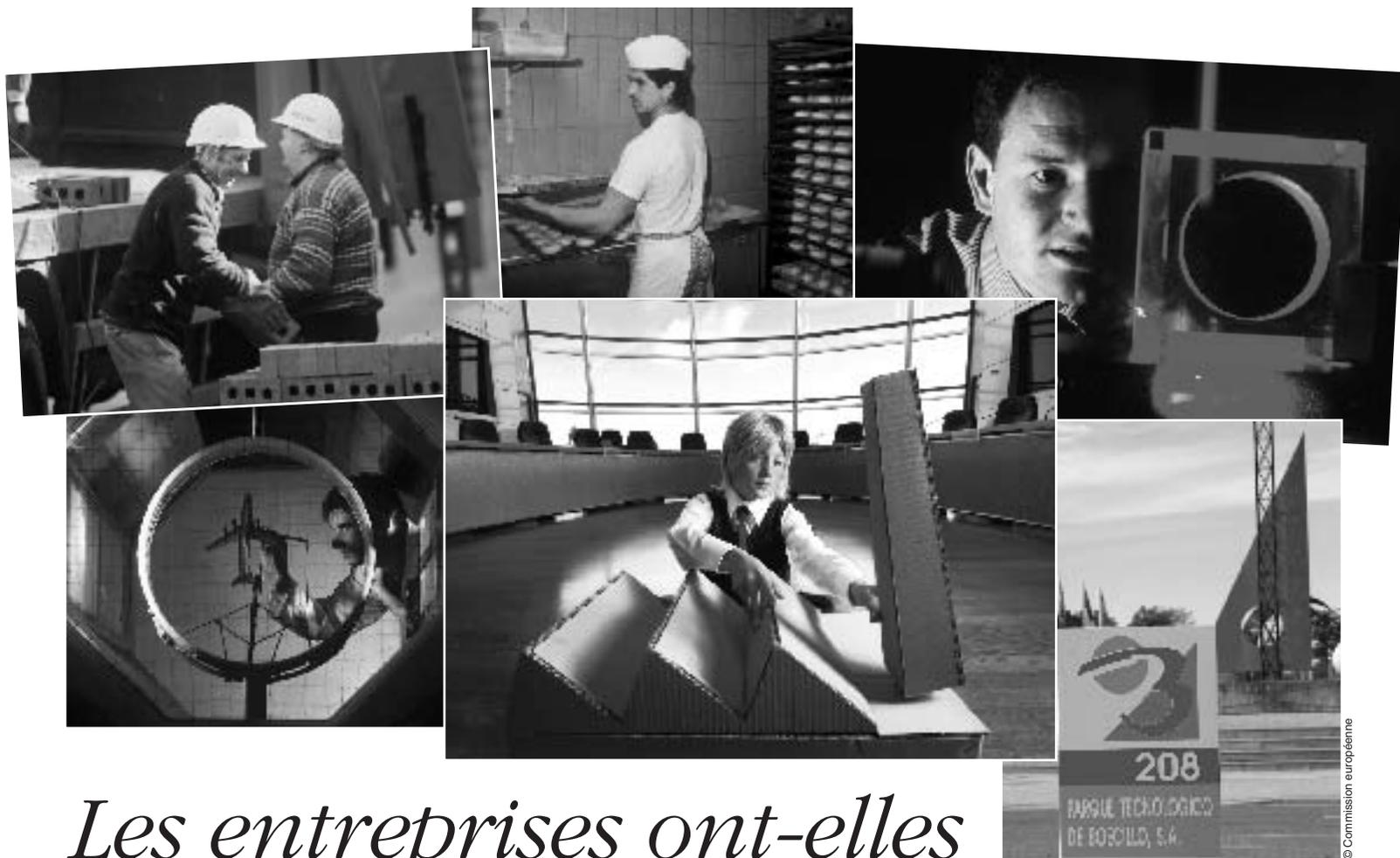
Peter Mandelson, commissaire européen au Commerce et George W. Bush à la Maison Blanche, le 8/01/2007.

**Aujourd'hui, aucune nation ne peut remplacer les États-Unis dans la dynamique des relations internationales. [...] L'alternative au leadership américain, c'est le vide**

manifestement utile : le Moyen-Orient, l'Irak, les politiques énergétiques, le réchauffement climatique. Sur ces questions, on aboutit vite aux trois observations suivantes qui ne sont pas très encourageantes : primo, rien ne peut se faire sans initiative américaine ; secundo, l'Europe a assez peu à offrir ; tertio, rien n'indique que le changement de majorité soit en mesure d'infléchir substantiellement, c'est-à-dire plus que dans certaines manifestations rhétoriques, les positions de l'administration Bush. L'annonce de la « nouvelle politique » irakienne en a été une éclatante illustration de même que l'accueil glacé réservé à la publication du récent rapport britannique sur le réchauffement climatique (rapport Stern).

Enfin, il faut reconnaître que les marges de manœuvre dont disposent un président en fin de mandat (« *a lame-duck President* ») sont restreintes, surtout après une sévère défaite électorale. La victoire démocrate a de fortes chances de créer une situation de blocage politique à Washington pour les deux années à venir. Les démocrates disposent de la majorité dans les deux chambres certes mais cette majorité est très fragile au Sénat et le Président Bush a naturellement le pouvoir d'exercer un veto que les démocrates seront incapables de surmonter sans un soutien républicain important donc très improbable. Au-delà des phrases courtoises échangées au moment de la transition, la réalité, c'est que s'ouvre une bataille titanesque pour 2008 : dans les mois qui viennent, tout, plus encore qu'à l'accoutumée, sera comme le dit un proverbe américain « affaire de politique locale ».

Beaucoup aujourd'hui s'interrogent sur l'avenir de la globalisation. On observe un peu partout la renaissance du patriotisme économique voire du nationalisme tout court. Cette tendance est très dangereuse. S'il y a une seule leçon à garder de l'histoire économique du xx<sup>e</sup> siècle, c'est que les barrières protectionnistes des années trente ont été des moyens inefficaces pour lutter contre la dépression et qu'ils ont précipité la course vers l'abîme. Il faut tout faire pour éviter le retour de telles erreurs. Aujourd'hui, aucune nation ne peut remplacer les États-Unis dans la dynamique des relations internationales. Le danger n'est certainement pas l'excès d'influence américaine sur les affaires du monde : l'alternative au leadership américain, c'est le vide, son résultat, ce serait un chaos croissant. Dans un tel contexte, et sans s'illusionner sur leur portée, on retiendra que les changements observés en ce début d'année 2007 vont dans le bon sens, il faut en faire le meilleur usage possible dans les deux années qui viennent. L'Amérique et l'Europe qui ont tant en commun, l'intérêt économique aussi bien que les valeurs démocratiques, doivent travailler ensemble, encore plus énergiquement, pour garantir demain la stabilité et la prospérité à l'échelle mondiale. ■ **Jacques Mistral**



## Les entreprises ont-elles besoin d'Europe ?

« **Les entreprises cherchent à être des global players, mais avec quelle logique ?**

L'exonération de responsabilités envers la base Europe n'est pas admissible ; pour éviter cela, on peut imaginer une sorte de contrat : vous bénéficiez du grand marché, en retour prenez soin de cette base. Un cadre européen de gouvernance et de partenariat vous y incitera » écrit Philippe Herzog en introduction de ce dossier. Confrontations Europe ouvre le débat lors de son Tour d'Europe, à Londres puis à Varsovie\*, autour de questions concrètes relatives aux stratégies globales des entreprises, aux règles et aux régulations du marché unique, au rôle du marché financier, aux relations industrielles... L'ambition est grande car, comme le montre ce dossier, qui propose un état des lieux et quelques exemples de réalisations, il y a loin de la coupe aux lèvres. « Gordon Brown a beau jeu de dire qu'entre la nation et le monde, il n'existe rien ! » regrette l'économiste Elie Cohen en analysant les mouvements de fusions et d'acquisitions en Europe. L'idée d'identité européenne d'entreprise a reculé, observe-t-il, et « la défense intransigeante des intérêts nationaux » gagne du terrain. Pour que les comités d'entreprise européens voient leur rôle consolidé, pour que la gouvernance réconcilie l'entreprise avec l'ensemble de la société, pour que la politique de la concurrence et la fiscalité déplacent leur curseur, pour que des coopérations se nouent, pour que les ressources financières soient mobilisées pour le développement... la démocratie doit progresser dans l'espace économique européen. Elle n'emprunte pas l'impasse du patriotisme mais les voies nouvelles du partage et de la participation.

Dossier coordonné par Catherine Véglio

\* Respectivement les 26 janvier et 23 février 2007. Les actes seront disponibles sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

## Du patriotisme économique au développement partagé

Le patriotisme économique appartient au passé, nous sommes dans la mondialisation et nous devons y être capables d'une stratégie offensive, défend Philippe Herzog, qui prône un capitalisme partenarial, vecteur d'un progrès majeur de démocratie dans l'espace économique européen.

**John Maynard Keynes** était un libéral internationaliste convaincu, mais après la grande crise de 1929 il a estimé souhaitables des politiques d'autosuffisance nationale<sup>(1)</sup>. Dans les faits, les replis protectionnistes des États ont été catastrophiques. Après-guerre la réouverture des marchés et la coopération internationale ont été des conditions essentielles de la réussite des politiques de croissance conduites par les États-nations.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, la mondialisation aujourd'hui est bien plus qu'un nouvel essor des échanges internationaux semblable à celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>. La chaîne recherche/production/vente d'un produit n'est plus enchâssée dans le territoire national, mais internationalisée. Ceci n'a pu se faire que grâce à l'effondrement des coûts des échanges avec la révolution informationnelle. De même, les systèmes financiers nationaux sont immergés dans une globalisation financière où les grandes firmes peuvent trouver de l'argent partout, et sont donc largement émancipées de « leur » État. Ce contexte permet l'émergence à l'Est et au Sud de nombreux pays qui impulsent maintenant le commerce et la croissance mondiaux. L'« impérialisme » occidental est mis à mal et le capitalisme génère une sorte de développement partagé ! Plein d'inégalités, de souffrances et de frustrations, mais aussi de progrès ! Ce n'est plus le monde de Keynes.

Tout retour en arrière, toute division du monde en blocs et États se protégeant, entraînerait une formidable

**En 2004 les coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière en Chine et Inde ne sont que 20 % en dessous des États-Unis**

régression sociale. Certes les politiques de puissance perdurent, mais elles sont toujours plus contestées. Savoirs et technologies se diffusent. Wall Street draine et redistribue encore l'épargne mondiale mais, telle Gulliver empêtré<sup>(2)</sup>, elle ne peut empêcher l'émergence d'une multipolarité financière.

Le protectionnisme, pourtant prêché en France, est une option illusoire et dangereuse. Nous sommes dans la mondialisation et nous devons y être capables d'une stratégie offensive. La meilleure défense, c'est le développement de notre potentiel et de notre compétitivité. Et plus qu'une défense, il faut une contribution à la formation de biens publics et de solidarités à l'échelle internationale et mondiale, car les conflits peuvent devenir explosifs : l'avenir de la planète et celui de l'humanité exigent de renforcer toutes les coopérations et de bâtir un véritable développement partagé.

### De grands défis

Je ne crois pas à la thèse du capitalisme total face auquel nous serions réduits à la résistance, car la mondialisation capitaliste est un système ouvert, inachevé, que l'on peut investir et subvertir. Ceci dit deux problèmes très difficiles nous sont posés.

Le premier est l'entrée sur le marché mondial de milliards d'hommes dont les salaires sont très faibles. Mais n'oublions pas que la productivité est faible dans ces pays émergents. C'est pourquoi au total, en 2004 les coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière en Chine et Inde ne sont que 20 % en dessous des États-Unis<sup>(3)</sup>. La difficulté vient du fait que les salaires dans ces pays ne suivent pas les gains de productivité. Face à cela la stratégie de compétitivité européenne ne doit pas consister à une course vers le bas mais à un effort redoublé de productivité et d'innovation, qui consiste à relier des idées et des marchés, pour créer ou transformer les produits-services. C'est un défi d'intelligence et d'organisation foncièrement positif. Les pays qui accumulent d'immenses excédents com-



© Commission européenne

(1) *National self Sufficiency*, 1933, article reproduit par la revue *l'Économie politique* (n° 33, 2006), qui consacre un dossier au patriotisme économique.

(2) Cf. *The Economist*, *What went wrong with Wall Street*, 25 novembre 2006.

(3) *Low wages not always key success factor for overseas investment*, *The Conference Board Report*, 3/10/2006.

merciaux – Chine, États producteurs de pétrole, Russie –, devront accroître leur niveau de vie et l'Occident changer son mode de croissance.

Autre problème, le capitalisme patrimonial, impulsé par les grands investisseurs financiers globalisés, qui oblige les entreprises à recomposer leurs activités, à plus de productivité et de rentabilité, mais de façon unilatérale et excessive. Face à cela deux défis sont devant nous : redéfinir et partager le contrôle des entreprises – entre investisseurs, salariés, partenaires et usagers – ; réguler et maîtriser le système financier afin que les grandes innovations financières soient mobilisées également pour bâtir des biens publics, améliorer les cycles de vie, éduquer plus, combattre la précarité, préparer les retraites. Elie Cohen explique dans ce numéro<sup>(4)</sup> comment les fonds de *private equity* servent aussi à promouvoir le développement des entreprises. L'économiste américain Robert Shiller montre comment l'innovation financière pourrait servir l'inclusion sociale, les PME, et les régions déshéritées du monde<sup>(5)</sup>. Qui va conduire ces changements et comment ? La vague du libéralisme n'a pas détruit les politiques publiques, mais celles d'hier sont obsolètes, et la pression du marché contribue à en faire prendre conscience. En réformant les structures nationales du marché et de l'État, plusieurs pays d'Europe ont su commencer à résoudre leurs problèmes. La France est en retard mais peut se ressaisir. L'Union européenne est un atout majeur et non pas un handicap, mais elle est trop faible et doit impérativement être consolidée.

### La France doit se ressaisir

Il n'y a aucune impuissance, mais de gros efforts de réforme et de responsabilité à consentir qui sont urgents et que personne ne fera à notre place. Beaucoup de Français souhaitent que nous nous prenions en main, mais le b.a.-ba est une pédagogie des réalités et des options à prendre ; la grande souffrance collective est que notre système politique ne l'assume pas.

La compétitivité de la France s'est dégradée, notamment par rapport à l'Allemagne dont les coûts salariaux, hier supérieurs de 20 % aux nôtres, sont aujourd'hui comparables ; l'Allemagne a renforcé son industrie et ses relations extérieures. De plus nos finances publiques sont dégradées et il faut tailler massivement dans les dépenses improductives pour mieux préparer l'avenir. La France doit faire des choix : à mon sens l'initiative plutôt que l'assistance, le salaire et l'emploi plutôt que l'allocation, la qualification des non qualifiés plutôt que la subvention des emplois. Le défi de l'intelligence est devant nous, car les nombreux efforts se heurtent à de gros obstacles : le système éducatif notamment enferme les jeunes et les enseignants et entretient la peur au lieu d'ouvrir aux responsabilités de la vie active dans l'économie mondiale. Redéfinir les missions va de pair avec un nouveau partage des responsabilités et des coûts. Une hausse des pré-

vements obligatoires aggraverait le problème de compétitivité et d'emploi – la France souffre d'une grande faiblesse dans la création d'emplois marchands –, mais le capitalisme français ne doit pas s'exonérer d'une sérieuse autocritique. Seules les PME ont besoin d'une diminution des charges sociales ; et elles manquent des soutiens indispensables pour promouvoir massivement l'innovation. Les institutions financières renvoient les risques au lieu d'en prendre leur part, les fonds de retraite sont insignifiants. À la porte des États-Unis, le Québec<sup>(6)</sup>, est capable de maîtriser sa finance pour dynamiser son économie : pourquoi pas nous ?

Parce que nous cultivons un étatsisme improductif et nous dénigrons l'économie sans avoir reçu d'éducation en ce domaine ! Une mutation est souhaitable : participer massivement aux défis de la gestion et de l'économie permettrait de trouver une bonne complémentarité entre les choix collectifs et la compétition.

**L'Union européenne est un atout majeur et non pas un handicap**

**La France doit faire des choix : l'initiative plutôt que l'assistance, le salaire et l'emploi plutôt que l'allocation, la qualification des non qualifiés plutôt que la subvention des emplois**

**Quels choix collectifs voulons-nous partager ? Comment allons-nous nous organiser pour développer la coopération nécessaire ?**

### L'Union au milieu du gué

Autre tare nationale : dénigrer l'Europe au lieu de s'y investir. La viabilité des réformes nationales exige une Europe forte. Toutes les zones du monde s'organisent en grandes régions. C'est un impératif économique lié aux nouvelles technologies : partager les coûts de la recherche-développement et étendre l'échelle des normes pour sécuriser les débouchés ; abaisser les coûts du capital pour le financement (l'avance américaine reste considérable) ; créer des réseaux de communication et d'information permettant le maximum d'interactions humaines (sans quoi pas d'innovation)... Les frontières gênent la coopération tout autant que la concurrence ! L'Europe a su créer une Communauté économique il y a 50 ans. Sans le marché unique et l'euro plus récemment, la France n'aurait jamais pu faire face à la compétition et de nombreux pays européens rattraper leur retard. L'Europe sociale existe : c'est un laboratoire du droit transnational, du dialogue social, de la mutualisation des ressources (fonds structurels).

Le problème est que tout cela ne suffit pas : la compétition entre les firmes s'accompagne de divergences graves entre les choix collectifs et d'un manque à gagner criant de coopération et de solidarité. Mais pourquoi ? Parce que chaque État-nation cultive son « patriotisme » ; chaque peuple cultive une « préférence nationale » pour l'emploi et la protection (encore que d'autres sont plus ouverts que nous).

Dès lors les Européens devront répondre à deux questions : quels choix collectifs voulons-nous partager et comment les rendre compatibles avec le marché ? Comment allons-nous nous organiser pour développer la coopération nécessaire à la réalisation de ces choix ? ▶▶▶

(4) Lire son interview en p. 21.

(5) *The new financial order*, Princeton University Press, 2003.

(6) Lire l'article de F. Daoust en p. 35 de ce numéro.

►►► Une sérieuse tentative a eu lieu pour affronter ces questions : la Stratégie de Lisbonne. Elle veut coupler l'achèvement du grand marché à des choix communs pour la société de la connaissance et le développement durable. Mais cette stratégie est en échec : on n'arrive pas à partager un marché ni des biens collectifs. L'essor du commerce intra-européen est insuffisant, l'intégration patine. Et malgré le lancement du processus de Bologne en 1999 pour l'enseignement supérieur, malgré l'effort de la Commission en direction des plates-formes technologiques, la recherche irrigue bien trop peu l'éducation et les entreprises<sup>(7)</sup> ; les systèmes éducatifs sont des forteresses nationales qui s'opposent au partage transnational des connaissances et des compétences.



© Commission européenne

Pour l'environnement, Kyoto est une initiative exemplaire, mais il faut bien plus : une politique énergétique qui assure une complémentarité des sources sans carbone, au lieu des divergences actuelles et de la fuite en avant vers les carburants fossiles ; une politique des transports réussissant à bâtir des réseaux transeuropéens et urbains « propres ». La relance de l'Europe sociale est également nécessaire. Elle doit être ciblée : il manque une réelle coopération face aux problèmes de l'emploi et de la formation.

Face aux difficultés, Commission et États se renvoient les responsabilités. La Commission a du mal à assumer son devoir d'impulsion, mais le pire est du côté des États qui signent pour le marché et s'y opposent, et font de la « méthode ouverte de coordination » une rhétorique creuse. Quant aux politiques des « champions nationaux », elles reposent sur la connivence État-grandes entreprises. Celles-ci veulent la liberté complète de devenir globales sans entraves, mais face à un problème, elles demandent à « leur » État de les protéger. Ce n'est pas le souci d'un contrôle qui est en cause, mais l'incapacité de promouvoir et partager de bons projets industriels entre Européens. Les Anglais, quant à eux, disent ne pas s'opposer au contrôle de leurs entreprises par des actionnaires étrangers, mais c'est loin

d'être une règle absolue ! Surtout ils savent que la régulation (règles de gouvernance, fiscalité, cadre financier...) est une arme dans la compétition, qu'il ne faut pas aliéner. Loin de s'opposer à une régulation européenne, ils donnent le « la » quand ils la jugent souhaitable et pour servir les intérêts britanniques, profitant de la faiblesse de leurs interlocuteurs politiques.

### Pourquoi un Nouvel Acte Unique ?

Les questions que nous venons de poser n'ont pas été résolues lorsque la Convention a mis au point le projet de Constitution. Pourtant il comporte de réelles avancées dans le sens d'une meilleure coopération. Croire qu'on pourrait le renégocier n'est pas sérieux. Et ceux qui demandent de laisser ça et de se focaliser sur une Europe de réalisations concrètes jettent de la poudre aux yeux. Nous souhaitons qu'à court terme les États reprennent les meilleures dispositions du projet dans un Traité de réforme institutionnelle. Mais cela ne suffit pas. Les rendez-vous de la politique énergétique, du Budget, de la fiscalité, de la révision de Lisbonne vont être des déceptions si l'on ne prend pas d'initiative pour provoquer l'esprit de coopération. C'est pourquoi nous proposons de préparer un Acte Unique de coopération et de participation<sup>(8)</sup>.

Cette innovation politique, conçue par Jacques Delors, a permis en son temps le lancement d'un chantier fondamental : le marché unique. Les États ont alors souscrit à cet objectif et ils ont accepté un agenda contraignant. Ils ont donné à l'Union les moyens d'agir avec une procédure de vote majoritaire et une mutualisation de ressources. C'est cette méthode que nous proposons d'emprunter pour avancer vers de nouveaux objectifs communs : le développement durable, la société de la connaissance, l'emploi et la formation. Face à l'actuelle « insuffisance effrayante de coordination et de coopération », comme dit l'économiste André Sapir, quelles sont les solutions ? Soit on délègue à l'Union le pouvoir de mettre en œuvre elle-même de nouvelles politiques communes, soit on laisse tout le pouvoir aux États. Et si l'on refuse ces deux termes, alors il faut doter l'Union d'une autorité et d'une gouvernance efficaces pour organiser la coopération. Tel est le sens d'un nouvel Acte Unique. Si l'on nous refuse cette voie, il faut nous dire par quelle autre voie avancer.

Un Acte Unique aujourd'hui devra être beaucoup plus participatif que celui d'hier : il devra mobiliser en profondeur les citoyens et les sociétés civiles nationales, avec un rôle crucial des réseaux européens pour faire la médiation avec les institutions.

Il montrera que la concurrence ne suffit pas. Il faut aussi créer des biens publics : réseaux européens de transport par fret et ferroutage ; interconnexions de transit énergétique ; réseaux des paiements et de compensation-

**On peut imaginer une sorte de contrat avec les entreprises : « vous bénéficiez du grand marché, en retour prenez soin de cette base ».**

(7) Lire l'article de P. Landau en p. 37 de ce numéro.

(8) Lire le cahier central inséré dans ce numéro.

**Stratégies**

livraison des titres financiers ; bibliothèque numérique européenne... De même l'industrie financière, motrice de l'économie, comme le souligne le Commissaire Mac Creevy, sera sollicitée pour faire face aux défis démographiques et de l'emploi.

Renforcer la coopération entre les États n'ira pas sans accroître les compétences communautaires, recomposer la Commission et lui donner force, réunir un vrai budget. Mais la solution du problème appelle tout autant un partenariat entre les entreprises et plus largement la société civile, et les institutions publiques.

**Vers un capitalisme partenarial**

Les entreprises cherchent à être des *global players*, bien, mais avec quelle logique ? L'exonération de responsabilités envers la base Europe n'est pas admissible ; pour éviter cela, on peut imaginer une sorte de contrat : « *vous bénéficiez du grand marché, en retour prenez soin de cette base. Un cadre européen de gouvernance et de partenariat vous y incitera* ».

Les restructurations seront discutées et choisies autant que possible en fonction de l'intérêt industriel ; la politique de concurrence se donnera de nouveaux critères ; les comités européens d'entreprises seront consolidés ; le contrôle par des pactes d'actionnaires européens stables sera favorisé. La gestion des mobilités et des restructurations d'activités fera l'objet de coopérations interrégionales transfrontières. Le rôle des financiers dans le développement des partenariats public-privé sera systématiquement sollicité. Les politiques régionales et les fonds structurels feront l'objet d'une réévaluation majeure dans l'agenda communautaire.

La logique des élargissements et des politiques de voisinage devra être significativement améliorée, dans le même esprit, qui a l'avantage de combiner différenciation et solidarité. En effet, mieux que l'assimilation détaillée de la législation communautaire, la participation au marché et aux politiques communes tiendra compte des besoins effectifs des futurs entrants et renforcera en même temps l'intégration.

Nous proposons un progrès majeur de démocratie sur le grand marché et dans l'Union économique. L'Union européenne doit devenir une affaire intérieure à chaque pays et le patriotisme céder la place au partage et à la participation.

Nous ne présenterons pas ici la contribution de l'Europe pour la gouvernance de l'économie mondiale. L'esprit est le même : le commerce mondial doit être équilibré par la formation de biens publics et des mécanismes de mutualisation de ressources ; la finance mondiale doit être stabilisée par une régulation et une coopération des politiques monétaires et financières. Ceci est à faire, mais la conscience des défis a mûri. Il reste à mobiliser la recherche et le courage, avec confiance et persévérance. ■

**Philippe Herzog**

# Fusions et acquisitions : grand angle avec Elie Cohen

**Avec son franc-parler, Elie Cohen, directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil d'analyse économique, explique le rôle déterminant des fonds de *private equity* et des capitalistes des pays émergents dans la vague actuelle de fusions et d'acquisitions. Le patriotisme économique n'est pas la bonne réponse, souligne l'économiste, qui se prononce pour « une politique du capital ».**



**2006 est une année record pour le nombre de fusions et acquisitions dans le monde. Quelles sont les différences notables par rapport à la vague précédente des années 2000-2001 ?**

**Elie Cohen :** Lors de la vague précédente, beaucoup d'entreprises européennes ont réalisé des acquisitions aux États-Unis pour avoir accès aux nouvelles technologies de l'information. Nombre de ces opérations – celles réalisées par Vivendi, Alcatel, Bertelsmann... – ont été des échecs. La fièvre est retombée et il n'y a plus d'opérations significatives dans ce domaine. Une autre tendance, à l'époque, était la constitution de grands groupes de services au niveau européen, par exemple dans l'assurance. Elle est toujours à l'œuvre car la taille moyenne des entreprises s'est élevée dans le secteur financier. L'écart de capitalisation boursière entre entreprises américaines et européennes s'est creusé dans le secteur bancaire. Dans ce domaine, l'Europe connaît d'ailleurs un nouveau cycle de concentrations car il existe bien des vrais enjeux pour la banque de détail d'agir au niveau d'un marché domestique européen. ►►

**FONDS ET FONDS...**

Les fonds de *private equity* mutualisent des ressources levées auprès de gros investisseurs (banques, assurances, grandes fortunes...) et recouvrent des activités différentes : les fonds de capital-risque, qui financent le démarrage des *start-up* ; les fonds de capital développement qui financent la croissance des PME ; les fonds de LBO (*leveraged buy out* ou rachat avec effet de levier) qui rachètent des entreprises en ayant recours à l'emprunt bancaire pour le solde. Les poids lourds américains s'appellent KKR, Blackstone, Carlyle... les Européens se nomment Apax, Permira, Cinven, 3i... À l'échelle mondiale, les acteurs du LBO ont réalisé en 2006 2 461 acquisitions pour un total de 430 milliards d'euros.

Les *hedge funds*, ou fonds d'arbitrage, investissent à court terme pour réaliser des plus-values rapides. Selon Elie Cohen\*, ils gèrent plus de 1 000 milliards de dollars, ne sont pas régulés et ont augmenté les déséquilibres sur les marchés financiers. « *Ils prennent des risques de plus en plus importants pour des marges de plus en plus faibles et n'hésitent pas à faire du chantage lors des fusions* » remarque l'économiste.

Les fonds de pension (*pension funds*) gèrent, à long terme, l'argent de la retraite des salariés des secteurs privé et public.

Les *mutual funds* sont des paniers de valeurs qui correspondent à nos SICAV.

\* Cf. son livre *Le nouvel âge du capitalisme*, Éd. Fayard, 2005.

►►► Un élément majeur caractérise la vague actuelle de fusions et acquisitions : l'irruption des fonds de *private equity* (ou fonds de capital investissement) comme acteurs des restructurations des entreprises.

**Un débat est ouvert sur le rôle de ces fonds. Quels sont les risques ? Quelle est leur influence sur la stratégie des entreprises ?**

**E. C. :** Les fonds de *private equity* ont un rôle déterminant. Ils ont la capacité de racheter les entreprises du CAC 40 – deux ou trois valeurs mises à part – et de les sortir de la bourse ! La capitalisation boursière de nos grandes entreprises est en effet limitée au regard des capitaux disponibles. Ces fonds, qui mutualisent des ressources apportées par de gros investisseurs, n'interviennent plus seulement pour vendre les entreprises par appartements mais pour opérer de vraies restructurations industrielles : on l'a vu dans les cas de Legrand, d'Editis, de Rexel... Alors que beaucoup d'entreprises souffrent d'un actionariat trop fractionné, ce sont des actionnaires totalement dédiés à leur entreprise comme l'étaient ceux des débuts du capitalisme. Ils investissent pour une durée moyenne de cinq à sept ans et veulent peser sur la stratégie et l'organisation de l'entreprise. Ils posent cependant des problèmes sur les plans politique, social et financier. La logique de ces fonds est mal comprise et ils nourrissent toute une série de fantasmes. On peut leur reprocher des montages financiers risqués, de type LBO (lire l'encadré p. 21), qui comportent des dettes. C'est le cas des Pages jaunes ou de TDF, entreprises revendues par France Télécom à des fonds comme KKR ou TPG et désormais très endettées. En cas de retournement économique et de brusque hausse des taux d'intérêt, le risque financier est réel.

**La montée en puissance de ces nouveaux acteurs n'est-elle pas en quelque sorte un contre-choc de l'affaire Enron ?**

**E. C. :** Oui, car l'affaire Enron a montré les limites du système de contrôle de l'industrie financière classique. En réponse, les États-Unis ont considérablement renforcé la réglementation avec la loi Sarbanes-Oxley, tant et si bien que les entreprises préfèrent se retirer de la cote et se faire racheter par ces fonds de *private equity* ! Beaucoup d'entreprises européennes cotées au Nyse (New York Stock Exchange) veulent en sortir. Du coup, la révision de la loi Sarbanes Oxley est en cours. On constate un mouvement inverse avec les entreprises des pays émergents, dont l'entrée en scène est un autre élément nouveau et majeur. Les capitalistes émergents veulent eux se faire coter à Londres pour lever des capitaux et entrer dans le jeu des fusions-acquisitions. Londres en bénéficie pleinement ; elle est devenue la place financière mondiale la plus dynamique.

**Les fonds de *private equity* sont des actionnaires totalement dédiés à leur entreprise comme l'étaient ceux des débuts du capitalisme**

**Le rachat d'Arcelor s'apparente à un échec de l'Europe**

**Les entreprises des pays émergents sont en effet offensives dans l'espace européen. Comment analysez-vous cette montée en puissance ? Quelles pourraient être les incidences sur la gouvernance des entreprises rachetées ?**

**E. C. :** La Chine, l'Inde, le Brésil, les pays arabes producteurs de pétrole, les oligarques russes ont des ressources financières énormes. La Chine détient 1 000 milliards de dollars de réserves. Ces ressources sont très concentrées : aux mains de l'État en Chine, par quelques *tycoons* en Inde, par des grandes familles dans les pays arabes. Après avoir investi dans les bons du Trésor américain, les puissances émergentes veulent désormais s'emparer d'actifs tangibles. Leurs groupes sont actifs dans la « vieille industrie » comme dans les nouvelles technologies, la finance, l'énergie... Il faut s'attendre à ce qu'ils continuent à être offensifs pour acheter des entreprises européennes et acquérir ainsi des technologies, des marques, des implantations commerciales, un management. Quand Mittal s'est emparé d'Arcelor, il l'a fait pour former un groupe mondial, parce que c'était une belle entreprise, dotée d'outils technologiques de pointe. L'opinion publique et les hommes politiques n'ont pas pris la mesure de ce nouveau monde. Même les sociaux-démocrates du Parlement européen se réfugient derrière l'argument selon lequel Mittal serait une entreprise européenne parce que son siège social est aux Pays-Bas, ses dirigeants à Londres et parce qu'elle est cotée à Amsterdam ! Or le rachat d'Arcelor, groupe né d'une politique industrielle européenne de restructuration de la sidérurgie, d'une volonté de spécialisation dans les aciers techniques et d'un investissement continu dans la R&D, s'apparente à un échec de l'Europe. En face de Lakshmi Mittal, *tycoon* de toutes les audaces, on a vu un Arcelor partagé entre une structure de gouvernance d'ancien régime et un management ignorant l'actionnaire. Que dire des Wallons ou des Luxembourgeois jaloux de leur indépendance quand il s'agit de brider les intérêts des « grands pays », mais prêts à tous les renoncements quand un entrepreneur issu des émergents pratique la méthode musclée. Quelle sera la gouvernance d'Arcelor-Mittal ? L'assaut des émergents se traduira par une régression dans un premier temps. Le groupe Mittal Steel est construit sur le modèle de l'entreprise familiale avec un patron qui décide seul.

**Près de la moitié des fusions et acquisitions dans l'UE se font entre entreprises européennes. Dans le domaine de l'énergie, les groupes européens sont très actifs. N'est-ce pas le signe d'une intégration européenne ?**

**E. C. :** Avec l'euro, le marché unique, on pouvait penser que l'UE allait s'approfondir, que l'on verrait naître une identité européenne d'entreprise. L'affaire Arcelor-Mittal que je viens d'évoquer, le rapprochement boursier transatlantique entre Nyse et Euronext – signe que l'espace

financier européen n'est pas pertinent dans un univers de *global players* – me font penser que l'on a reculé sur ce plan. Gordon Brown<sup>(1)</sup> a beau jeu de dire qu'entre le monde et la nation, il n'existe rien ! L'énergie est un domaine dans lequel s'exprime le fort retour du patriotisme économique, une tare non seulement française mais bien partagée en Europe. On a surtout vu se développer une série de concentrations nationales dans l'énergie. La première fusion transfrontière a été tentée quand EDF a voulu racheter Edison. L'affaire ne s'est pas réglée dans une logique européenne mais dans un troc entre les deux États italien et français, EDF finissant par surpayer sa forte participation minoritaire dans Edison. Même chose quand l'allemand E.ON a voulu s'emparer de l'espagnol Endesa : l'Espagne a opposé trente-six conditions inatteignables ! Ce n'est pas là de la consolidation européenne mais une défense intransigeante des intérêts nationaux, avec des principes de réciprocité et une Commission qui siffle les débordements ! Dans d'autres domaines, la consolidation européenne existe et c'est une étape intermédiaire pour peser sur la scène mondiale. Les regroupements transeuropéens conduisent-ils pour autant à une identité européenne d'entreprise ? Quand BNP-Paribas achète l'italien BNL pour être plus puissant sur son marché domestique européen, on remarque dans le même temps que le principal développement du groupe ne se fait pas en Europe mais sur la côte Ouest des États-Unis.

**Qu'en est-il aujourd'hui du rôle des États-Unis dans les fusions ?**

**E. C. :** Les États-Unis continuent à affirmer leur *leadership* technologique et à collecter l'épargne mondiale en raison de leur déficit commercial et de leur besoin de financement. Ils resteront une puissance conquérante au côté des pays émergents au cours des dix prochaines années et l'Europe sera demain le principal terrain où ils viendront faire leur marché.

**N'existe-t-il pas des secteurs stratégiques pour lesquels les Européens devraient favoriser la création d'un système productif européen ?**

**E. C. :** Avec les défis environnementaux et énergétiques, on pourrait imaginer de grands programmes technologiques européens dans ces domaines pour initier une demande de nouveaux produits et des infrastructures communes. Mais il est illusoire de vouloir s'entendre sur une liste de secteurs au niveau européen quand chaque État défend ses champions nationaux. Je suis partisan d'une politique industrielle européenne, cependant la réalité nous indique qu'aucun des partenaires européens de la France ne souhaite soutenir cette voie. Une initiative comme les programmes du rapport Beffa aurait mérité une approche européenne et non strictement nationale. Dès sa création, l'Europe a été dotée de tous les outils nécessaires à la mise en place d'une politique industrielle avec la Ceca,

**Gordon Brown a beau jeu de dire qu'entre le monde et la nation, il n'existe rien !**



© Commission européenne

**Le patriotisme économique est une stratégie non seulement inefficace dans la mutation mondiale actuelle mais dangereuse pour la croissance et l'emploi**

le marché commun, Euratom. Dans le cadre du Traité Ceca, l'Europe disposait d'un réel pouvoir d'aide aux restructurations industrielles ; le nouveau fonds européen d'ajustement à la mondialisation est un outil dérisoire. Le Traité Euratom permettait la création d'une politique énergétique avant l'heure, nous ne disposons toujours pas d'une telle politique. Il n'existe pas de vision partagée d'une politique industrielle pour soutenir le développement économique de l'Union et les États ne sont pas prêts à mettre des ressources à cet endroit.

**L'intégration européenne est en panne et deux approches s'affirment. Celle de la France, avec le patriotisme économique et, à l'opposé, celle du Royaume-Uni avec l'antiprotectionnisme. Que pensez-vous de ces stratégies ?**

**E. C. :** Le patriotisme économique est une stratégie non seulement inefficace dans la mutation mondiale actuelle mais dangereuse pour la croissance et l'emploi. Avec la montée du ressentiment de la population en France contre le capitalisme et la mondialisation<sup>(2)</sup> et une classe politique qui court après l'opinion publique en période électorale, on en vient à se demander si on va pouvoir maintenir la logique de marché ouvert ! Comme nous l'écrivons dans *Le Monde*<sup>(3)</sup>, les lignes Maginot créent l'illusion de la sécurité, retardent les vraies réponses et, de plus, elles inhibent les responsabilités. Or, le problème de la France, rappelons-nous dans cet article, tient à la dégradation de nos performances à l'exportation, faute d'une offre compétitive suffisante en qualité et en quantité et d'efforts trop timides envers les nouvelles zones de croissance. Si l'on est moins pessimiste, on peut se demander si l'on ne se dirige pas vers une *real politik* économique dans laquelle le bilatéralisme l'emporterait sur le multilatéralisme et où le marché serait plus sélectivement ouvert. Les États-Unis sont tentés d'aller dans cette direction avec la nouvelle majorité démocrate au Congrès et déjà, dans un passé récent, ils ne se sont pas privés de bloquer des investissements étrangers.

Le Royaume-Uni s'est engagé depuis Thatcher dans une tout autre approche. Les Britanniques n'attachent pas d'importance à la propriété du capital. Peu leur importe que les entreprises britanniques soient dirigées par des investisseurs étrangers pourvu que les activités se développent et que les investisseurs choisissent la place financière de Londres. Force est de reconnaître le succès de cette stratégie qui a dopé l'activité et l'économie des services. ►►

(1) Chancelier de l'Échiquier au Royaume-Uni.  
 (2) Selon un sondage récent, 72 % des Français voient dans la mondialisation d'abord une menace pour l'emploi et les entreprises du pays.  
 (3) Elie Cohen est cosignataire avec les économistes Patrick Artus et Jean Pisani-Ferry de l'article « L'air du protectionnisme électoral », *Le Monde*, 6/12/2006.

►►► **Mais si l'on veut bâtir un système productif européen, la question d'un meilleur contrôle du capital se pose. Que pensez-vous de l'idée de créer des fonds collectifs européens ?**

**E. C. :** Il n'y a pas de réponse simple et unique à cette question. Dans le domaine des nouvelles technologies, je suis partisan de solutions qui ont fait leurs preuves ailleurs. Israël a su inventer des fonds de venture-capital dans lesquels l'État est présent tout en déléguant complètement la gestion à des opérateurs privés. L'État mutualise ainsi une partie des risques. Israël est devenu un leader mondial dans le high-tech avec des taux de recherche, d'engagement financier, de cotation d'entreprises sur le Nasdaq exceptionnels pour un petit pays. Des initiatives qui mixent argent public et argent privé pour stimuler l'innovation sont de vraies bonnes idées qui mériteraient d'être testées dans nos pays européens.

Autre sujet à creuser, les fonds de retournement. Un bel exemple nous a été donné par Nicolas Sarkozy avec Alstom. Pour le compte du gouvernement français, le ministre n'a pas accepté que cette entreprise fasse faillite. Alors même que les banques avaient renoncé, l'État a apporté du capital public à Alstom (800 millions d'euros) et il a vendu, deux ans après, à plus de deux milliards d'euros, faisant ainsi un bénéfice formidable. En même temps, il a garanti le risque Alstom, qui était de 45 milliards d'euros. La Commission européenne n'a accepté ces aides qu'en conditionnant la participation publique à une durée maximum de quatre ans – c'est moins que la durée d'intervention des fonds de *private equity* ! – en demandant à l'entreprise de céder la moitié de ses actifs et en lui imposant une négociation longue et ardue. Quand une entreprise a des compétences, des technologies et est victime d'accidents financiers majeurs, je suis partisan de ce type d'action. Toutefois, pour se garder des dérives, il faudrait des fonds dédiés, avec tout une série de dispositifs permettant d'éviter l'instauration de

**Il faut encourager fortement la détention individuelle et collective – par les salariés et par les institutionnels – d'actions françaises et européennes**

« commandites publiques ». Il ne faudrait pas en effet revenir au temps où on finançait n'importe quoi à fonds perdus et où l'État était gestionnaire de fait d'entreprises en difficulté. Peut-on faire cet exercice subtil et difficile au niveau européen ? Je ne vois pas beaucoup de volonté européenne dans ce sens.

Mais, par-dessus tout, il faudrait que les États aient une politique du capital et favorisent la détention d'actions des entreprises par leurs ressortissants. C'est tout de même incroyable que les performances des grands groupes à base française servent aujourd'hui aux retraités californiens et pas aux futurs retraités français ! Il faut encourager fortement la détention individuelle et collective – par les salariés et par les institutionnels – d'actions françaises et européennes gérées par différents types de fonds.

**Cela permettrait aux salariés de s'impliquer dans la gestion de leur entreprise...**

**E. C. :** Toute la théorie économique montre que l'implication est très difficile à imaginer. C'est dans le cas de l'actionariat salarié que l'on peut le plus le faire. Des entreprises françaises sont en train d'inventer des formes de gouvernance participative. Par exemple, la société de service informatique Steria dont le principal actionnaire est le fonds des salariés, associé commandité de l'entreprise. Je suis cette initiative de près car cela renvoie au grand paradoxe capitaliste. On a des entreprises de services où la véritable ressource est le capital humain, immatériel (la compétence, le talent) mais qui dépendent de plus en plus de la valeur créée pour l'actionnaire. Cette situation est une source de conflit majeur à terme. Il va falloir trouver des moyens pour donner toute sa place au capital humain, pas simplement dans le partage salarial mais également dans le partage de la valeur créée et dans la direction réelle des opérations dans ces entreprises. ■

**Propos recueillis par André Ferron et Catherine Véglio**

**Règles et régulations**

*Les vertus d'une concurrence non faussée*

**Olivier Guersent, chef de cabinet adjoint de Neelie Kroes, commissaire européen à la Concurrence, explique pourquoi, du point de vue de la Commission, le contrôle communautaire des concentrations ne doit pas être assoupli. Le challenge, soutient-il, est de favoriser des champions globaux dont les centres de décision sont situés en Europe.**

**Face à un monde qui se complexifie**, qui se rétrécit, qui évolue plus vite et qui change plus brutalement ; face à un monde dont ils ont l'impression que la compréhension et la maîtrise leur échappent de plus en plus, les citoyens européens ressentent cette inquiétude que génère la sensation de perte des marges de

manœuvre et d'absence de perspective. Dans une société devenue plus complexe en même temps qu'elle est plus globale, plus inégale en même temps qu'elle est plus riche, plus repliée sur elle-même en même temps qu'elle est plus ouverte au monde, la construction communautaire n'est plus perçue comme étant à même

d'apporter la protection recherchée, mais au contraire comme une source supplémentaire d'incertitude. Les personnels politiques de certains États membres, à droite comme à gauche, captent ce désarroi, en accréditant l'idée qu'on pourrait mieux résister seuls qu'ensemble, projetant ainsi une vision passiviste du futur. Dans ce contexte, la politique communautaire de construction du marché intérieur et plus encore, la politique communautaire de concurrence, sont souvent diabolisées. On observe notamment plusieurs manifestations de ce phénomène dans le champ de la politique communautaire de concurrence.

### Un repli inquiétant

La diabolisation en France, par les partisans du « non de gauche » de la mention dans le Traité d'une « concurrence non faussée » est particulièrement intéressante de ce point de vue. Sans même mentionner que cette disposition est contenue dans le Traité depuis le Traité de Rome en 1957, on ne peut qu'être d'accord avec Daniel Cohn-Bendit : en économie de marché, il est préférable que la concurrence ne soit pas faussée. Dès lors, si ce qui est en cause c'est le choix même d'un système d'économie de marché, alors c'est un autre débat qu'il faut mener. Si au contraire on accepte qu'avec ses imperfections, l'économie de marché est le moins mauvais système d'allocation des ressources que nous connaissions, alors le droit de la concurrence c'est aussi le droit de l'intervention publique contraignante dans les mécanismes du marché pour éviter que le pouvoir économique ne soit accaparé par un petit nombre de puissants intérêts privés. En un mot, le droit de la concurrence est un droit « de gauche ». Il suffit pour s'en persuader de voir combien son application est mise entre parenthèses par les administrations conservatrices aux États-Unis et notamment par l'administration actuelle qui a abandonné toute velléité de contrôle du pouvoir de marché des grands trusts privés.

On objectera que ce discours simpliste est spécifique à la France. Est-ce si sûr ? Le renouveau d'un protectionnisme économique plus ou moins larvé qui flatte les tentations de repli identitaire, s'exprime bien sûr en France au nom du « patriotisme économique » (Aventis, Danone, ou plus près de nous Mittal/Arcelor et Suez/GDF). Il s'exprime également, de façon moins théorisée mais parfois beaucoup plus brutale dans bien d'autres pays européens où, au cours des deux dernières années, les gouvernements sont intervenus pour faciliter telle fusion « nationale » au détriment de projets alternatifs transeuropéens (Italie dans le secteur bancaire et des Autoroutes ; Pologne dans le secteur bancaire ; Espagne dans le secteur énergétique). On voit ainsi comment ce mouvement, bien au-delà de la France, procède d'une remise en cause profonde des fondements même de la construction communautaire en préten-

**Le droit de la concurrence c'est aussi le droit de l'intervention publique contraignante dans les mécanismes du marché. C'est un droit « de gauche »**

**« Partout le manque d'unité et de solidarité au sein de l'Union européenne gagne du terrain, jusqu'au cœur même de la construction européenne : le marché intérieur. »  
Karel Van Miert**

**Les règles de concurrence visent à faire en sorte de limiter le pouvoir de marché des entreprises en cause, afin que les consommateurs retirent une part équitable dans le partage de la richesse créée**



© Commission européenne  
Neelie Kroes présente mi-février 2006 les résultats intermédiaires de l'enquête de la Commission européenne sur les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de l'énergie

dant constituer par fusion, des champions européens sur la base d'une forte assise (c'est-à-dire d'un pouvoir de marché important, voire d'une position de quasi-monopole) sur leur marché national au détriment d'opérations de concentrations transnationales, le plus souvent intra-européennes et généralement plus favorables aux intérêts des consommateurs.

Dans un article récent publié par la revue *Concurrence*, l'ancien commissaire européen en charge de la Concurrence, Karel Van Miert, s'émouvait de l'augmentation et de la concentration sur une courte période de temps de ces « incidents » qui semblent révéler une inquiétante tendance générale. Il relevait : « partout le manque d'unité et de solidarité au sein de l'Union européenne gagne du terrain, jusqu'au cœur même de la construction européenne : le marché intérieur. Le risque n'est pas seulement que la construction européenne cesse de progresser, mais bien qu'elle régresse. C'est pourquoi les exemples répétés de repli nationaliste doivent être pris au sérieux et sévèrement condamnés par la Commission européenne ».

### Le rôle de la Commission

C'est la même logique que l'on retrouve s'agissant de champions dits « européens ». On critique volontiers une Commission naïvement dogmatique (par opposition aux États-Unis notamment), s'opposant à la constitution de champions européens sur la base d'une définition stupidement étroite des marchés qui fait fi du phénomène de globalisation. En un mot, le contrôle communautaire des concentrations entre entreprises devrait être assoupli pour être mis au service de la constitution de champions européens. Mais que signifie exactement « assouplir » la mise en œuvre du droit de la concurrence ? Bien entendu, les entreprises perçoivent leur univers concurrentiel de manière très large. Coca-Cola se perçoit comme étant en concurrence tant avec les producteurs de café du Honduras qu'avec les producteurs de lait français pour conquérir « une part de la gorge » du consommateur. Bien entendu, les grandes multinationales ont des stratégies globales ►►

►► qui les voient s'affronter parfois au niveau mondial. Mais pour pertinentes qu'elles soient du point de vue de l'entreprise, ces considérations doivent elles être prises en compte par la Commission au titre de règles de concurrence qui visent à faire en sorte de limiter le pouvoir de marché des entreprises en cause, afin que les consommateurs retirent une part équitable dans le partage de la richesse créée ? À l'évidence non, car il ne fait pas de doute que, d'un point de vue micro-économique, les interactions concurrentielles sur les produits en cause et les capacités d'arbitrage réelles des clients ne se jouent le plus souvent pas au niveau mondial (il y a bien sûr des exceptions: les avions civils par exemple), mais au niveau communautaire ou national entre des produits que le consommateur considère comme interchangeables.

La Commission a l'obligation juridique de protéger cette capacité d'arbitrage en interdisant toute concentration conduisant les entreprises qui fusionnent à acquérir ou renforcer une position dominante (ou à tout le moins un pouvoir de marché très important) sur le marché sur lequel elles opèrent, de sorte que le jeu de la concurrence en soit affecté en Europe. Pour quelle raison alors la Commission devrait-elle assouplir ses critères d'analyse, au risque d'autoriser des entreprises à accaparer un tel pouvoir de marché en Europe, qu'il leur permette de lever un véritable « impôt privé » sur le consommateur européen en le soumettant à des hausses de prix et/ou des dégradations de qualité ? Afin de renforcer la compétitivité internationale des entreprises européennes, répondent les tenants de la critique de l'orthodoxie supposée de la Commission. En d'autres termes, il faudrait laisser traire le consommateur européen pour permettre

**Nous ne bâtirons pas la compétitivité de l'industrie européenne sur une protection dépassée et inefficace de nos industries qui sacrifie les intérêts des consommateurs européens**

aux entreprises communautaires d'offrir des prix plus compétitifs à l'exportation.

Une telle théorie se heurte à quelques solides obstacles. Tout d'abord les citoyens consommateurs seraient très probablement moins séduits par le concept de champion national ou communautaire si on leur expliquait qu'il s'agit pour eux de subventionner les consommateurs non européens. Ensuite, la supposition selon laquelle la rente extraite sur les marchés domestiques (dominés par lesdits champions) serait utilisée pour financer leur compétitivité hors d'Europe plutôt que pour rémunérer des actionnaires, souvent non européens, qui exigent des rendements sans cesse plus élevés à des termes sans cesse plus courts... cette supposition paraît bien hasardeuse. Enfin, l'idée même que l'on soit plus compétitif à l'extérieur lorsque l'on est soit même abrité de la compétition sur son marché domestique, est non seulement contre-intuitive mais ne se vérifie pas historiquement. En un mot, tout indique que nous ne bâtirons pas la compétitivité de l'industrie européenne sur une protection dépassée et inefficace de nos industries qui sacrifie les intérêts des consommateurs européens.

On ne peut dès lors qu'être d'accord avec l'actuelle commissaire à la Concurrence, Neelie Kroes, lorsqu'elle déclare qu'elle n'est favorable ni à des champions nationaux, ni à des champions européens, mais à des champions globaux dont les centres de décisions sont situés en Europe. Réaliser cette ambition implique naturellement de définir des politiques publiques ambitieuses, notamment au niveau communautaire. C'est tout l'enjeu de la relance du processus de Lisbonne par la Commission Barroso. ■ **Olivier Guersent**

## *Les comités d'entreprise européens à l'épreuve des restructurations*

**Environ 80 % de tous les comités d'entreprise européens (CEE) ont été concernés par des fusions, des acquisitions ou par des fermetures de sites au cours des trois dernières années.**

**Le CEE doit pouvoir prendre part à la discussion sur les restructurations – comme l'a voulu le législateur. Comment les quelque 800 comités sont-ils préparés à cela ? Le bilan du Dr Werner Altmeyer, formateur et conseiller pour les CEE et les relations de travail transnationales<sup>(1)</sup>.**

**La directive** sur le comité d'entreprise européen (CEE), adoptée en 1994, est considérée comme l'une des plus importantes innovations socio-politiques depuis la création de l'Union européenne. Sa révision, dont l'issue reste encore incertaine, est en cours depuis avril 2004.

Une étude de l'université de Manchester enquêtant

auprès de plus de 400 élus de CEE de 24 pays montrait récemment que les dispositions minimales de la directive ne sont pas remplies dans la pratique. Non seulement certains sujets restent toujours exclus de l'ordre du jour des CEE, mais la qualité de l'information et de la consultation effectuées sur les sujets traités est aussi en cause. La direction ne donne pas les infor-

**« PROMESSE DE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE » À GENERAL MOTORS**

Depuis l'année 2000, le CEE du groupe automobile américain a conclu plusieurs accords sur des restructurations, le dernier date de décembre 2004. Le groupe continue quand même à essayer de résoudre ses problèmes en opposant ses différents sites en Europe. Pour empêcher cela, les représentants des travailleurs de tous les sites européens ont signé en décembre 2005 une « promesse de solidarité européenne » qui a réussi sa première épreuve de vérité en août 2006. Lors d'une rencontre à Francfort-sur-le Main, les syndicats sont convenus qu'aucun site européen ne posera sa candidature pour la production de la nouvelle Opel Astra et qu'aucune négociation nationale avec la direction ne sera menée. Toutes les négociations doivent se produire au niveau du CEE.

mations nécessaires dans plus de la moitié des cas et trop souvent elle n'est pas préparée à une consultation ; ou bien, la consultation a lieu après qu'une décision ait déjà été prise.

L'exemple le plus récent est le jugement rendu en France en novembre 2006, qui a stoppé la fusion entre Gaz de France et Suez. Les juges ont considéré comme prouvé que l'information et la consultation du CEE n'avaient pas eu lieu dans la forme prescrite. Aucune donnée suffisamment détaillée et solide n'a été fournie aux représentants des salariés pour apprécier en particulier les conséquences pour l'emploi.

Dans beaucoup de cas, des points sont rayés de l'ordre du jour uniquement parce que l'employeur considère la restructuration comme une affaire purement nationale. Ceci contredit l'esprit de la directive, en particulier si la direction nationale met en œuvre de telles décisions en tant qu'« exécutant de terrain ». Des sujets importants sont aussi exclus de l'agenda du CEE en raison de leur caractère confidentiel.

**Réticences anglo-saxonnes**

Les représentants des travailleurs sont soumis à bien plus de restrictions dans les entreprises britanniques et américaines que dans les entreprises de l'Europe continentale. Le CEE a un ordre du jour plus étroit et la qualité de l'information et de la consultation est plus légère. Les managers dans des entreprises anglo-saxonnes sont plus hésitants pour publier des informations et s'engager à des consultations.

Jusqu'à présent l'agenda des CEE est essentiellement un agenda d'information. Moins de la moitié des élus des CEE interrogés parle d'« informations et de consultations utiles » à tous les points mentionnés dans la directive. Seulement un CEE sur quatre est informé par la direction centrale dans une forme convenable et est consulté à temps avant la décision. Des informations sur des mesures de restructuration n'atteignent le CEE que trop tard ou pas du tout. Une telle procédure limite considérablement les possibilités des comités à influencer sur la restructuration.

**L'agenda des CEE est essentiellement un agenda d'information**

Malgré ce bilan très médiocre, la situation s'améliore : l'ordre du jour des CEE s'est élargi lentement au cours des dernières années. Jusqu'en décembre 2005, 95 accords transnationaux ont été conclus dans 65 entreprises. Ils traitent des sujets comme l'hygiène et la sécurité du travail, l'égalité des chances ou la mobilité de l'emploi. Des accords plus originaux concernent aussi des questions de restructuration et de standards sociaux minimums.

**Des accords récents**

Des accords de traitement social des restructurations ont été conclus dans deux entreprises françaises. Dans une « plate-forme pour un dialogue social », la direction du groupe Total s'est engagée en novembre 2004 à mener un dialogue constructif afin de réduire les conséquences des restructurations sur l'emploi. En avril 2005, la direction du groupe Axa s'est engagée face au CEE à respecter neuf principes dans toute l'Europe : la formation tout au long de la vie, l'hygiène et la sécurité au travail, la non-discrimination sont des éléments de ces principes.

Des négociations sur la gestion des ressources humaines entre le CEE et la direction du groupe Suez ont commencé en août 2006 (thème retenu : « Comment peut-on concilier la mobilité professionnelle des emplois avec les développements futurs de l'entreprise ? »). Elles portent aussi sur une amélioration des pratiques d'information et de consultation dans le cas où l'entreprise se séparerait de certaines de ses activités. La direction de Schneider Electric a suggéré en décembre 2006 des négociations sur une politique sociale compatible avec la politique stratégique de l'entreprise.

La Commission européenne établit un rapport étroit entre les restructurations et la révision de la directive sur les CEE dans son dossier de consultation de mars 2005. Les confédérations patronales refusent cependant cette révision et ne veulent négocier avec les syndicats que la mise en œuvre ou les lignes directrices d'application de la directive existante. En septembre 2006, le Comité économique et social européen (CESE) se prononçait après un vote passionné en faveur d'une révision de la directive. La balle est maintenant dans le champ de la Commission, qui devrait élaborer un nouveau texte de loi. On ne sait pas encore quand. Vladimir Špidla, commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, s'est toutefois prononcé clairement en faveur d'une révision de la directive sur le CEE pendant une audition du Parlement européen, lors de sa nomination. ■

**Werner Altmeyer**

(1) Consulter le site [www.euro-ce.org](http://www.euro-ce.org)

# Gouvernance d'entreprise : l'approche minimaliste de la Commission

Viviane de Beaufort, professeur de droit de l'Union européenne à l'ESSEC, chaire Jean Monnet, a écrit un ouvrage de référence sur la gouvernance d'entreprise en Europe. Elle juge l'approche de la Commission « trop mécanique et orientée investisseurs ».

Le 21 mai 2003, la Commission européenne publiait « *Modernising Company Law and Enhancing Corporate Governance in the European Union – A Plan to Move Forward* ». Depuis, une série d'actes complémentaires, recommandations ou propositions de directive à débattre sont intervenus. Le renforcement des droits des actionnaires et l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des entreprises sont les principaux objectifs d'une telle action, un objectif induit étant d'obtenir une reconnaissance des règles applicables en matière de régulation des marchés financiers entre les États-Unis et l'Union européenne, après l'adoption du *Sarbanes-Oxley Act* outre-Atlantique.

Malgré les effets d'annonce, l'approche est minimaliste et le débat politique sur ce qu'est une bonne gouvernance d'entreprise le plus souvent éludé ; ainsi, le mot *stakeholders* (ou parties prenantes) n'est pas prononcé.

## Les propositions

Que retenir des règles proposées par la Commission ?

- Une déclaration annuelle des entreprises sur le gouvernement d'entreprise qui engage l'ensemble du conseil d'administration. Ce dispositif est sans doute porteur de transparence mais aucun concept de fond n'est harmonisé puisque les sociétés se référeront librement à tel ou tel code de gouvernance – approche *comply or explain*.
- Un cadre visant à faciliter l'exercice mécanique des droits des actionnaires transfrontaliers (« tuyauterie juridique ») qui ne s'intéresse pas aux investisseurs institutionnels et à leur capacité d'influence alors qu'une vraie réflexion sur la responsabilisation du comportement des investisseurs institutionnels serait bienvenue.
- Une recommandation renforçant le statut et le rôle des administrateurs extérieurs ou (indépendants), qui ne s'interroge pas sur le fait que les administrateurs extérieurs ne sont pas toujours la « solution » idoine et ne va pas assez loin sur la capacité professionnelle de ceux-ci, ni sur les conditions d'exercice de leur mission (nombre de mandats détenus ?) Et, plus avant, qui élude la question de l'éthique d'indépendance à instaurer.
- Une recommandation sur la rémunération des diri-



Eds Economica, 2006

geants qui préconise une déclaration sur la politique de rémunération assez complète, mais un tel texte demeure optionnel par nature.

- Une modification des directives dites « comptables » (4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>) pour plus de transparence et pour poser un principe de responsabilité collective du management.
- Quid d'un droit d'investigation spécial des actionnaires au niveau communautaire ? Sorte de *class action* à l'américaine, cette idée ne fait pas l'unanimité, et les codes de gouvernance récemment adoptés entrent parfois en contradiction à ce sujet avec l'état du droit des sociétés (Allemagne).
- Une récente impulsion sur le *one share-one vote* relancée par le commissaire McCreery, en charge du Marché intérieur et des services – malgré l'intervention du débat sur la directive OPA qui a statué sur un *opting out* des États-membres sur la question du droit de dissocier titre financier et droit de vote à exercer – semble à la fois peu légitime au regard de la

subsidiarité (art. 44.2 et 295), et non fondée économiquement, car le marché se développe malgré l'existence de mécanismes dissociant capital et droit de vote (multiples droits de vote à la scandinave, double droit à la française, actions préférentielles, *golden shares*...) <sup>(1)</sup>. Cette approche de la gouvernance reste par trop mécanique et orientée investisseurs, or l'enjeu d'une gouvernance d'entreprise à l'échelle européenne n'est pas seulement de restaurer la confiance des investisseurs, mais de réconcilier l'entreprise avec l'ensemble de la société. Il faut reconnaître que l'entreprise est un « nœud de tensions » entre des intérêts qui parfois s'avèrent divergents entre actionnaires, managers et salariés. L'exercice sur la gouvernance d'entreprise, tel que proposé par la DG Marché intérieur et services, permet, certes, de poser d'utiles règles de transparence, mais omet de faire le lien nécessaire avec la RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) dans une approche contradictoire avec d'autres initiatives menées dans le même temps par d'autres DG de la Commission. ■

**Viviane de Beaufort**

(1) "One share-one vote, the new St Graal?" V. de Beaufort, 27/11/06, ECMI.

# Fiscalité des entreprises : où placer le curseur..

... entre concurrence fiscale et harmonisation ? La Commission européenne propose de créer une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés dans l'UE. Ludo Vekemans, conseiller à la Confédération européenne des syndicats (CES), montre pourquoi il est important d'avancer sur cette question en Europe.

**Tout d'abord, il faut démolir le mythe** selon lequel le taux de l'impôt est moins élevé dans les nouveaux États membres de l'Union, même si les taux officiels dans les quinze « vieux » États membres diffèrent sensiblement de ceux en vigueur dans les dix nouveaux (le taux moyen dans l'Europe des Quinze est 31,4 % contre 21,5 % dans l'Europe des Dix). Les « taux

d'imposition implicites » – représentatifs du poids réel de l'impôt – donnent une image totalement différente du fait de l'existence de nombreuses « incitations » fiscales chez les Quinze. Le taux moyen d'imposition implicite dans l'Europe des Quinze est ainsi de 19,3 % ; il est de 19 % dans l'Europe des Dix<sup>(1)</sup>. Il existe, par exemple en Allemagne, différents types d'avantages fiscaux qui permettent aux entreprises de ne payer que la moitié du taux de 38 % qui font les gros titres des journaux. Certaines des entreprises allemandes les plus importantes ont même un taux d'imposition de 0 % et l'Allemagne est loin d'être la seule dans ce cas... Malgré l'insistance considérable avec laquelle on ne cesse de souligner la pression fiscale sur les sociétés commerciales, l'impact de l'impôt sur les sociétés sur le PNB est extrêmement faible. En 2003 il représentait 3,1 % du PNB pour les Quinze anciens États membres et 2,7 % pour les nouveaux. La contribution moyenne des entreprises commerciales à la totalité de l'impôt atteignait exactement 7,9 % en 2003.

Autrement dit, la majeure partie des recettes fiscales provient de l'impôt sur le revenu et de la TVA. Le débat sur l'imposition doit donc porter sur la question de savoir si chaque secteur de notre société participe vraiment également au financement des ressources de l'État. Compte tenu des chiffres indiqués ci-dessus, il semble justifié de bien cerner ce problème.

Le niveau de la contribution à la sécurité sociale par les personnes physiques et par les entreprises commerciales fait à juste titre partie d'un débat plus large dont la fiscalité n'est qu'un élément mais qui a son importance. Nous devons nous assurer que le débat sur l'imposition, quelle que soit sa forme, ne se limite pas à la mise en place de mesures de réduction des impôts et des contributions mais qu'il portera surtout sur une vraie répartition conforme aux ressources financières.

## Un système d'imposition européen ?

La Commission est consciente de l'importance de l'imposition et avait déjà indiqué en 1992 dans le rapport Ruding que l'assiette de l'impôt sur les sociétés devait reposer sur une base commune consolidée et s'accompagner d'une proposition d'ensemble de taux d'imposition minimal et maximal. Elle a maintenant désigné un groupe de travail qui devra rendre ses conclusions sur ce sujet complexe dans trois ans. C'est maintenant au Conseil et au Parlement européen d'élaborer des réglementations communautaires fixant la base de l'imposition. Comme c'était le cas auparavant, les décisions de la Cour de Justice les rendront peu à peu léga-

lement contraignantes. Pour ne pas perdre de temps, la Commission doit s'assurer que les parties objet d'un consensus entrent en vigueur les unes après les autres sous forme de directives.

Les discussions ne portent pas uniquement sur l'introduction d'une base de détermination commune, elles insistent sur la nécessité d'une base conso-

lidée (importante pour les entreprises qui opèrent dans plusieurs États membres – nous pensons ici au jugement rendu dans l'affaire Marks & Spencer.) La solution la plus évidente consisterait à harmoniser cette base de détermination commune avec les règles comptables internationales.

De plus, il faut attaquer ce problème à la racine : il faut trouver un consensus sur le terme « charges déductibles » (*deductible expenses*) et sur le terme « modes de financement » (*financing forms*) des sociétés (fonds propres ou emprunt à moyen ou long

terme) ; il faut aussi éclaircir le sens du mot « entreprise » (*concern*).

Enfin, se pose aussi le problème de la consolidation qui implique que le bénéfice soit divisé conformément au mécanisme de répartition entre les établissements situés dans les différents États de l'Union (le Canada a un système basé sur le nombre de salariés et sur le chiffre d'affaires).

L'harmonisation des bases est une chose mais si aucun débat n'a lieu ensuite sur les taux, elle est vouée à l'échec. Aucune lueur de consensus n'étant encore apparue sur ce point ni sur les positions des différents pays, les positions des entreprises et celle la Commission sont à des années-lumière les unes des autres.

La proposition du chancelier autrichien Wolfgang Schüssel, qui plaide en faveur d'un système d'imposition européen, est totalement inattendue mais elle mérite sans aucun doute notre soutien. D'autres États membres lui sont également favorables. Dans tous les cas, elle présente des avantages importants, au vu de la situation suivante :

- comme les transferts vers Europe sont absorbés dans les budgets nationaux, ils sont aussi pris en compte dans les déficits nationaux ce qui donne chaque fois lieu à un débat délicat sur le budget européen ;
- et comme les États membres n'arrêtent pas de jeter dans la balance leur statut de payeur net ou de bénéficiaire net, construire le budget européen est une tâche difficile.

L'introduction d'un système d'imposition européen devrait faciliter les choses car les arguments cités plus haut perdraient toute validité. Si des impôts européens devaient être prélevés sur le transport, par exemple, ou sur certaines opérations touchant les capitaux, comme l'Autriche l'a suggéré, une partie du budget européen serait même financé par des non Européens. ■

**Ludo Vekemans**

**Interface** la lettre électronique de Confrontations Europe, a publié un article de Laszlo Kovacs, commissaire européen chargé de la Fiscalité et de l'Union douanière, « Vers une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés » dans son n° 23 de décembre 2006. Consulter : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(1) Chiffres 2004. Source : Origines des régimes d'imposition dans l'UE, édition 2005.

## La Poste polonaise et le projet de troisième directive postale

Alina Kepczynska, directeur du département de la Régulation législative à Poczta Polska, la Poste polonaise, estime que le projet de troisième directive postale pourrait avoir des conséquences négatives pour le service public, en particulier dans les nouveaux États membres\*.

**Le développement du marché** des services postaux est inévitable mais également indispensable et favorable à tous les utilisateurs du marché. Ce processus a débuté en 1992 avec la publication du Livre vert sur l'avenir du marché des services postaux et mis en œuvre grâce aux directives postales qui l'ont suivi. Il prévoit une libéralisation progressive. Le projet de la troisième directive postale présenté par la Commission européenne concerne deux principaux aspects : des propositions concernant le financement des services d'intérêt général ; la date d'ouverture totale du marché.

Le projet de la troisième directive postale s'appuie sur le rapport de PricewaterhouseCooper commandé par la Commission européenne, conformément à la préconisation contenue dans la directive 2002/39/WE. Ce rapport a examiné les avantages et les inconvénients de la libéralisation du marché postal et son impact sur le service universel dans les différents pays européens. L'introduction du projet de la directive ainsi que le projet lui-même montrent que la Commission européenne s'est concentrée sur les arguments et les résultats favorables à la libéralisation. Les exemples mis en avant proviennent des États qui souhaitent une rapide libéralisation. Dans la note explicative du projet de la Commission, les conclusions du rapport PwC concernant les nouveaux États membres (NEM), qui ne sont pas prêts à l'ouverture du marché, ont tout simplement été omises. Ce manque de préparation des NEM peut conduire à une mauvaise exécution du service universel, et notamment en Pologne. Le risque est aussi de déséquilibrer le marché unique. Le défaut principal du projet de directive concerne le fait que la libéralisation a été introduite par un amendement (avenant) à la directive 97/67/WE et non comme un nouvel acte juridique réglant le fonctionnement du marché dans un environnement concurrentiel. Cela entraîne notamment de multiples interprétations des règles à suivre.

La première directive postale concernait le marché des services postaux dans sa dimension universelle. L'opérateur des services postaux avec une obligation du service public était en fait un opérateur du service universel.

### Déséquilibres en vue

Le projet de troisième directive postale modifie la définition de « l'envoi postal » et élargit l'utilisation du concept à tout le marché sans prévoir de modifications dans la première directive postale concernant l'exécution du service public dans des domaines comme les points d'accès au réseau



© Commission européenne

### Les nouveaux États membres ne sont pas prêts à l'ouverture du marché des services postaux

public postal. Cela conduit à des incohérences entre les trois directives. Le marché des services postaux dans l'Union européenne peut se retrouver fort déséquilibré et la concurrence loyale détruite.

Le principal postulat du projet de la troisième directive est la suppression du « secteur réservé » (monopole sur le courrier de moins de 50 grammes). Jusqu'à présent, ce secteur était un instrument efficace et éprouvé de financement du service public. En le supprimant et en maintenant le service universel, le projet de la directive nous prive d'un outil de financement sûr et expérimenté sans offrir d'alternative. La date de libéralisation du marché, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans le projet de la directive, doit non seulement tenir compte des délais d'approbation de la directive par les instances européennes et de transposition dans les pays de l'UE, mais aussi de la date de la fin d'application de la deuxième directive postale, fin 2008. La date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour l'ouverture du marché paraît donc peu réaliste. La prise de décision hâtive, concernant un acte législatif de cette importance, peut conduire à des changements sur les marchés postaux dans toute l'Europe. Les conséquences de cette décision sur l'exécution du service public dans les pays membres de l'UE n'amélioreront pas forcément la concurrence et l'accès aux services publics. ■

**Anna Kepczynska**

\* Ces propos n'engagent que l'auteur de l'article et non la Poste polonaise.

## Danone en Pologne : la responsabilité sociale, version concrète

Agata Stafiej-Bartosik, chargée de la responsabilité sociale chez Danone<sup>(1)</sup> Sp.z.o.o. en Pologne, explique comment l'entreprise conçoit et met en œuvre ce concept.

**De la même façon que les citoyens** ont des droits et des devoirs envers l'État, les entreprises doivent s'acquitter d'un certain nombre de devoirs envers la société. Que signifie être une entreprise citoyenne pour Danone ? Entreprise globale, le groupe se nourrit des expériences de ses filiales établies dans le monde ; installé en Pologne, il prend en considération son environnement local.

Depuis ses débuts d'activité en Pologne, Danone a basé sa stratégie sur une harmonie entre son développement économique et celui du pays. L'entreprise a adapté ses produits aux attentes des consommateurs polonais, en tenant compte de l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Elle a innové pour susciter des habitudes alimentaires saines. Cette adaptation des produits a entraîné des investissements pour renouveler la chaîne de production, pour répondre aux exigences des normes européennes et pour moderniser la distribution. Ces dernières années, Danone a investi en Pologne près de 60 millions d'euros.

Ces investissements ont créé des liens nouveaux entre l'entreprise et ses fournisseurs et ont permis aux employés d'acquérir des connaissances et de faire de nouvelles expériences. Grâce au niveau d'excellence obtenu par les salariés de Danone en Pologne, la qualité des produits polonais en Europe a été reconnue, contribuant au développement de l'exportation, qui représente aujourd'hui 40 % de la production polonaise. Cela signifie des créations d'emplois dans les usines Danone, une augmentation de son chiffre d'affaire mais également une contribution au budget de l'État ; en 2005, Danone a versé environ 7,5 millions d'euros d'impôts à l'État polonais.



© DR Danone

### Des aides aux agriculteurs

Danone a favorisé le développement de ses fournisseurs. Certaines personnes véhiculent une image péjorative des agriculteurs polonais qui seraient mal éduqués, voire analphabètes ! J'invite toutes les personnes qui propagent de tels clichés à visiter les exploitations des agriculteurs fournisseurs de lait pour Danone. Ces producteurs laitiers sont à la pointe des normes de qualité et certaines parties de leurs exploitations ressemblent plus à des centres informatiques qu'à des étables. En 2004, Danone a décidé de favoriser l'utilisation d'Internet chez ses fournisseurs. Nous nous sommes en effet rendu compte que seulement 48 % de ceux-ci possédaient un ordinateur et que moins d'un quart disposait d'une connexion à Internet. Danone a donc créé un programme maison, « e-milk@ », pour remédier à cette situation. La plupart des plus gros agriculteurs possédaient un accès à Internet mais ce n'était pas le cas chez nombre de petits fournisseurs. Danone a pris l'initiative d'octroyer des aides à l'achat d'ordinateurs. Grâce aux conditions préférentielles de crédits, en peu de temps, 140 exploitations agricoles ont pu acquérir un ordinateur et accéder à l'Internet. Aujourd'hui 98 % de nos fournisseurs possèdent un ordinateur et 95 % ont accès à l'Internet.

Pour Danone, le dialogue doit accompagner toute démarche de responsabilité sociale et c'est sur cette base que l'entreprise travaille avec les collectivités locales. Certaines questions nous préoccupent particulièrement, comme la malnutrition des enfants. Nous nous sommes engagés à lutter contre ce problème avec les outils dont nous disposons. Dans le cadre du « marketing socialement engagé » (*cause related marketing*), nous attribuons les subventions, octroyons des dons d'objets et de nourriture et mobilisons nos employés et fournisseurs pour des actions de volontariat.

Comme l'a souligné Marek Borowski, de la Fédération polonaise des banques alimentaires, « Danone est l'une des premières entreprises à avoir répondu à l'appel, il y a plus de 10 ans, en faveur de la création des banques alimentaires. Pendant les premières années de coopération, Danone fournissait les aliments parce que l'entreprise mène une politique responsable de gestion des surplus de production. Le programme de Danone « Partage ton repas » a contribué à sensibiliser les citoyens au problème de la malnutrition des enfants ».

Une entreprise responsable doit adapter ses produits aux besoins et aux possibilités des populations à faible revenu. Celles-ci doivent avoir accès à des produits et à des services de bonne qualité, à un prix raisonnable. Dans cet objectif, Danone a lancé l'initiative *Mleczny Start*, qui permet d'offrir à tous les enfants un petit-déjeuner sain à un prix faible. Elle s'inspire de la théorie et des idées des professeurs C. K. Prahalada et M. Yunus. Comme l'a montré le lauréat du Prix Nobel de la Paix 2006, des solutions économiques adaptées et efficaces existent pour lutter contre la pauvreté. ■

**Agata Stafiej-Bartosik**

(1) *La Lettre de Confrontations Europe* a publié un article sur le développement du groupe Danone dans les Pecos dans son n° 63 d'août-septembre 2003.

# Les entreprises allemandes et françaises doivent coopérer

Le Dr Klaus Mangold<sup>(1)</sup>, président du Comité allemand pour les relations économiques avec l'Europe de l'Est - *Ost Ausschuss der deutschen Wirtschaft*<sup>(2)</sup> - était l'invité du CEFA (Club économique franco-allemand)<sup>(3)</sup>, début novembre 2006. Il a encouragé les entreprises françaises à s'associer à la démarche des entreprises allemandes sur les marchés de l'Est européen.

**Grâce à une politique dynamique** engagée par l'Ost Ausschuss, les résultats sont là au point que l'Est européen représente aujourd'hui 17 % des exportations allemandes, contre 13 % vers l'Asie et 8 % vers les États-Unis. L'Allemagne est le plus souvent numéro un dans ces pays pour les échanges commerciaux. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, historiques, culturels mais également d'investissements importants dans les relations commerciales. La France ne réalise qu'un tiers à un cinquième de ces performances.

L'objectif de Klaus Mangold est de sensibiliser les entreprises françaises aux opportunités qu'offrent ces marchés et de les encourager à s'associer à la démarche des entreprises allemandes qui ne peuvent plus répondre seules aux besoins des marchés.

Il a avancé plusieurs arguments : l'ampleur des projets de développement tels que la privatisation de l'électricité, la réhabilitation et la construction des aéroports en Russie, la restructuration des centrales nucléaires en Bulgarie... qui exigent l'association de plusieurs partenaires pour y faire face ; la nécessité pour les Européens de proposer des partenariats afin que ces pays ne se tournent pas vers les pays d'Asie et notamment la Chine ; l'avantage qu'offrent ces marchés en terme de compétitivité.

**Il ne faut pas laisser la seule Chine séduire les pays d'Asie centrale. Il faut accompagner l'influence russe dans cette zone-clef pour l'avenir**

## Avantage à la Russie

L'industrie allemande a réussi à maintenir sa position de leader mondial de l'exportation, en dépit de la situation économique intérieure morose, de son fort taux d'imposition et du coût de sa main-d'œuvre. Il s'est agi

de réorganiser la chaîne de valeurs pour travailler avec les pays d'Europe centrale et orientale. En bénéficiant dans ces pays de coûts de main-d'œuvre qualifiée de 30 à 40 % inférieurs à ceux des pays occidentaux, de l'ouverture des frontières et d'une

**L'implantation de l'industrie allemande sur les marchés est-européens est un gage de la compétitivité internationale de l'Allemagne**

bonne organisation logistique, l'industrie allemande a réalisé des gains de compétitivité de 10 à 20 %. Klaus Mangold considère que l'implantation de l'industrie

allemande sur ces marchés, comme les États-Unis l'ont fait au Mexique, est un gage de la compétitivité internationale de l'Allemagne. Un exemple : la Russie. Bien que l'on ne soit jamais à l'abri de surprises avec ce pays qui connaît des hauts et des bas, son évolution est pour le moment positive. Parmi les quatre grands marchés émergents du monde (Brésil, Chine, Inde et Russie), il estime que la Russie a le plus d'avantages grâce à ses matières premières et notamment à son pétrole. Parmi les programmes actuellement menés par l'association Ost Ausschuss, on peut citer : l'amélioration de la formation professionnelle, l'embauche de 280 ingénieurs russes, des missions de prospection dans certains marchés d'Asie Centrale difficiles d'accès, notamment pour les PME.

Le taux de croissance de l'industrie russe varie de 6 à 9 % selon les années. Pour combler un retard technologique de quinze à vingt ans, la Russie investit dans les secteurs qui disposent de technologies (ainsi la prise de participation surprise de 5 % dans EADS). Les Russes sont de plus en plus européens et cherchent à établir une relation privilégiée avec les grands pays de l'UE. L'Europe aurait intérêt à créer une alliance stratégique à long terme et la Présidence allemande de l'UE devrait engager des négociations en vue d'établir des contrats de partenariat qui garantissent les futurs approvisionnements énergétiques de l'Europe.

Actuellement la Chine constitue des alliances en Asie centrale afin d'assurer ses besoins en énergie, cela engendrera un fort développement dans la zone et notamment au Kazakhstan, pays de 70 millions d'habitants. Il ne faut pas laisser la seule Chine séduire ces pays. Il faut accompagner l'influence russe dans cette zone-clef pour l'avenir. ■

*(Compte rendu établi par le CEFA et publié avec son aimable autorisation)*

(1) *La Lettre de Confrontations Europe* a publié une interview de K. Mangold dans son n° 64 (octobre-novembre 2003).

(2) *L'Ost Ausschuss* est une association regroupant à la fois les entreprises, les fédérations professionnelles, les syndicats allemands en vue d'approcher les marchés de l'Est européen.

(3) Le CEFA est présidé par Francis Mer, président du conseil de surveillance de SAFRAN, ancien ministre, ancien président d'Arcelor. <http://www.club-economique-franco-allemand.org>

# L'Allemagne fait évoluer son pacte social

L'Allemagne défend le maintien de son industrie sur son territoire au prix d'une forte pression sur les coûts salariaux et grâce à une politique fiscale favorable aux entreprises. Les explications de François Michaux<sup>(1)</sup>, responsable des études prospectives et planification à la DRH de Renault.

**La compétitivité allemande s'affirme** : l'Allemagne est premier exportateur mondial, malgré la globalisation, malgré l'Inde, la Chine ou les nouveaux États entrants dans l'UE. Parmi les facteurs expliquant ce résultat, il en est un dont on parle rarement en France : la réduction drastique du coût du travail mise en œuvre outre-Rhin, en contrepartie de « pactes sociaux » sauvegardant l'emploi.

Dans l'automobile, l'électronique, la chimie, les transports, les banques, ou la fonction publique, les mêmes évolutions sont en cours. Dans l'industrie, le révélateur a été le passage aux 35 heures, intervenu entre 1985 et 1990. Les coûts salariaux allemands étant déjà en 1985, les plus élevés de l'UE à 15 (20 % environ de plus que les coûts français), ce nouveau facteur d'inflation salariale a contraint l'ensemble des industries touchées à tout faire pour en neutraliser l'impact financier.

Neutralisation facilitée par le fait que, contrairement à la France, les 35 heures en Allemagne se sont faites par accords de branches, sans intervention de l'État et pour une durée donnée, c'est-à-dire susceptibles d'être remis en cause. C'est une des grandes différences avec les 35 heures à la française, où le choix d'une loi en a fait un sujet politique dont la remise en cause est beaucoup plus difficile.

Dans un premier temps (1996-2000), cette neutralisation s'est réalisée par un « grignotage » au coup par coup de certains « avantages acquis », aussi bien dans les accords de branche que dans les accords d'entreprise ou d'établissement.

À partir de 2000, à la suite de l'échec d'une grève générale d'IG Metall pour imposer les 35 heures en ex-RDA, l'abandon des 35 heures est revendiqué de plus en plus fréquemment comme nécessaire pour la défense de l'emploi dans une économie qui se mondialise à vive allure. Cette remise en cause devient un mouvement d'opinion (conforté par des sondages) qui s'étend à tous les secteurs de l'économie. Le retour, total ou partiel, aux 40 heures se généralise, entraînant une baisse de l'ordre de 20 % des coûts salariaux. Le vice-président de l'IG Metall comptabilise, entre janvier 2004 et décembre 2005, 540 accords remontant la durée hebdomadaire du travail dans la seule métallurgie<sup>(2)</sup>.

## Trois éléments

Ces premiers accords comportent trois éléments qui constituent la trame de « pactes sociaux » négociés :

- les accords sont de durée limitée, en général deux à trois ans (sept ans pour VW, cinq pour Mercedes) ;
- il s'agit d'un abandon total ou partiel des 35 heures pour un retour à 40 heures, voire plus (44 heures chez Visteon, 42 heures dans la fonction publique), accompagné de divers dispositifs de flexibilité du temps de travail, voire d'accords portant sur le travail aux pièces (dans la filiale AutoGmbH de VW) ;

- en contrepartie, l'entreprise s'engage sur une double garantie : maintien des emplois pour la période de l'accord et du niveau des salaires globaux. Mais la garantie d'emploi n'interdit pas la baisse des effectifs (- 2 600 chez Opel en 2004, - 8 500 chez Mercedes en 2005-06, - 20 000 chez VW en 2006-08), si celle-ci se fait par préretraites ou par départs volontaires. La garantie de salaire s'accompagne souvent d'un gel, total ou partiel, des augmentations déjà négociées ou à venir (d'un à deux ans et demi), d'une baisse du taux de salaire horaire, et de la possibilité pour les entreprises en difficultés de baisser le temps de travail et les salaires de 10 % pour sauver l'emploi, avec l'accord du conseil d'entreprise (= comité d'entreprise français).

Depuis 2005, les premières renégociations de ces pactes font apparaître que si la garantie d'emploi, telle que définie ci-dessus reste préservée, ce n'est plus le cas de la garantie de salaire. Dans les entreprises où les niveaux de rémunération sont plus élevés que ceux de la branche, les

accords les plus récents alignent les nouveaux recrutés sur les niveaux de la branche (soit de nouvelles baisses de l'ordre de 20 %, dans l'automobile notamment).

Au-delà de cette forte pression sur les coûts salariaux, le gouvernement de coalition allemand a engagé une politique fiscale d'aide aux entreprises : hausse de la TVA de 13 à 16 % en 2007 (cette hausse de la fiscalité sur la consommation gageant une baisse de la fiscalité du travail et frappant les produits importés au même titre que les produits allemands) ; forte baisse de l'impôt sur les sociétés, ramené, en 2008, de 25 à 16 % ; nouveau plan de réduction des gaz à effets de serre 2008-2012 déterminant les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de - 15 % pour les entreprises énergétiques et de seulement - 1,5 % pour les entreprises industrielles, « afin que les entreprises industrielles ne soient pas trop pénalisées, pour rester compétitives sur le marché international ».

Laissons la conclusion à l'économiste Patrick Artus, co-auteur du livre *Comment nous avons ruiné nos enfants* : « Un grave danger chemine sournoisement tout près de nous : l'absence de coopération entre les pays européens. Cette absence est symbolisée de manière tonitruante par la stratégie de « non-coopération » adoptée par l'Allemagne, consistant à comprimer sans relâche les coûts salariaux dans l'industrie afin de gagner à tout prix des parts de marché vis-à-vis de ses partenaires de l'UE, à commencer par la France et l'Italie. » Et espérons que pour une fois, nos candidats à l'élection présidentielle regarderont ce qui se passe à leur porte avant de multiplier les promesses... ■

**François Michaux**

(1) François Michaux a donné une conférence sur ce thème, le 9 janvier 2007, lors d'une réunion du groupe de travail InduServices de Confrontations Europe. Consulter le site : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(2) *Le Monde*, 28/12/05.

## Priorité aux PME

Le thème des PME est apparu parmi les priorités du Conseil européen du printemps 2006, sous l'impulsion du président de la Commission, José Manuel Barroso. Ce gisement essentiel de dynamisme et d'innovation pour l'économie européenne voit sa croissance, voire sa survie, entravée par un certain nombre de difficultés face aux défis qu'il doit affronter. Marie-France Baud fait le point.

**Les petites et moyennes entreprises** (PME) constituent un ensemble très hétérogène, de l'entreprise unipersonnelle à la coopérative, des produits traditionnels à la haute technologie. Sont considérées comme des PME les entreprises qui ne pas comptent pas plus de 250 salariés et dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas 50 millions €. Le secteur des PME représente dans l'Europe (à 25) 23 millions d'entreprises, soit près de 99 % des entreprises européennes, et 75 millions d'emplois, c'est-à-dire plus de 80 % de l'emploi dans certains secteurs industriels tels que le textile, la construction et l'ameublement. Elles sont à la base du tissu économique et social. Bien qu'elles soient toujours devancées par les grands groupes, les PME réalisent aussi une part croissante des activités de recherche et développement. Une étude de l'OCDE montre qu'elles constituent l'essentiel de la R&D effectuée par les entreprises en Islande, au Portugal, en Pologne et en Norvège, tandis que leur part équivaut à environ 20 % aux États-Unis et dans l'Union européenne (en France, elles ne représentent que 16 % des dépenses privées de R&D). Elles remplissent également une fonction d'interface entre la recherche universitaire et l'innovation industrielle.

L'accès au financement peut se révéler discriminant pour une PME<sup>(1)</sup>, qu'il s'agisse de renouveler un parc de machines, de lancer un nouveau produit, de s'engager à l'international alors que les grandes entreprises parviennent à se financer plus aisément. Comment trouver un équilibre entre l'économie, l'initiative individuelle et la prise de risques ? En la matière, la comparaison entre la France et l'Allemagne est instructive : le *Mittelstand* allemand comporte deux fois plus d'entreprises que le tissu de moyennes entreprises en France. Outre-Rhin, le système financier évolue mais « loin de basculer vers un système à l'anglo-saxonne, sa modernisation graduelle vise à préserver le haut degré de complémentarité et de cohésion entre structures bancaires et économiques » constate Markus Gabel dans *Regards sur l'économie allemande* (décembre 2006). C'est la marque de fabrique des banques, à la fois financiers et tuteurs des entreprises.

En France, au contraire, de nombreux chefs d'entreprise entretiennent encore une relation difficile avec leur banque, peut-être parce qu'ils ne vont la voir que lorsque survient un problème de trésorerie et n'inscrivent pas leur relation dans un modèle fondé sur le partenariat. Les banques françaises, accusées d'être frileuses, se défendent de ne pas prendre de risques : elles en veulent pour preuve les centaines de millions d'euros qu'elles provisionnent chaque année. Le crédit bancaire continue d'ailleurs à jouer un rôle déterminant, à la fois en termes d'encours de trésorerie (entre 8 et 10 % de progression, selon BNP Paribas) et de prêts d'investissement pour les PME. Parallèlement, un certain nombre de dispositifs existent pour aider les PME à atteindre la taille critique. Ainsi, OSEO, dont les moyens ont été doublés depuis 2005, intervient dans le financement et la garantie des prêts et



Niklas Zennström, président et co-fondateur de Skype (à gauche) avec Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne en charge de l'Entreprise et de l'Industrie, lors d'une conférence de presse, en juin 2006, sur les PME.

apports en fonds propres destinés aux PME, aux côtés des banques et des organismes de fonds propres. Un nouveau mécanisme de financement, JEREMIE (Joint European Resources for Micro and Medium Enterprises) a été mis en place par la Banque européenne d'investissement afin de soutenir les PME. Il devrait être opérationnel courant 2007.

### Soutenir l'innovation

Quel que soit le pays, à l'exception de la Grande Bretagne, le marché européen le plus actif du capital-risque, les difficultés de financement propres aux PME s'accroissent pour les entreprises innovantes. L'innovation a beau être la clef de la compétitivité, son cycle est un processus complexe et sa rentabilité souvent fluctuante et très incertaine. Les investissements des fonds européens d'investisseurs en capital ont certes été multipliés par sept, passant de 5,5 Mds € en 1995 à près de 40 Mds € en 2004, le marché européen du capital-risque reste deux fois moins important que celui des États-Unis.

Avec un budget de plus de 50 milliards d'euros pour la période 2007-2013, le 7<sup>e</sup> PCRD (Programme-cadre pour la recherche et le développement) soutient les activités de recherche dans certains secteurs prioritaires afin que l'Union européenne occupe ou maintienne la première place. Il s'articule autour de quatre programmes principaux – la coopération, les idées, les personnes et les capacités – plus un cinquième programme spécifique sur la recherche nucléaire. Il a été grandement simplifié pour une plus grande efficacité et une meilleure accessibilité pour les PME à la pointe de l'innovation aux programmes de recherche paneuropéens. Un autre objectif est de créer une coopération à long terme entre les centres universitaires, les entreprises et les PME dans le but d'encourager la mobilité entre acteurs et d'augmenter le partage des connaissances par des partenariats de recherche conjointe. Enfin, la Commission souhaite apporter son concours à une meilleure gestion des aides d'État à la RDI (Recherche-Développement-Innovation) : elle admet les aides publiques si elles sont susceptibles de déboucher sur un renforcement des activités de RDI et si la distorsion de concurrence induite n'est pas jugée contraire à l'intérêt commun. Elle reconnaît la défaillance du marché en ce qui concerne les PME.

Au bout du compte, les PME européennes n'ont-elles pas besoin de programmes d'intervention publique sur le modèle de la *Small Business Administration* aux États-Unis, fondés sur l'octroi de garanties et des participations financières qui limitent les effets d'exclusion des PME ? Sachant que l'action publique ne se substitue pas au marché du financement comme mécanisme d'allocation de ressources. ■

**Marie-France Baud**

(1) Lire aussi, du même auteur, l'article « Alternext, un marché pour les PME », paru dans le n° 71 de *La Lettre de Confrontations Europe*.

# Québec : un fonds syndical d'investissement pour développer l'économie

La création d'un réservoir de capitaux constitué de l'épargne volontaire des salariés a servi à financer des PME créatrices d'emplois. Une belle histoire canadienne racontée par Fernand Daoust, conseiller spécial auprès du président du Fonds de solidarité de la FTQ<sup>(1)</sup>.

**Le Fonds de solidarité de la FTQ** est né d'un concept économique original mis en œuvre par la plus grande centrale syndicale du Québec, suite à la récession du début des années 1980 caractérisée par une flambée des taux d'intérêts provoquant fermetures d'usines, stagnation économique et taux de chômage inégalés depuis le krach de 1929. Ce concept accompagné d'études, de réflexions et de débats dans toutes les structures de la FTQ fut accueilli avec scepticisme dans les milieux d'affaires et provoqua des débats idéologiques dans tout le mouvement syndical. Grâce à l'opiniâtreté des dirigeants de la centrale et au militantisme de ses membres, le gouvernement québécois, alors dirigé par le Premier ministre René Lévesque, a accueilli favorablement ce que plusieurs ont décrit comme une innovation sociale et économique majeure, en faisant adopter en juin 1983 une loi qui assigne au Fonds de solidarité de la FTQ plusieurs objectifs (lire l'encadré ci-dessous).

## Un réseau militant

Les gouvernements du Québec et du Canada ont apporté un appui financier décisif lors du démarrage du Fonds, qui lui a permis d'entreprendre et de consolider ses premières activités. Cet appui financier initial des pouvoirs publics fut un facteur essentiel dans la réussite du projet.

L'épargne individuelle canalisée par le Fonds FTQ est fortement stimulée par des exonérations fiscales individuelles, accordées par les pouvoirs publics.

Ce réservoir de capitaux a permis non seulement de promouvoir l'investissement dans les PME mais aussi de doter les souscripteurs-actionnaires, au nombre de 575 000 en juin 2006, d'un complément de retraite représentant le montant de leur épargne accumulée et bonifiée à la faveur des rendements obtenus par le Fonds. La collecte de l'épargne s'effectue surtout grâce à un formidable réseau composé de 2 500 responsables locaux travaillant au quotidien pour susciter les adhésions au Fonds dans leurs milieux de travail. L'emploi est la cause pour laquelle ils militent : c'est leur motivation essentielle et la base de leur extraordinaire force de persuasion.

Cette formule particulièrement innovante, qui démarque le Fonds de toutes les autres institutions financières, lui donne non seulement un accès privilégié au vaste bassin des travailleurs syndiqués, elle lui permet aussi de concilier les intérêts financiers (contribution au Fonds) et les intérêts sociaux (création d'emplois).

### LES OBJECTIFS DU FONDS DE SOLIDARITÉ

- Contribuer au maintien et développement de l'emploi par l'investissement dans les PME.
- Favoriser la formation économique des salariés afin d'augmenter leur influence sur le développement économique.
- Stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux salariés, de même qu'aux entreprises québécoises.
- Sensibiliser et inciter les salariés à épargner pour leurs retraites et à participer ainsi au développement de l'économie par la souscription aux actions du Fonds.

## L'importance du bilan social

Le Fonds ne s'intéresse pas uniquement au rendement de son investissement. Bien sûr, il s'appuie sur ses équipes de spécialistes internes qui procèdent à une évaluation financière de l'entreprise dans laquelle le Fonds désire investir, à une analyse de ses marchés et à une évaluation de sa gestion. Le Fonds cependant va plus loin. Il effectue aussi un bilan social de l'entreprise. Sont alors examinés le style de gestion, le profil de la main-d'œuvre, les conditions et les relations de travail, la perception des gestionnaires et des cadres supérieurs, la production, la concurrence et le respect des principales politiques de la FTQ, notamment en matière de santé, de sécurité du travail et d'environnement. Le bilan social vise notamment à évaluer le degré d'ouverture et de transparence de la direction envers ses employés, le climat de travail et le niveau général de coopération des employés. Exécutée par un professionnel issu d'un syndicat de la FTQ, cette analyse vient compléter l'étude du plan d'affaires et des données relatives au secteur effectuée par un analyste financier.

Le bilan social fait partie intégrante du dossier d'investissement. Il est d'autant plus important qu'il est l'occasion privilégiée de présenter aux dirigeants de l'entreprise visée, les conditions rattachées à l'investissement du Fonds, notamment la transparence des comptes et le programme de formation économique des travailleurs.

Ce bilan permet aussi d'informer les travailleurs de l'éventualité d'un investissement du Fonds dans leur entreprise et de recueillir auprès d'eux des points de vue différents de ceux de la direction quant à l'état de l'entreprise. La loi prévoit que le Fonds est administré par un conseil d'administration composé de dix-sept personnes : dix sont nommées par la FTQ ; quatre autres représentent les entreprises industrielles, les institutions financières et les agents socio-économiques du Québec ; deux sont désignées par les actionnaires ; enfin le président-directeur général du Fonds est membre de droit du conseil.

Au terme de près de vingt-quatre années de fonctionnement, le Fonds FTQ détient un actif de près de 7 milliards de dollars canadiens et il est ainsi devenu la plus grande société de capital de développement au Québec. Le bilan social exhaustif qu'il trace dans les entreprises requérant son aide, ses activités intensives de formation économique, sa présence active sur l'ensemble du territoire du Québec par ses 96 fonds locaux et 16 fonds régionaux ainsi que ses 40 fonds spécialisés, ses investissements très nombreux dans les PME ont contribué à faire de ce fonds syndical d'investissement un intervenant incontournable dans toutes les décisions concernant le développement économique du Québec. ■

**Fernand Daoust**

(1) La FTQ est la plus importante centrale syndicale québécoise regroupant plus de 500 000 membres. Le taux de syndicalisation au Québec frise les 40 %. La FTQ fait partie de la Confédération Internationale Syndicale et elle participe aux activités de l'OIT. Elle soutient l'option souverainiste du Québec, elle est membre de la francophonie syndicale et elle est très active dans la francisation au sein des entreprises.

## MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

## Un plan d'action en 2007

Que retenir de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs, achevée fin 2006 ? Jimmy Jamar, responsable de cette initiative à la DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne, était présent à Budapest, le 15 décembre 2006, lors de la troisième étape du Tour d'Europe de Confrontations Europe. Une véritable culture de la mobilité reste à élaborer.

« **Travailler dans un autre pays européen** donne aux citoyens l'occasion d'apprendre une nouvelle langue, de découvrir une autre culture et d'acquérir de nouvelles compétences » a déclaré Vladimir Špidla, commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, lors de la clôture de l'Année européenne de la mobilité, en décembre 2006. « La mobilité professionnelle est aussi cruciale pour la réalisation de l'objectif de l'Europe consistant à améliorer les emplois et la croissance » a-t-il ajouté. Cependant, on constate un « fort décalage » entre l'engouement suscité par le thème de la mobilité et la

réalité, a souligné Jimmy Jamar à Budapest. Le taux de mobilité géographique est faible dans l'UE – 2 % des citoyens européens vivent dans un autre pays que leur pays d'origine – tout comme la mobilité professionnelle – 40 % des travailleurs n'ont pas changé d'employeur au cours des dix dernières années.

Il existe un problème d'adaptabilité et de flexibilité de la main-d'œuvre. Les Européens n'ont pas de culture de la mobilité. La situation est paradoxale dans la mesure où l'UE compte 16 à 17 millions de chômeurs et deux à trois millions de postes de travail non pourvus, a noté Jimmy Jamar à Budapest. L'année européenne de la mobilité livre des enseignements forts dont il faudra tenir compte pour élaborer une politique de la mobilité. Première leçon : l'attitude générale des Européens à l'égard de la mobilité s'est améliorée. Selon Eurobaromètre, 60 % des Européens la jugent positive pour l'intégration économique européenne ; 46 % la jugent positive pour eux et pour l'économie.

Deuxième leçon : les flux et la typologie du travailleur mobile ont beaucoup changé. Par le passé, les flux étaient dirigés du sud vers le nord de l'Europe, les travailleurs se déplaçaient pour une période très longue et étaient majoritairement peu qualifiés. Aujourd'hui, la situation est plus diversifiée. Le travailleur mobile est généralement plus jeune et plus qualifié et séjourne à l'étranger pour de courtes périodes. La notion de retour dans le pays d'origine est importante. La mobilité attire aussi de plus en plus



Ce beau livre, édité par la Commission européenne en 2006, retrace l'expérience de 31 travailleurs mobiles. "Read it and be inspired!"

de personnes sans emploi. La mobilité est vue comme une expérience éducative et de formation, notamment par les jeunes travailleurs, a précisé Jimmy Jamar. Cependant, 30 % des jeunes Européens s'attendent toujours à avoir un emploi pour la vie.

Troisième leçon : il subsiste des obstacles à une véritable culture de la mobilité. À côté des facteurs juridiques et administratifs – liés à la sécurité sociale et à la reconnaissance des qualifications – il y a les obstacles pratiques. « Le logement est ainsi un gros problème dans beaucoup de pays européens » a insisté le représentant de la Commission. Pour 60% des Européens, les

langues sont considérées comme l'obstacle le plus important. La question de la famille et de son intégration compte également.

Enfin, il ne faut pas négliger les obstacles psychologiques. Jimmy Jamar a rappelé le rôle joué par les traditions : en Belgique, par exemple, il y a plus de travailleurs polonais et marocains en Flandres que de travailleurs wallons. Le problème du retour dans le pays d'origine, celui de la valorisation et de la non-reconnaissance dans les parcours professionnels de l'expérience acquise dans le cadre de la mobilité, se posent. Dans les entreprises, la mobilité n'est pas reconnue comme un point positif mais vue comme un signe d'instabilité.

Au vu de la diversité des problèmes relevés, la Commission européenne va lancer en 2007 un plan d'action en faveur de la mobilité, articulé autour de quatre points :

- la mobilité doit être préparée : il faut avoir accès à une information exhaustive et mise à jour et utiliser des outils tels que le nouveau portail Eures sur la mobilité de l'emploi ;
- la mobilité doit être accompagnée : les travailleurs et leurs familles doivent pouvoir accéder aux services d'aide à toutes les étapes de leur expérience de mobilité ;
- la question du retour doit être prise en compte : il faut réfléchir aux mécanismes de réinsertion des travailleurs dans le marché de l'emploi national de leur pays d'origine, d'où l'importance de la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- la mobilité doit être reconnue comme une composante naturelle d'une carrière professionnelle.

« Il faudrait parvenir à ce que chaque citoyen puisse avoir une expérience de la mobilité, a conclu Jimmy Jamar à Budapest, cette expérimentation personnelle de ce qu'est l'Europe permettrait de combattre bien des préjugés ! » ■

Catherine Véglio

Les actes de la conférence « La libre circulation des travailleurs au cœur de la Stratégie de Lisbonne » organisée par Confrontations Europe, Nete-Ceie Hongrie, Útközö et Europa Haz, le 15 décembre 2006 à Budapest, avec le parrainage et le soutien de la DG EAC de la Commission européenne et de la Fondation pour l'Innovation Politique, sont disponibles sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org). On pourra y lire aussi ceux relatifs à la conférence sur « L'identité de l'Europe de demain », tenue le 24 novembre 2006 à Genshagen, en Allemagne.

## EUROPE DE LA CONNAISSANCE

# La coopération entre l'université et l'entreprise est nécessaire

Pierre Landau est étudiant à l'École normale supérieure Ulm et à Sciences Po. Il a rédigé un rapport « Vers une société de la connaissance : enjeux et problématiques de la réforme de l'enseignement supérieur en Europe » lors d'un stage à Confrontations Europe. Dans cet article, il montre les enjeux d'un partenariat à construire entre l'université et l'entreprise.

Depuis le Conseil européen de Lisbonne de 2000, qui s'est fixé comme objectif de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde à l'horizon 2010, la réflexion sur la réforme de l'enseignement supérieur s'inscrit dans un questionnement plus large sur l'avenir de l'Europe dans l'économie mondialisée.

La mondialisation offre des opportunités, à condition de saisir l'ampleur des mutations à l'œuvre. Dans la division internationale du travail, la production de biens est aujourd'hui largement le fait de pays émergents à faibles coûts. À l'heure de la troisième révolution industrielle, de l'avènement d'une économie des idées, c'est en innovant en amont de la chaîne de production que l'Europe peut accroître son potentiel de croissance. L'amélioration du lien entre éducation, recherche et innovation (triangle de la connaissance) est un défi fondamental. La recherche européenne est productive, mais l'Europe pêche dans la diffusion de ses résultats au reste de l'économie. D'où la nécessité de renouer des liens de confiance entre les producteurs de savoir (universités) et ceux qui valorisent ce savoir par l'innovation (entreprises).

En outre, alors que la hausse du niveau général des qualifications est une condition *sine qua non* de réussite, le chômage des jeunes diplômés reste élevé en raison de l'inadéquation des formations universitaires aux besoins de l'économie. D'où le bien fondé de la déclaration de Bologne qui prône la création d'un Espace européen de l'enseignement supérieur « pour favoriser l'intégration des étudiants sur le marché du travail européen et promouvoir le développement ». Le renforcement du lien université/entreprise procède donc de la double nécessité d'entrer de plain-pied dans l'économie de l'innovation et de favoriser l'employabilité immédiate des diplômés, deux objectifs intimement liés.

## Professionaliser les cursus

La déclaration de Bologne et le Conseil européen de Lisbonne marquent à ce titre une rupture : l'enseignement supérieur n'est plus envisagé uniquement dans sa dimension culturelle (levier de citoyenneté, vecteur d'un sentiment d'appartenance commune<sup>(1)</sup>), mais dans sa contribution à la prospérité européenne. Il doit désormais permettre d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de croissance, d'emploi et de cohésion sociale. Mais le processus de Bologne reste en deçà de la déclaration du même nom.

Certes, il favorise l'employabilité des jeunes en améliorant la lisibilité de l'offre universitaire. Mais la réforme LMD rend compatible entre eux les systèmes nationaux plus qu'elle ne relève le défi de la compétition internationale. Certes l'Espace européen est désormais plus propice à la mobilité étudiante (un progrès considérable), mais incapable d'assumer les objectifs économiques qui lui ont été fixés. La question de l'adéquation entre formations universitaires et besoins de l'économie de la connaissance est centrale. Alors qu'aux États-Unis les universités se sont développées en symbiose avec le monde de l'entreprise, la méfiance réciproque est de rigueur en Europe.

L'enseignement supérieur doit assurer à ses diplômés des débouchés : le mot d'ordre est « employabilité ». Il est indispensable que les entreprises contribuent à une meilleure orientation des étudiants, participent à la définition des contenus pédagogiques et soient davantage impliquées dans l'enseignement même. Il faut préparer les étudiants au monde du travail : la professionnalisation des cursus passe par la généralisation des stages, ►►

**La question de l'adéquation entre formations universitaires et besoins de l'économie de la connaissance est centrale**



►►► la revalorisation des formations en alternance qui, trop souvent, ne sont pas considérées comme des filières d'excellence. Il est impératif de développer de formations courtes professionnalisantes, qui mêlent enseignements théoriques et pratiques (à l'image des IUT français), sans pour autant négliger la transmission d'un socle commun de connaissances garant de flexibilité, et qui permet une reconversion ultérieure.

Néanmoins, le partenariat université/entreprise ne doit pas se limiter au seul moment de l'insertion professionnelle. Les besoins de l'économie changent plus vite que par le passé. Il faut donc non seulement préparer les jeunes à leur premier emploi, mais aussi leur donner des moyens de mobilité sociale et d'adaptation aux mutations du marché du travail. Le cloisonnement stérile entre universités et entreprises doit faire place à une multiplicité d'interfaces à tous les niveaux, sous forme d'allers-retours entre la sphère productive et les établissements de formation : la formation continue constitue un défi central de la relation université/entreprise, relation qui n'est pas une relation de subordination de l'un à l'autre, mais d'interdépendance. L'entreprise a en effet besoin des universités pour innover. C'est pourquoi elle doit également financer la recherche universitaire.

#### Des contrats université/entreprise

L'interpénétration des deux mondes reste conditionnée par la réforme de la gouvernance des universités, notamment de leur financement. Les universités doivent pouvoir s'émanciper de la tutelle publique, qui ne peut subvenir à leurs besoins croissants. En réaction au sous-investissement, la nécessité de diversifier les sources de financement de l'enseignement supérieur fait l'objet d'un large consensus. Le financement ciblé des universités par les entreprises, contrepartie d'une adaptation des formations aux attentes du marché, accroîtra l'employabilité des diplômés ainsi que le potentiel de recherche et donc d'innovation de l'économie européenne.

Les modalités de la coopération universités/entreprises sont multiples. Les grandes écoles nouent déjà des partenariats fructueux avec les entreprises qui financent certaines chaires ou projets de recherche. Il convient d'encourager le développement de tels contrats universités/entreprises. L'avenir des universités moins cotées passe aussi, à une échelle différente, par le lien à la sphère productive, une insertion régionale réussie et des formations adaptées aux besoins du tissu économique local. La différenciation n'est pas synonyme de stricte hiérarchisation : pour tous, les partenariats avec l'entreprise et les financements afférents sont sources de potentialités nouvelles.

L'interpénétration des milieux économiques et universitaires, couplée à l'émergence d'un véritable marché mondial de l'enseignement supérieur, font craindre à certains une privatisation de l'enseignement supérieur. La

marchandisation de l'enseignement supérieur est une réalité bien tangible, quoique la mondialisation ne soumette pas l'ensemble du secteur aux logiques marchandes. Les sciences humaines sont moins touchées par le phénomène d'internationalisation que les filières « *tradables* » (commerce, sciences de l'ingénieur). En revanche, que les universités cherchent à attirer des étudiants, accroître leurs ressources financières, professionnaliser leurs cursus ou nouer des partenariats de recherche avec le privé n'est pas synonyme de privatisation de l'enseignement supérieur.

**Il faut trouver un équilibre entre la transmission d'un socle de connaissance à définir et l'adaptation aux réalités de la sphère productive et de la révolution du savoir, sans s'enfermer dans la dichotomie public/privé.**

**Le cas américain est emblématique. [...]**

**Le financement privé complète le financement public plus qu'il ne s'y substitue**

#### Une régulation publique

L'université a-t-elle pour mission de former à la vie professionnelle ou doit-elle prendre du recul vis-à-vis des impératifs économiques ? Il faut trouver un équilibre entre la transmission d'un socle de connaissance à définir et l'adaptation aux réalités de la sphère productive et de la révolution du savoir, sans s'enfermer dans la dichotomie public/privé. Le cas américain est emblématique de cet équilibre : certes les entreprises contribuent au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais le financement privé complète le financement public plus qu'il ne s'y substitue. Les universités restent financées à 75 % par l'État et la recherche fondamentale, loin d'être négligée au profit de la recherche appliquée immédiatement valorisable, fait l'objet de toutes les attentions.

Le renforcement du lien université/entreprise est une nécessité. L'université ne doit néanmoins pas tomber d'un statut d'établissement public à celui de pépinière des multinationales. Il convient donc de mettre en place une régulation publique au niveau européen, sous la forme de garde-fous. La contrepartie de l'autonomie des universités et de leur interpénétration avec le monde professionnel doit être la supervision d'un organisme national indépendant de contrôle de la qualité, à l'instar de l'Agence britannique d'évaluation de la qualité (QAA). De même, la recherche fondamentale doit être préservée : elle est la condition nécessaire des innovations futures. C'est la mise en œuvre d'un nouveau type de pilotage transcendant les dichotomies traditionnelles que nous appelons de nos vœux. Les universités seraient autonomes dans le cadre de nouveaux réseaux transnationaux au sein desquels les entreprises jouent un rôle moteur, réseaux qui s'ouvrent cependant à la multiplicité des acteurs : syndicats, chambres de commerce, collectivités territoriales sont, sur le terrain, autant de partenaires fiables. L'enjeu est de rassembler les acteurs universitaires et économiques, privés et publics, au service de projets éducatifs et de recherche ancrés dans la réalité économique d'une région et attentifs aux besoins du marché du travail et de l'économie du savoir. ■ **Pierre Landau**

(1) C'est le but avéré du programme d'échanges Erasmus.

# Naissance d'une Communauté

Jean-Paul Aghetti, président de la commission Électricité de l'Uniden, l'Union des industries utilisatrices d'énergie, a lu le livre d'André Ferron. Il nous livre les inquiétudes des industriels sur l'environnement énergétique actuel...

**L'auteur se livre à une excellente analyse** sur l'évolution de la libéralisation du marché de l'électricité et les perspectives d'avenir. Il s'inscrit dans une quadrature complexe qui lie la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité, l'efficacité énergétique, la « dé-carbonation » et l'indépendance énergétique.

Vu de l'Uniden, qui représente les intérêts des consommateurs industriels, l'accent de la compétitivité n'est pas assez prononcé. À quoi bon un tel pseudo-marché de l'électricité s'il n'est pas destiné à restaurer la compétitivité de ses industries et à susciter l'intérêt des consommateurs ? La directive n'a jamais précisé qu'il fallait aboutir à l'avènement d'un marché de gros. La chaîne de valeur du produit électrique est essentiellement concentrée sur la production et le fondement de la directive est lié à la concurrence à la production. La fonction commercialisation ou *trading* ne crée pas de valeur dans le produit électricité qui se différencie sur le seul espace-temps. Nos industries consomment en base ; mais le marché de gros ne prend pas en compte nos spécificités.

Comment faire appel à la concurrence pour un ruban<sup>(1)</sup> de 400 MW sur 15 ans lorsqu'EDF produit plus de 130 % (export inclus) de la consommation nationale française de base et que ses principaux

concurrents allemands RWE et E.ON ne daignent pas répondre à de tels appels d'offres, se réfugiant derrière les principes de forclusion de la DG Concurrence ?

Il convient de signaler que le résultat de cet environnement est catastrophique pour notre pays. Pour la première fois depuis 1993, la consommation d'énergie électrique devrait diminuer en France et la consommation des industriels raccordés en HTB baissera de plus de 10 %. D'aucuns incrimineront la baisse substantielle de la filière nucléaire ; mais ce fait est révélateur de la perte de compétitivité de notre industrie.

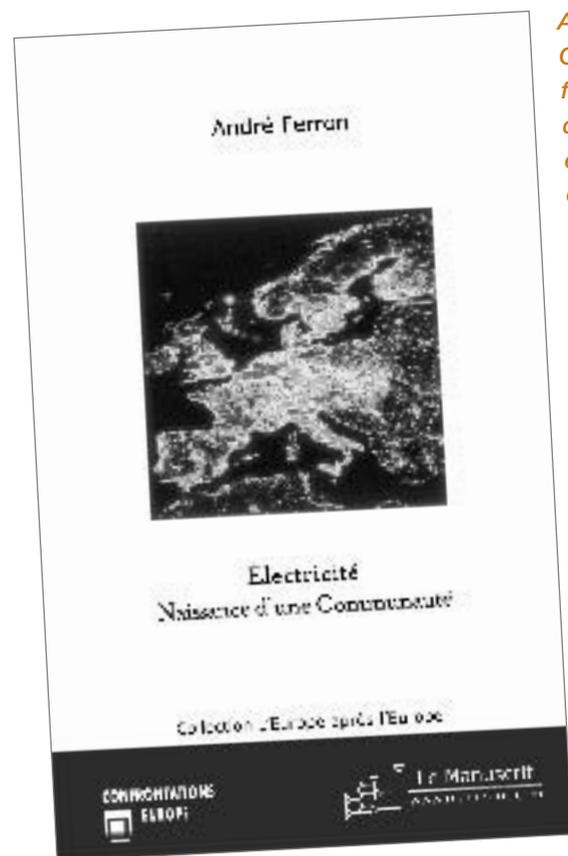
Les citoyens français et les consommateurs industriels doivent-ils être condamnés à payer un prix de l'électricité formé par un obscur marché de gros incluant 100 % de CO<sub>2</sub> et conserver pendant des millénaires les risques des installations nucléaires et la gestion de ses déchets ?

Si tel était le cas, le consensus national en faveur du nucléaire s'évaporerait comme neige soumise à l'effet de serre. ■

Jean-Paul Aghetti

(1) Il s'agit de la production constante sur une longue durée dite aussi « en base ».

## Un livre au cœur d'une actualité... brûlante !



André Ferron est un militant de l'Europe. Il suit les questions de l'énergie pour Confrontations Europe et anime un groupe de travail sur ce thème. Dans son livre, fruit d'une longue expérience de recherche et de dialogue avec les acteurs de l'énergie en France et en Europe, il nous montre comment le nouveau contexte énergétique nous oblige à mieux partager des objectifs d'intérêt général et de politique énergétique.

Le livre d'André Ferron, qui vient de paraître dans la collection « L'Europe après l'Europe » de Confrontations Europe, aux Éditions Le Manuscrit, peut être commandé à Confrontations Europe (prix unitaire : 17,90 euros ; prix frais d'envoi compris : 20 €), 227, bd Saint-Germain, 75007 Paris.

### Grosse panne électrique en novembre 2006,

coupures de gaz puis de pétrole russe en décembre, record annuel de fusions-restructurations, tout cela sur fond de hausse de prix et de changement climatique avéré... jamais les enjeux énergétiques n'ont été aussi aigus ! Partout en Europe, la prise de conscience s'est accélérée en 2006 et l'année 2007 sera celle des décisions. José Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, a appelé en janvier à une « révolution post-industrielle » en présentant son « Paquet Énergie », le Conseil européen de printemps devra se prononcer : débats intenses garantis... et en juillet l'ouverture de la concurrence aux ménages dans toute l'Europe signera la réussite ou l'échec du marché.

Aussi, le livre d'André Ferron, centré sur les mutations profondes du système électrique européen, tombe à point nommé. Il nous éclaire sur le défi que constitue pour l'Union Européenne la fabrication d'un marché unique pour l'électricité en s'accordant autour d'objectifs com-

►►► muns. Comment faire un marché unique sûr et compétitif sans réseau unique et régulateur européen ? Comment concilier liberté des prix du marché et tarifs du service public ? Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre si le marché interdit toute relance électro-nucléaire ? Comment faire le poids pour négocier le gaz russe si chaque État membre négocie en solo ? Comment concilier souveraineté nationale sur l'énergie et objectifs européens communs ? Pour assurer notre sécurité et notre

cohésion, notre compétitivité et la protection de l'environnement, l'auteur explique pourquoi l'Europe doit marier marché et intérêt général. Les problèmes concrets qu'il aborde à travers les débats entre Européens – la sécurité d'approvisionnement, les énormes besoins d'investissements en capacités et dans les réseaux... – soulignent la pertinence de cette double approche. Une promesse pour construire une politique commune de l'énergie. ■

C. V.



## Redécouvrir Colbert

Olivier Pastré, professeur d'économie à l'université de Paris VIII, invite à redécouvrir la doctrine et la méthode de Colbert<sup>(1)</sup>, dans un ouvrage récent. Que retenir de cet héritage décrypté ici par Jean-Pierre Moussy, membre du conseil d'administration de Confrontations Europe ? Le contrôleur général des finances de Louis XIV a créé des normes, des infrastructures et pris soin de développer le capital humain... trois axes sur lesquels l'Europe a besoin d'investir !

**Voici un livre étonnant**, il vise en effet à réhabiliter Colbert et sa méthode pour éclairer les débats d'une actualité économique bouillonnante. La réflexion comparatiste entre le XVII<sup>e</sup> siècle de Colbert et la période présente est privilégiée. Mais l'auteur ne se laisse pas enfermer par « son guide », il nous en décrit à la fois les défauts et les qualités. Colbert a réalisé deux choses essentielles selon l'économiste. D'une part, il a donné à l'État français « *la substance qui lui manquait* » ; il l'a unifié en créant l'administration, c'est-à-dire un corps d'intendants au service du royaume dans les régions. D'autre part, il a créé un environnement pour favoriser l'initiative privée et publique. On lui doit ainsi des infrastructures, des normes, et une réelle attention au capital humain avec un développement significatif de l'éducation. Ces trois derniers axes sont autant de questions concrètes sur lesquelles l'Europe doit progresser pour achever le marché intérieur, a remarqué Philippe Herzog lors d'une conférence sur cet ouvrage, organisée par Confrontations Europe le 9 janvier 2006. « *On ne peut pas préparer l'avenir de la France avec la façon dont les jeunes sont accueillis dans le système éducatif* » a-t-il ajouté.

Comme l'a d'ailleurs expliqué l'auteur lors de la conférence, le détour par Colbert lui sert « *à dénoncer les hypocrisies du débat actuel* ». Question emblématique, le patriotisme économique. Olivier Pastré ne manque pas de rappeler un certain nombre de faits illustrant l'internationalisation de l'économie française. Ainsi, dans le mouvement des fusions et acquisitions, les entreprises françaises ne sont pas inactives et de citer les opérations de reprise suivantes : Allied Domecq (Royaume-Uni) par Pernod Ricard ; Amena (Espagne) par France Télécom ; Electrabel (Belgique) par Suez ; BPB (Royaume-Uni) par Saint-Gobain ; BNL (Italie) par BNP-Paribas ; Lucent (USA) par Alcatel. Cela étant, on doit cesser, selon Olivier Pastré, de « *considérer que la protection (le protectionnisme) est en toutes circonstances, une agression contre l'ordre impérial du libéralisme triomphant* ». « *Il ne faut pas parler du protectionnisme, il faut le pratiquer* » a-t-il conseillé lors de la conférence du 9 janvier. C'est d'ailleurs la stratégie des États-Unis, de la Chine mais aussi de nombreux pays qui pratiquent, sous des motifs divers, des mesures de nature protectionniste.

Il n'est pas facile, reconnaît l'auteur, de définir la nationalité d'une entreprise : prend-t-on en compte la propriété du capital ? la localisation

du siège social ? ou encore le poids des implantations à l'extérieur ? En définitive l'entreprise (qui ne fait d'ailleurs pas l'objet d'une définition précise dans le corpus de nos textes actuels) n'est ni définitivement globale, ni totalement éclatée ; elle a plutôt tendance à se structurer chaque jour davantage en une pyramide de contrats. La question de son contrôle est néanmoins centrale pour Olivier Pastré, qui estime que le rachat d'Arcelor par Mittal est une perte fondamentale. Le capital des entreprises considérées comme stratégiques devrait être détenu à hauteur de 30 % par des actionnaires institutionnels, propose-t-il en insistant sur le rôle majeur que devrait jouer la Caisse des Dépôts et Consignations en France. Dans son ouvrage, il évoque « *un soupçon d'actionnariat public, une bonne pincée d'actionnariat institutionnel et une once de capitalisme populaire* ».

Le débat sur le patriotisme économique mérite d'être poursuivi. L'auteur souligne en effet des exemples de réussite de pays ayant pratiqué une large ouverture : l'Irlande (avec une forte politique migratoire d'ouverture) ou les « *néo-dragons asiatiques* » qui, pour se développer, se sont appuyés sur les trois « *F* » : la financiarisation encouragée par les pouvoirs publics, la formation et une fiscalité accommodante. Enfin l'ouvrage passe en revue d'autres sujets sur lesquels l'hypocrisie n'est pas en reste comme la PAC ou la politique migratoire – « *au vu des perspectives démographiques européennes à l'horizon 2030, nous avons besoin de plus d'immigration*, a-t-il dit lors de la conférence, *y compris de personnes faiblement qualifiées* » en insistant sur la nécessité d'accompagner les migrants dans leur projet de retour (développement du capital-risque par exemple). Il accorde aussi une place centrale à la réforme et à la modernisation de l'État et se prononce pour une revalorisation des corps intermédiaires dont les syndicats. Un livre stimulant pour tous ceux qui pensent qu'il est temps d'agir. ■

Jean-Pierre Moussy

(1) La méthode Colbert ou le patriotisme économique efficace par Olivier Pastré, Éds. Perrin, 2006.

L'auteur est également président d'IM Bank (Tunis), membre du Conseil scientifique de l'Autorité des Marchés Financiers et chroniqueur à France Culture. Il a présenté son ouvrage lors d'une conférence organisée par Confrontations Europe, le 9 janvier 2007.

## L'itinéraire de **NICOLAS FORGEARD**

COMPAGNON DU DEVOIR DU TOUR DE FRANCE



© DR

**Les premiers surpris** de le voir exercer un métier manuel sont ses parents. Nicolas Forgeard, 27 ans, est chaudronnier. Et cela fait plus de huit ans qu'il est « libre de passer » d'entreprise en entreprise pour parfaire sa formation. Il n'était ni un gamin bricoleur, ni spécialement doué de ses mains. Il n'avait tout simplement « *aucun but précis, aucune attente pour une profession en particu-*

*lier* ». En cours d'année de terminale, après une journée portes ouvertes à la maison des Compagnons du Devoir<sup>(1)</sup> au Mans, il souhaite « *repartir à zéro* », autrement dit en apprentissage. Le prévôt responsable de la maison lui parle d'un métier industriel aux nombreux débouchés, chaudronnier, qui évolue et s'exerce dans des secteurs aussi divers que les transports, la chimie, l'agroalimentaire, l'énergie...

**L'atelier était noir**, perdu dans la campagne sarthoise, se souvient Nicolas. Le jeune apprenti de 19 ans s'accroche. Il se forme pendant deux ans en alternance, en entreprise et au CFA (centre de formation d'apprentis) des Compagnons à Angers. Aujourd'hui, plus de 15 % des jeunes entrant en CFA chez les Compagnons possèdent un bac, voire plus. Nicolas a confiance en son maître d'apprentissage, un Compagnon qui est là pour transmettre le métier. Nicolas n'a pas envie de le décevoir. Il n'a plus d'hésitation. Il sera itinérant « sur » le Tour de France et travaillera dans des entreprises partenaires où les futurs Compagnons se succèdent et se remplacent mutuellement.

**Le Compagnon se construit** et se trouve d'abord dans la mobilité. Dès les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles selon les historiens, le Compagnonnage se constitue à l'occasion des grands chantiers des cathédrales et de la construction des villes, amenant les ouvriers à se déplacer en Europe. « *Le voyage permet de perfectionner sa pratique professionnelle et d'enrichir sa culture personnelle* » explique Nicolas. En général, le jeune itinérant reste un an dans chaque entreprise. Le temps est un allié dans ce parcours. « *À chaque étape du Tour, on apprend sur soi, on voit si on est capable de s'adapter à un environnement différent* » souligne Nicolas. Lors de son passage dans une entreprise proche de Grenoble, Nicolas reçoit le titre d'aspirant au cours de la cérémonie de l'adoption qui marque son entrée dans la communauté des Compagnons. Sont avant tout jugés le savoir-faire et le savoir être du jeune, son sens de l'engagement, du partage, de la transmission, valeurs essentielles du Compagnonnage.

**À Newcastle, en Angleterre**, il partage la vie étudiante de jeunes Japonais, Pakistanais... et son appartement avec un Bangladais, chargé de mission pour le gouvernement de son pays. Il apprécie ce musulman pratiquant, « *à la fois très cultivé et très humble* ». « *Arriver dans un nouveau pays, c'est être obligé d'aller vers les autres*, note Nicolas, *c'est aussi une façon d'apprendre la tolérance en rencontrant*

*d'autres manières de vivre* ». Dans l'entreprise qui le reçoit, il trouve l'atmosphère plus détendue qu'en France : moins de stress dans le rythme de travail, moins de pression hiérarchique, plus de décontraction. « *Un cadre en costard peut porter des dreadlocks sans que l'on prête attention à son apparence* ». Il est aussi plus simple qu'en France de trouver un emploi, on peut cumuler deux jobs, mais c'est nécessaire dans une société moins sécurisée, observe-t-il, où on perd aussi plus facilement son travail. À son retour en France, il est bilingue et l'étape dans une entreprise près de Périgueux est celle de la réception. L'aspirant reçoit le titre de Compagnon. Ses pairs mesurent sa connaissance dans la réalisation d'« un travail de réception ». Le « chef-d'œuvre » du chaudronnier, qui aime le sport, est un bobsleigh.

**Il part pour un pays froid**, gris et triste... « *J'avais une vision réductrice de la Pologne, tout simplement parce que je ne connaissais pas ce pays* ». Il se retrouve à Pulawy, petite cité ouvrière à 60 km de Lublin, à la Pritip Compagnie, filiale d'une entreprise angevine, dirigée par un Compagnon. Il prend des cours de polonais et dit « balbutier » cette langue dont il apprécie la sonorité. « *C'est une façon d'ouvrir son esprit* » tout comme faire des visites dans les pays voisins – la Lituanie et l'Ukraine. Il se rend dans les camps de la mort d'Auschwitz et de Birkenau – il est « *impossible de décrire réellement ce que l'on ressent ici* ». Chez Pritip, il fait ses premiers pas en bureau d'étude, après la journée en atelier. Le chaudronnier est habitué à jouer les prolongations. Actuellement, il suit des cours du soir pour préparer son bac pro. Dans son rapport sur son année polonaise, il écrit « *les nouvelles générations comme la mienne seront amenées à être de plus en plus mobiles pour la recherche d'un emploi, il ne faudra plus seulement se cantonner à nos frontières mais les dépasser* ».

**Il se rappelle avoir voté** par procuration, oui à la Constitution européenne. Oui, comme une évidence, « *pour une Europe qui facilite les échanges* ». Son séjour en Pologne l'a marqué : « *on parle de l'Europe comme d'un ensemble homogène et on se rend compte qu'il existe en réalité beaucoup de disparités, donc beaucoup de chemin à faire ensemble. Les jeunes Polonais ne rêvent que de partir. Le salaire d'un ouvrier qualifié ne lui permet que de se nourrir et se loger. La corruption touche tous les niveaux de la société, simplement parce qu'il faut se débrouiller pour vivre, se soigner* ». Il retient aussi la grande générosité des Polonais, dont « *beaucoup vivent très modestement et sans jamais se plaindre* ». Aujourd'hui, le chaudronnier ne compte pas poser ses valises. Il rêve de travailler pour l'industrie pétrolière et de former la main-d'œuvre locale de son futur pays d'accueil. Compagnon du Devoir ou l'obligation librement acceptée de transmettre. « *Transmettre est une manière d'aimer : aimer ce que l'on transmet et aimer celui à qui on le transmet*. » ■

**Catherine Véglia**

(1) « Tout savoir sur... les Compagnons du Devoir ». Éd. Librairie du Compagnonnage, juin 2006. Internet : [www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com) ; tél. : 01 44 78 22 50.

**ANNIVERSAIRES - 25 MARS 2007 - ÉTAPE PARISIENNE DU TOUR D'EUROPE**

# 50 ans *Traité de Rome* 15 ans *Confrontations Europe*

**Confrontations Europe** fêtera ses **15 ans** et les **50 ans du Traité de Rome** avec ses partenaires et amis européens, et ses adhérents, **le dimanche 25 mars de 14 h 30 à 19 heures**.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris nous accueillera dans ses locaux - 27, avenue Friedland, Paris 16<sup>e</sup> pour un après-midi non stop de débats, témoignages, projections et chants.

- Une table ronde réunira Michel Barnier, François Chérèque, Maria Joao Rodrigues, Jérôme Vignon et Philippe Herzog autour de l'option d'« un nouvel Acte Unique au cœur de la relance de l'Europe ».
- Nos invités européens<sup>(1)</sup> nous adresseront leur message : Nicholas Clegg, Elvire Fabry, Adriano Farano, Pavel Fischer, Pr Costas Ifantis,

Michal Kurtyka, Matthieu de Nanteuil, Odile Quintin, Gil Robles, Rudolf von Thadden, Csaba Tibay, Zeljana Zovko.

- Des courts métrages de plusieurs jeunes cinéastes européens du réseau Nisi Masa seront présentés sur le thème de la mobilité.
- Les chœurs de Paris XIII dirigés par Pierre Molina chanteront *l'Ode à la joie*.

Puis nous prendrons le cocktail de l'amitié.

**Avec le parrainage de la Commission européenne DG EAC**

(1) Toutes les personnalités citées sont actuellement sollicitées et n'ont pas encore confirmé leur participation.

**PARTENAIRES DU TOUR D'EUROPE**

Le ministère français des Affaires européennes et les partenaires économiques et sociaux européens ainsi que ceux des pays dans lesquels nous organisons les conférences et le colloque européens ; le Centre hellénique d'études européennes ; la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), les Compagnons du devoir du Tour de France et d'Europe, la Fondation pour l'Innovation politique, Entreprise et Progrès, Génération Europe 21, l'AFEV, Café Babel, le CEMEA, Nisi Masa, les éditions Le Manuscrit, Euractiv, ARTE, France Televisions et la Ville de Paris ; Genshagen Institut et la Fondation Heinz Schwartzkopf à Berlin ; Ütközö, NETE/CEIE-Hongrie et la Maison de l'Europe à Budapest ; la Fondation Robert Schuman de Varsovie, BPI Polska, France Pologne pour l'Europe, Solidarnosc, OPZZ ; le Centre d'études sociales de Prague, l'Université Karlova de Prague ; les TUC au Royaume-Uni, London School Economics ; la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté européenne), Eurocities.

**« Pas de quartier pour les inégalités »**

Un appel de l'AFEV à consulter et à signer sur [www.pasdequartier.org](http://www.pasdequartier.org)

## CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 01 43 17 32 83.  
Fax : 01 45 56 18 86. Courriel : [confrontations@wanadoo.fr](mailto:confrontations@wanadoo.fr)  
Internet : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org). **Directeur de la publication :**  
Philippe Herzog. **Rédactrice en chef :** Catherine Véglio.  
**Photo de couverture :** Commission européenne. **Réalisation :**  
CAG, Paris. **Impression :** SIPE - 85, rue de Bagnolet,  
75020 Paris. Commission paritaire N° 0409 P 11 196.

**CONFRONTATIONS**



227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 01 43 17 32 83. Fax : 01 45 56 18 86. Courriel : [confrontations@wanadoo.fr](mailto:confrontations@wanadoo.fr). Internet : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)  
**A Bruxelles :** Avenue des Arts, 8, B-1210 Bruxelles. Tél. : 00 32 (0) 2 506 88 61. Fax : 00 32 (0) 2 506 88 57.

**LOYOLA DE PALACIO**



© Commission européenne

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Loyola de Palacio, mi-décembre 2006. Vice-présidente de la Commission européenne et commissaire aux Transports et à l'Énergie de 1999 à 2004, cette ancienne ministre espagnole, énergique et tenace, a su faire avancer avec courage les dossiers dont elle avait la charge, associée à François Lamoureux, récemment décédé\*. Son mandat est celui de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, des paquets Erika pour un transport maritime plus sûr, du ciel unique européen, de la bataille en faveur de Galileo, le système de radio-navigation par satellite... « *Femme de conviction, Européenne engagée* », selon les termes de Jacques Barrot, l'actuel commissaire aux Transports, Loyola de Palacio n'hésitait pas à briser des tabous, en suscitant par exemple le débat sur le nucléaire dans l'Union. Confrontations Europe avait établi un partenariat efficace avec la commissaire et ses services, en organisant plusieurs débats publics. Interviewée dans *La Lettre de Confrontations Europe*, au cours de l'été 2001, elle avait exprimé avec force la nécessité d'une politique commune de l'énergie. Quelques mois plus tard, lors d'une conférence de l'association, elle avait évoqué ses efforts en faveur d'une « *politique intégrée de sécurité d'approvisionnement* », le besoin de « *consolider le partenariat avec la Russie* » et la place du nucléaire dans le mix énergétique européen... Ces propos restent une invitation pour l'action. À sa famille, l'équipe de Confrontations Europe adresse ses sincères condoléances.

\* Cf. le n° 76 de la revue, p. 42

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

Nom, Prénom : .....  
Profes. qualité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

La Revue (4 numéros par an) ..... 28 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de Confrontations Europe à l'adresse suivante : Confrontations Europe, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris

# L'Europe, un enjeu pour la CCIP



- Favoriser la croissance des entreprises par la mise en place d'une gamme de services concrets : Inforeg, CFENet, CCIP Direct, TERRitem...
- Développer des formations reconnues dans le monde entier : HEC, ESCP-EAP, groupe ESIEE, ISTM, ESIV, ESCF, CFI, Écoles Grégoire-Ferrandi, Gobelins-l'École de l'image, Tecomah, Advancia, Negocia
- Défendre les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics, BO élus en contact direct et permanent avec les pouvoirs publics français et européens
- Favoriser l'attractivité de la Région-Capitale pour faire de Paris la capitale mondiale des congrès et salons



Pierre Simon,  
Président de la Chambre  
de commerce et d'industrie de Paris

“La CCIP innove en permanence pour aider nos entreprises à réussir dans l'espace européen.”

Comment la CCIP tient-elle compte des enjeux européens dans son activité et ses missions ?

D'abord par l'appui aux entreprises, qui se veut très concret : séminaires consacrés aux pays de l'UE, prestations personnalisées d'information et de suivi des entreprises pour leurs projets européens...

La CCIP s'attache également à défendre les intérêts des entreprises auprès des autorités européennes, par ses nombreuses prises de position et recommandations. Pour en garantir l'efficacité, la CCIP dispose d'une délégation à Bruxelles ainsi que d'une cellule de coordination : la Mission Europe.

Enfin la CCIP s'implique fortement dans la construction d'un véritable espace européen de l'enseignement, et sensibilise en permanence les 14.000 étudiants et les 40.000 stagiaires

de formation continue de ses 12 écoles aux enjeux européens.

Une expertise reconnue, des initiatives quotidiennes... la CCIP innove en permanence pour aider nos entreprises à réussir dans l'espace européen.

**Depuis janvier 2006, vous êtes aussi président d'Eurochambres. En quoi consiste cette organisation ?**

Eurochambres est la fédération européenne des Chambres de commerce et d'industrie. Elle regroupe plus de 2000 chambres locales et régionales de 45 pays et représente les intérêts de près de 19 millions d'entreprises, dont 96% sont des PME. Il s'agit donc du premier réseau économique de proximité en Europe, qui permet chaque année d'aider à la création de plus de 700 000 nouvelles entreprises et de former près de 3 millions de personnes !

**Quels sont, de votre point de vue, les moyens de relancer le projet européen ? En quoi les CCI peuvent y contribuer ?**

Le débat référendaire de 2005 a montré que les citoyens européens veulent qu'on démontre la pertinence du projet européen. A quoi sert l'Europe dans la mondialisation ? La Stratégie de Lisbonne - faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde - est sans doute la meilleure réponse mais n'est pas connue du grand public : formation, innovation, croissance et emploi. Or ces priorités sont précisément au cœur des missions des CCI, qui y consacrent toutes leurs ressources. Dans un "Manifeste" adopté en 2006, Eurochambres propose un certain nombre d'actions concrètes en ce sens. [[www.eurochambres.eu/activities/Manifesto.shtml](http://www.eurochambres.eu/activities/Manifesto.shtml)]



0820 012 112

0,12 €/minute

la CCIP vous répond

[www.ccip.fr](http://www.ccip.fr)



Chambre de commerce  
et d'industrie de Paris



## Nous développons de nouvelles solutions énergétiques, pour préserver le monde de demain.

Acteur majeur de l'énergie en Europe, Gaz de France œuvre chaque jour en faveur du développement durable. Le Groupe propose des solutions innovantes, économes en énergie, associées avec les énergies renouvelables et qui permettent une utilisation raisonnée.

Pour Gaz de France, l'avenir c'est concilier performance, sécurité et respect de l'environnement.